

Panorama de la pauvreté en Hauts-de-France : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Hauts-de-France

n° 10

Octobre 2023



Coordination

Direction Générale de l'Institut
national de la statistique et des
études économiques –
Département de l'action régionale

Directeur de la publication

Catherine Renne

Rédacteur en chef

Audrey Baëhr
Lætitia Baudrin

Auteurs

Département de l'Action Régionale :
Mathilde Gerardin

Pôle Conseil Expertise Mutualisé :
Armelle Bolusset
Geneviève Burel
Pierre-Olivier Lemaire
Jean-François Thillet
Vincent Vallès

Service études et diffusion Hauts-de-France :
Kevin Fusillier
Cyril Gicquiaux

Contact presse

Donatien Cuilliez
06 60 51 86 50
communication-hdf@insee.fr

Éditeur

Institut national de la statistique et
des études économiques
88 avenue Verdier,
92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

ISSN : 2493-1322

© Insee 2023

En collaboration avec la Délégation Interministérielle à la
Prévention et Lutte contre la Pauvreté et le Commissaire à la
lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la Région
Hauts-de-France

Avant-propos

En 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec la volonté de s'appuyer dans chaque territoire sur une information aussi complète que possible des différentes problématiques rencontrées par les personnes en situation ou proche de la précarité.

Afin de rassembler les éléments de connaissance statistique existants, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des solidarités s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Ces panoramas servent de socle à la préparation des contractualisations de lutte contre la pauvreté entre l'État, les départements et les métropoles avec le concours des organismes de sécurité sociale et associations : les pactes locaux des solidarités.

Ces données seront en effet particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques de pauvreté et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées à des échelles régionales, départementales et également locales au niveau des EPCI, permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui touchent les personnes, une analyse novatrice autour de 6 profils-type caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté par l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc.

Cette démarche multidimensionnelle est convergente avec celle du Pacte des Solidarités qui se développe autour de 4 axes prioritaires : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge, l'insertion dans l'emploi des plus précaires, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et enfin l'accompagnement dans la transition écologique pour en assurer le caractère solidaire.

En Hauts-de-France, le présent panorama est le fruit d'une collaboration entre la Direction régionale de l'Insee et la Commissaire à la lutte contre la pauvreté. Avec 4 de ses 5 départements parmi les plus pauvres au niveau national, la région Hauts-de-France est la plus exposée dans la métropole, derrière la Corse, les familles monoparentales et les jeunes étant particulièrement exposés. Parmi les six profils-type de pauvreté identifiés dans ce panorama régional, les ménages retraités constituent, comme au niveau national, le profil le plus représenté. Viennent ensuite les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires du parc social, leur part importante dans l'ensemble des ménages pauvres étant à mettre en lien avec la difficile reconversion des territoires anciennement industriels. En effet, les intercommunalités de l'ex-bassin minier et du nord de l'Aisne font partie des 10 % d'EPCI aux taux de pauvreté les plus élevés au niveau national. En outre, la pauvreté est plus marquée dans les espaces urbains, notamment dans les communes urbaines denses, bien que l'on observe également une forte propension de ménages pauvres en emploi dans les territoires périurbains et dans le sud de la région.

Pour autant, les Hauts-de-France se sont toujours caractérisés, et se caractérisent encore aujourd'hui, par le remarquable dynamisme de sa jeunesse et de ses forces vives ainsi que l'allant de ses élus, unis aux côtés des services de l'État pour construire le modèle d'une région décarbonée, innovante, désenclavée et solidaire, au carrefour des grandes dynamiques du continent européen.

**Le préfet de la région
Hauts-de-France**


Georges-François Leclerc

**La directrice régionale de l'Insee
Hauts-de-France**


Catherine Renne

Sommaire

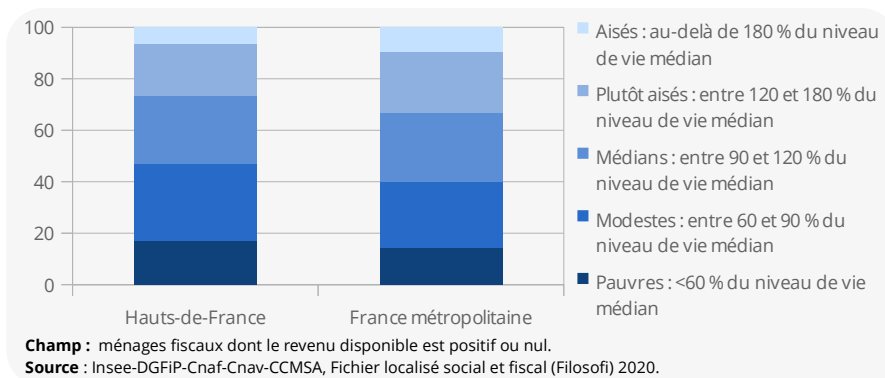
Avant-propos	5
Introduction : quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?	8
Une pauvreté monétaire fréquente mais moins intense en Hauts-de-France	11
La pauvreté monétaire des ménages en six profils sociodémographiques	17
Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires	25
Annexes : la pauvreté monétaire	
au sein des départements	49
au sein des principaux EPCI	55
au sein des quartiers prioritaires de la ville	61
Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus	63

Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

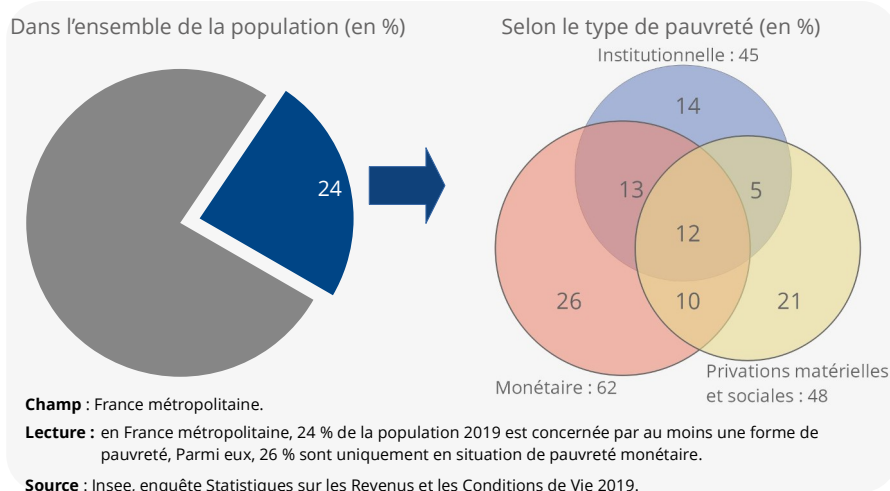
La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut-être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. L'Union européenne privilégie une définition relative de la pauvreté. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres du 19 décembre 1984, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

Pour mesurer la pauvreté, l'approche la plus fréquente est l'approche monétaire, selon laquelle, être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. **La pauvreté monétaire** est ainsi une mesure relative de la pauvreté. Un seuil à 60 % du **niveau de vie médian** est retenu au sein des pays de l'Union européenne. En France en 2020, d'après le **dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi)**, ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 120 euros par mois par unité de consommation. Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros pour une personne occupant seule son logement, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. 14,4 % des personnes de France métropolitaine sont pauvres en 2020 d'après cette définition, et 17,2 % dans la région Hauts-de-France ▶ **figure 1**. Au-dessus du seuil de pauvreté mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian, les personnes dites « modestes » représentent plus d'un quart de la population de France métropolitaine, une proportion plus faible que dans la région (29,7 %). En haut de l'échelle des niveaux de vie, un peu moins d'une personne sur dix dans la population en France métropolitaine est qualifiée d'« aisée », avec un niveau de vie supérieur à 180 % du niveau de vie médian. Dans la région, cette proportion s'établit à 6,3 %.

▶ 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



▶ 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. Au niveau de l'Union européenne, l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) permet de mesurer les différentes dimensions de la pauvreté qui ne se recouvrent que partiellement. La population dite en situation de **pauvreté institutionnelle**, c'est-à-dire percevant un minimum social, ne correspond ainsi pas parfaitement à celle en situation de pauvreté monétaire, ni à celle qui connaît des privations matérielles et

sociales importantes. Être en situation de privations matérielles, c'est être dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur les 13 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. En France métropolitaine, 24 % de la population est touchée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi ces personnes, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire, et de privations matérielles et sociales.

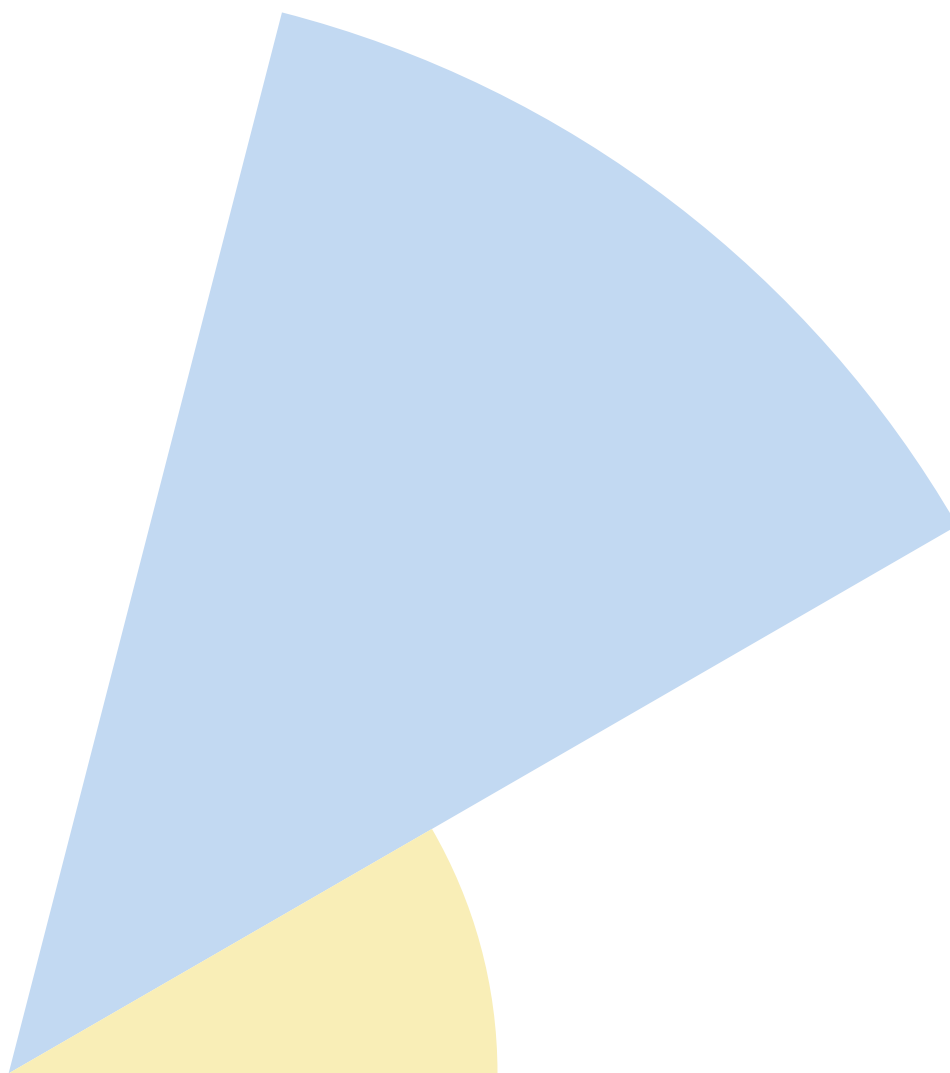
Cette approche relativement complète de la pauvreté n'est pas répliquable à l'échelle régionale ou infra-régionale. À un niveau territorial fin, la mise en place depuis 2012 du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) permet d'appréhender la pauvreté dans sa dimension monétaire. Ce dossier exploite la richesse de cette source afin de caractériser la pauvreté dans la région, jusqu'à l'échelle infra communale, en s'appuyant notamment sur des informations sociodémographiques (âge, type de ménage, type de commune de résidence...).

La diversité de situations pouvant correspondre à la pauvreté monétaire est ainsi décrite au travers de six profils sociodémographiques.

Par ailleurs, une approche territorialisée d'indicateurs correspondant à certaines difficultés potentiellement rencontrées par les ménages dans les territoires permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces facteurs « élargis ». L'analyse d'indicateurs caractérisant ces fragilités,

dont certains sont assez directement liés à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, etc.) et d'autres plus indépendants ou contextuels (difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, etc.), permet d'apporter un éclairage sur le cumul de difficultés que peuvent connaître les ménages résidant au sein des territoires concernés, notamment ceux en situation de pauvreté monétaire.

Une pauvreté monétaire fréquente en Hauts-de-France



Une pauvreté monétaire fréquente mais moins intense dans les Hauts-de-France

En 2020, 17,2 % de la population des Hauts-de-France vit sous le seuil de pauvreté monétaire. La région est ainsi la 2^e de métropole la plus exposée à la pauvreté. Quatre de ses cinq départements figurent parmi les 25 les plus pauvres de France métropolitaine, l'Oise se distinguant par un taux de pauvreté plus modéré. Très répandue, la pauvreté monétaire est cependant moins intense dans les Hauts-de-France. Les familles monoparentales et les jeunes sont particulièrement exposés. La pauvreté est plus marquée dans les espaces urbains, particulièrement dans les communes urbaines denses. Très répandue, la pauvreté monétaire est cependant moins intense dans les Hauts-de-France : les ménages pauvres sont moins éloignés du seuil de pauvreté que dans la plupart des autres régions. Les mécanismes de redistribution réduisent de façon très nette l'incidence de la pauvreté dans la région.

En 2020, dans les Hauts-de-France, 17,2 % des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian des habitants de France métropolitaine. En 2020, il équivaut selon la source Filosofi à un **revenu disponible** (revenu après redistribution) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC).

Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines catégories de population susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme les résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population régionale, ou les sans-abris.

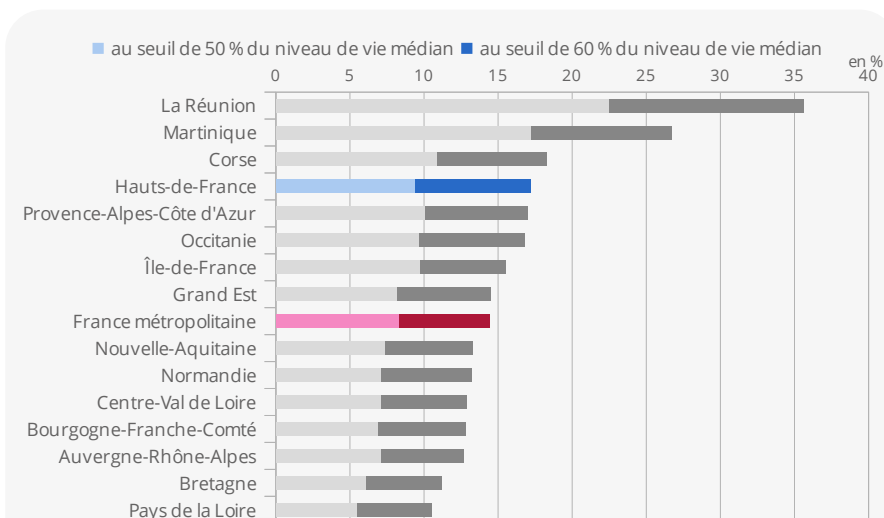
Les Hauts-de-France font ainsi partie des régions métropolitaines où le taux de pauvreté est le plus élevé. Si l'on classe les 13 régions de France métropolitaine par taux de pauvreté décroissant, la région se classe en 2^e position ▶ **figure 1**. En 2020, le taux de pauvreté y est 2,8 points de pourcentage plus élevé que celui de la France métropolitaine (17,2 % contre 14,4 %).

Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 %, le taux reste pour les Hauts-de-France au dessus de la moyenne nationale : 9,4 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié. En France métropolitaine, les Hauts-de-France demeurent parmi celles où le taux est le plus élevé (5^e position).

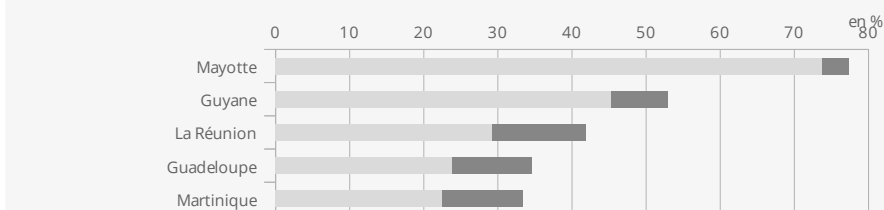
Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Hauts-de-France à 10 930 euros annuels par unité de consommation (UC), contre 10 740 en France métropolitaine.

Les personnes pauvres ont ainsi un niveau de vie presque deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la population de la région (20 820 euros par UC). Pour autant, les Hauts-de-France se classent à la 4^e place des régions où le revenu médian des plus pauvres est le plus élevé. Cela montre qu'en dépit d'un taux de pauvreté élevé, son intensité est moindre dans la région.

▶ 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

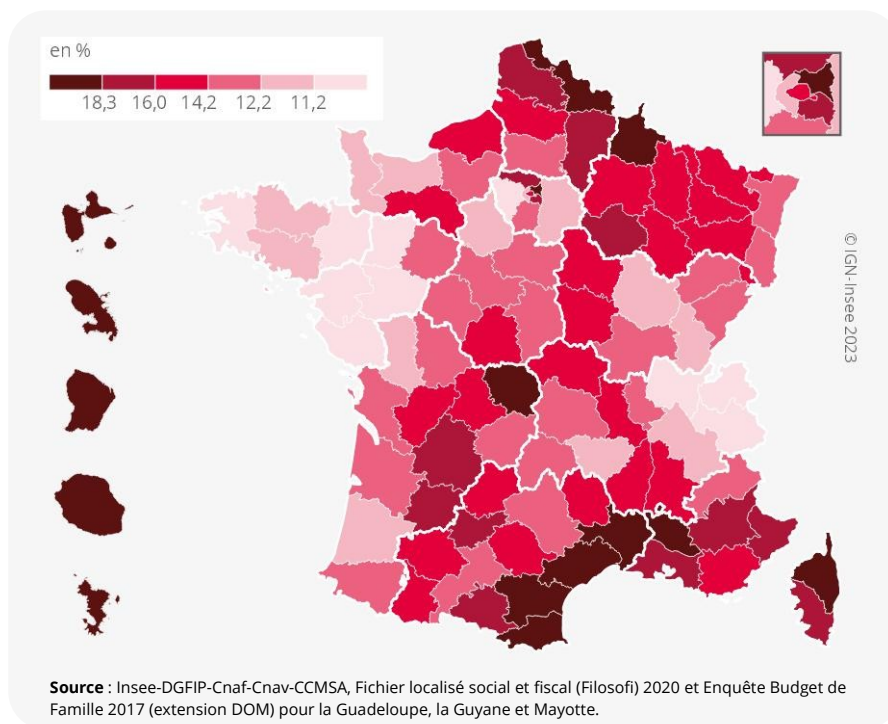
Note : du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

Quatre départements parmi les plus pauvres de France métropolitaine

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que sur les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, la plupart des départements de la région font partie des plus pauvres. Ainsi, les taux de pauvreté du Nord (18,4%), de l'Aisne (18,0 %) et du Pas-de-Calais (17,8 %) figurent parmi les 15 plus élevés des départements de France métropolitaine (respectivement 8^e, 11^e et 14^e place). La Somme (15,7 %) se situe en 24^e position, soit dans le premier quart des départements les plus affectés. Seul l'Oise (12,8 %) a un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de France métropolitaine. Ce département occupe le 65^e rang.

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

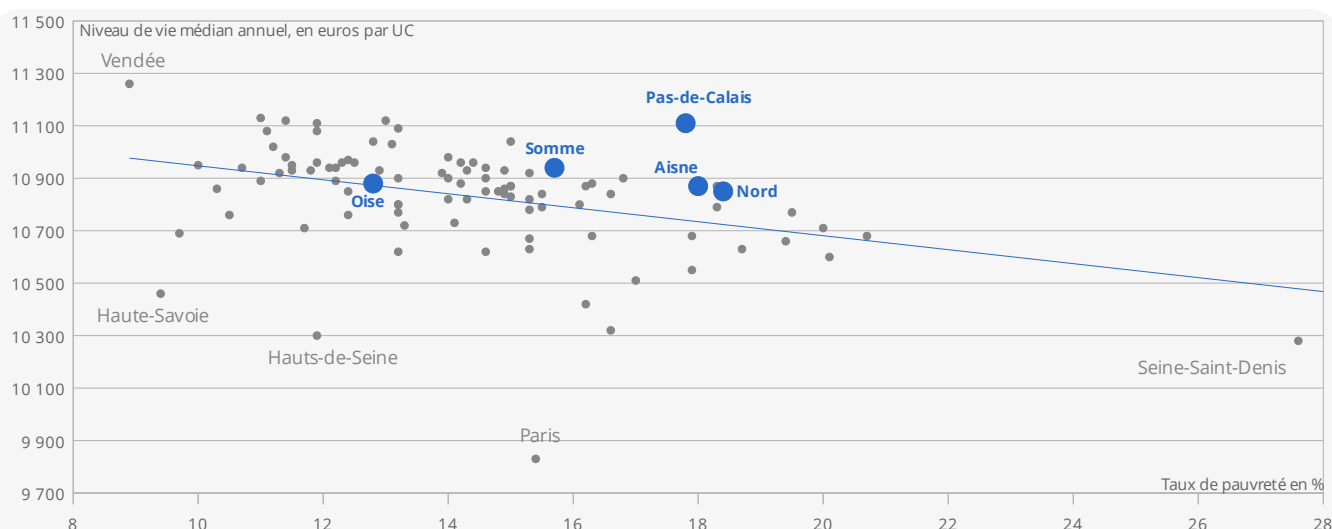


Une pauvreté toutefois moins intense

Le niveau de vie des ménages pauvres est souvent plus faible dans les départements les plus exposés à la pauvreté ▶ **figure 3**. Ce n'est toutefois pas le cas des départements des Hauts-de-France où la pauvreté est moins intense qu'au niveau national malgré une pauvreté répandue.

Pour un taux de pauvreté similaire, le niveau de vie médian des ménages pauvres est en effet plus élevé dans les départements de la région. Le Pas-de-Calais se démarque notamment par un niveau de vie médian des plus pauvres (11 110 euros par UC) parmi les cinq plus élevés de métropole.

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : dans le Pas-de-Calais, le taux de pauvreté est de 17,8 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 11 110 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les jeunes et les familles monoparentales davantage exposés à la pauvreté

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. Dans la région, il atteint en effet 28,3 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 10,6 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus

► **figure 4.**

Toutefois, les habitants de la région sont, dans chaque classe d'âge, plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

Les écarts s'avèrent plus marqués pour les ménages les plus jeunes. Les Hauts-de-France se caractérisent ainsi par le taux de pauvreté des moins de 30 ans le plus élevé des régions de France métropolitaine.

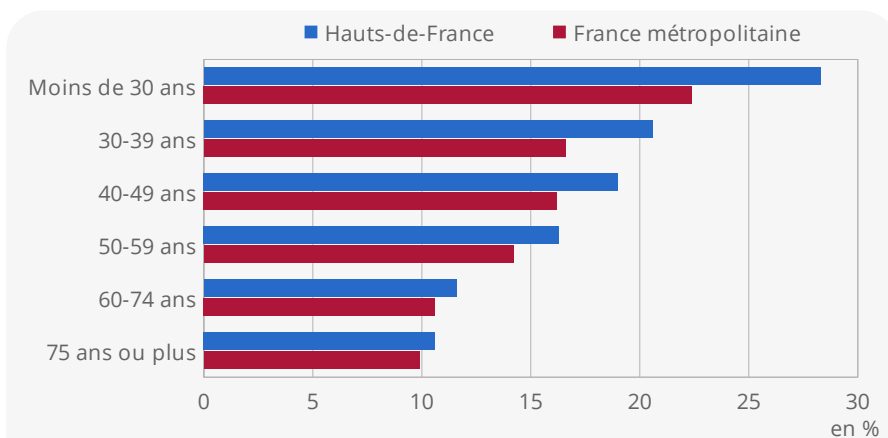
Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

Les ménages de la région sont de façon générale plus exposés que leurs homologues métropolitains, quel que soit leur type ► **figure 5.** C'est pour les familles monoparentales que les écarts avec la moyenne métropolitaine sont les plus marqués. En Hauts-de-France, 34,5 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté, une proportion deux fois plus élevée que pour l'ensemble des ménages de la région (comme au niveau national). La région affiche ainsi le taux de pauvreté des familles monoparentales le plus élevé de France métropolitaine.

Après les familles monoparentales, ce sont les personnes vivant seules qui sont les plus concernées par la pauvreté (20,6 % des femmes vivant seules et 21,5 % des hommes). Suivent les couples avec enfant(s) (15,7 %) et ceux sans enfant (6,8 %).

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités «ménages» et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux de pauvreté est en effet le même pour les deux conjoints.

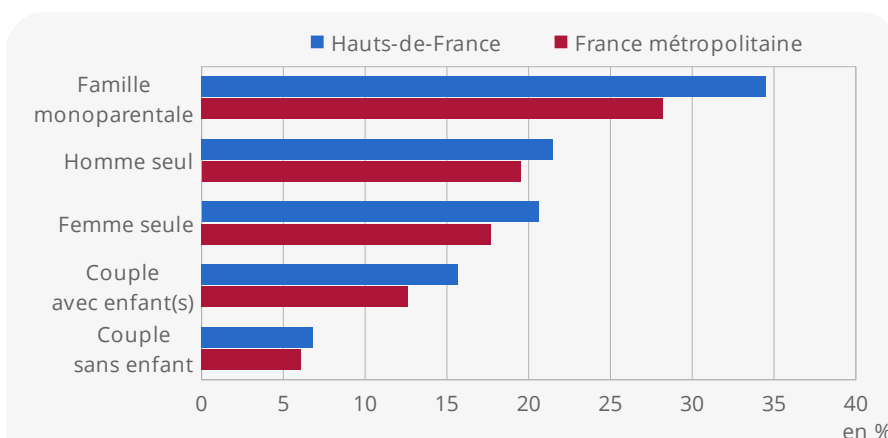
► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Néanmoins, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (40,7 % en France métropolitaine) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (25,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

Une pauvreté plus fréquente dans la région, au sein des espaces urbains comme des espaces ruraux

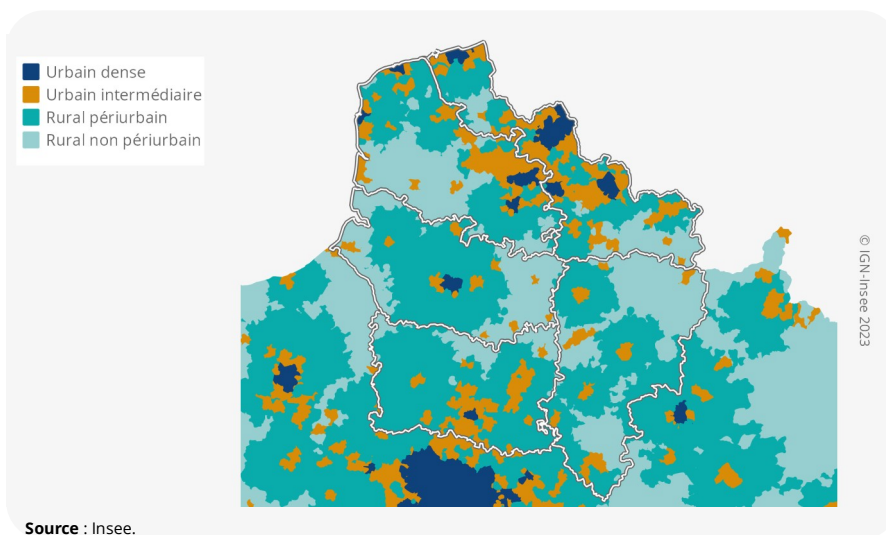
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre types d'espaces, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment plus présente dans les communes urbaines denses (comme Lille, Roubaix, ou encore Calais), où elle touche 22,5 % de la population des ménages contre 18,1 % en France métropolitaine ▶ **figure 7**. Le taux de pauvreté est moins élevé au sein des communes urbaines de densité intermédiaire (comme Hazebrouck, La Bassée, ou Berck). Il y dépasse toutefois nettement le taux national (17,4 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

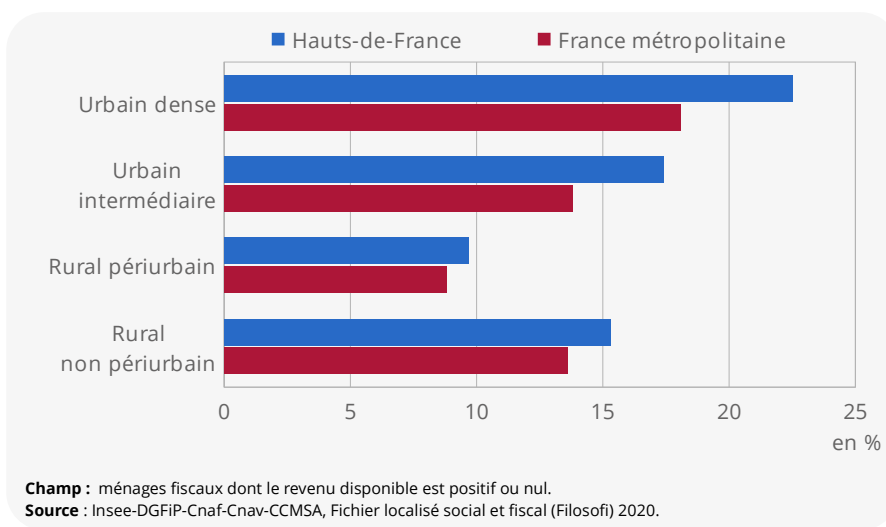
Les communes rurales sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines » restent les moins touchées par la pauvreté (9,7 %). Dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées, le taux de pauvreté est en revanche plus élevé (15,3 %). Le taux de pauvreté des communes rurales, périurbaines ou non, dépasse ainsi les valeurs nationales (respectivement 8,8 % et 13,6 %).

Les intercommunalités de l'ex-bassin minier et du nord de l'Aisne font partie des 10 % d'EPCI aux taux de pauvreté les plus élevés au niveau national ▶ **figure 8**. Dans le sud de la région, sous influence de l'Île-de-France, les intercommunalités les plus proches de l'Île-de-France sont moins exposées.

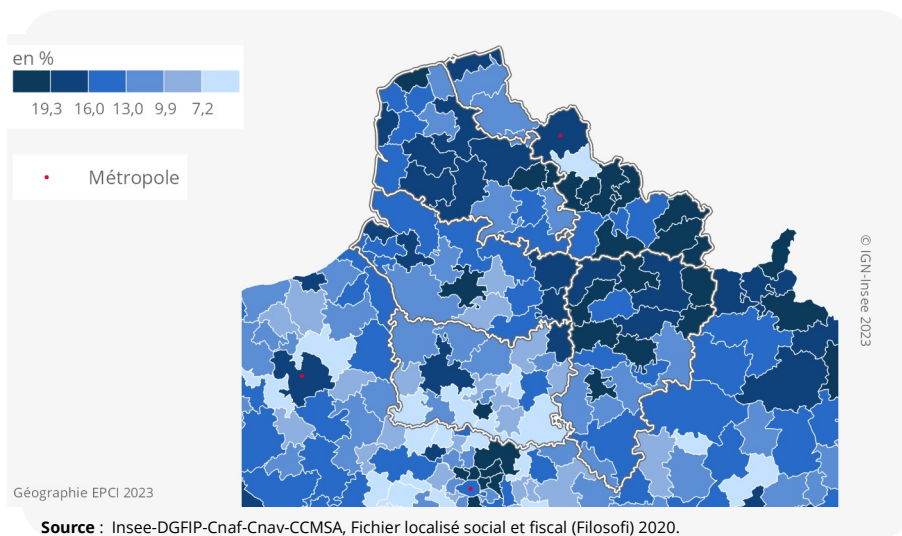
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Les prestations sociales, principale source de revenu des ménages pauvres

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre par leur faible niveau, par une structure particulière.

Dans les Hauts-de-France, les prestations sociales constituent ainsi 43,0 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part cinq fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (8,2 %)

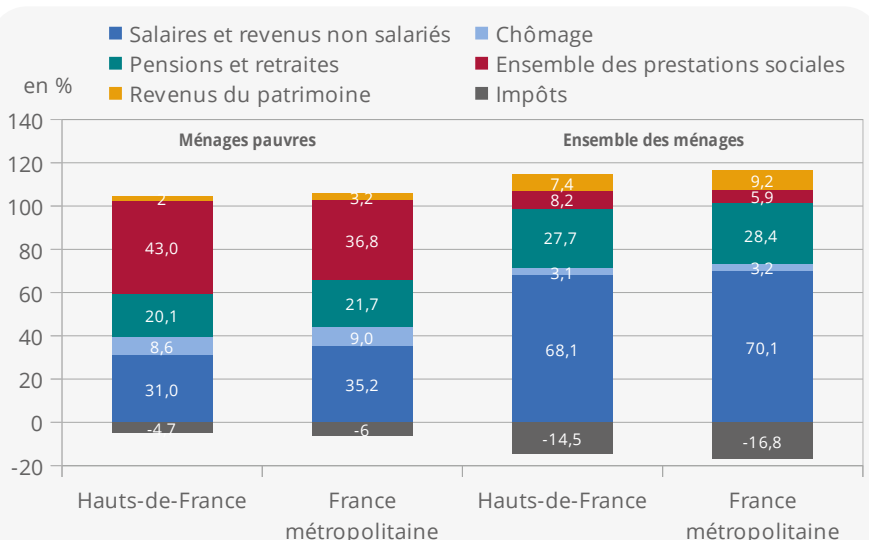
► **figure 9.** Dans une région plus marquée par la pauvreté, ces parts sont plus élevées qu'en France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Au sein des prestations, le 1^{er} poste est celui des minima sociaux (20,4 %). Le reste se partage entre prestations logement (11,0 %) et familiales (11,6 %). En 2020, les Hauts-de-France se situent au 1^{er} rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus s'élève quant à elle à 3,2 % (5^e rang).

Les indemnités chômage sont elles aussi plus fréquentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 8,6 % du revenu disponible contre 3,1 % pour l'ensemble des ménages.

On observe des proportions inverses concernant les revenus du patrimoine (2,0 % contre 7,4 %). Les pensions, retraites et rentes, ne constituent que 20,1 % du revenu disponible après redistribution. Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (31,0 %), mais nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (68,1 %).

Si les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs occupant un emploi intermittent ou à temps partiel, ou faiblement rémunéré.

► 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages

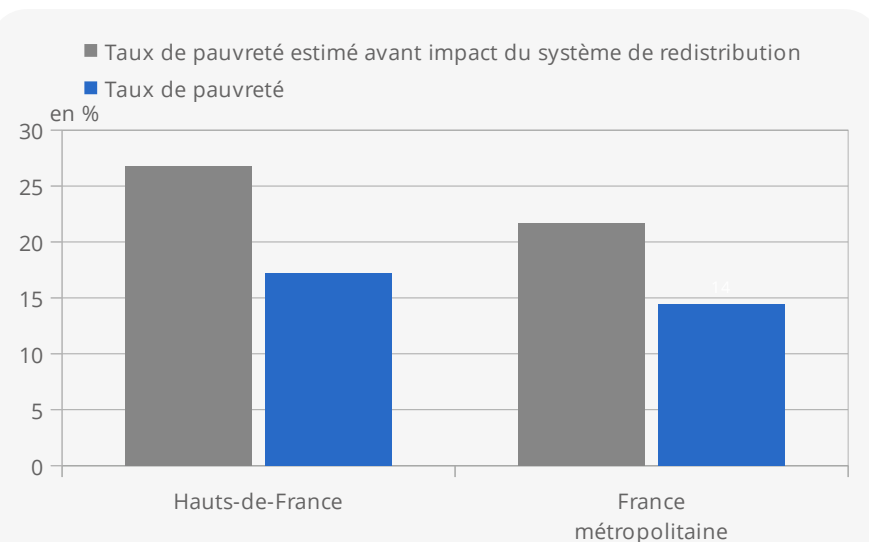


Note : les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution (prestations sociales perçues et impôts directs payés) permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

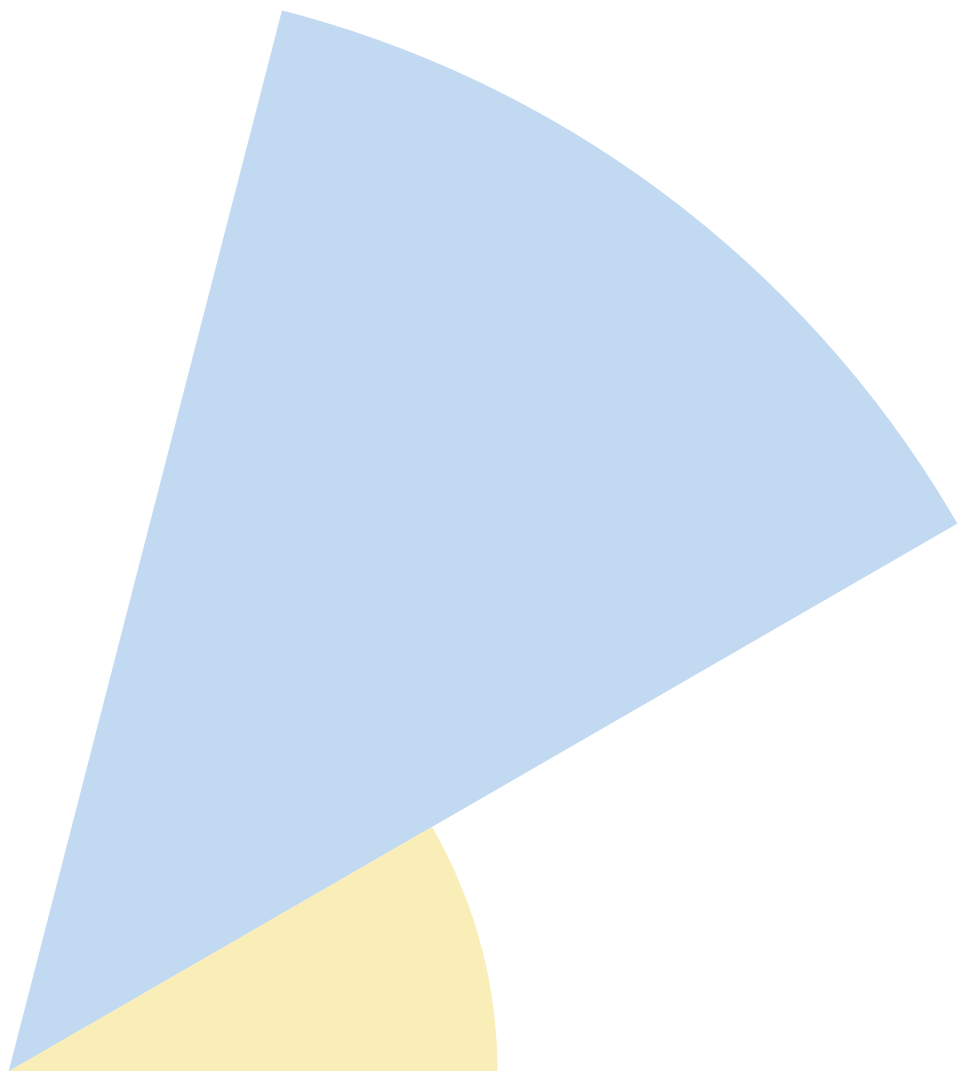
Avant la prise en compte de ces mécanismes redistributifs, 26,8 % des ménages en Hauts-de-France pourraient être considérés comme pauvres

► **figure 10.**

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté, de l'ordre de 36 % dans la région contre 34 % en France métropolitaine. Les Hauts-de-France constituent ainsi la 3^e région où l'effet redistributif est le plus marqué.

Au niveau départemental, la réduction du taux de pauvreté s'établit à 35 % dans l'Aisne et le Nord, 36 % dans la Somme, 37 % dans le Pas-de-Calais et 38 % dans l'Oise.

La pauvreté monétaire des ménages en six profils sociodémographiques



La pauvreté monétaire des ménages en six profils sociodémographiques

Pour apprécier la diversité des situations amenant à la pauvreté, une typologie des ménages pauvres a permis d'identifier six profils sociodémographiques distincts. Le premier axe de différenciation est le lien à l'emploi : les retraités, les ménages qualifiés d'« insérés sur le marché du travail » et ceux de moins de 30 ans non insérés dans l'emploi. Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail sont distingués trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires, les locataires du privé et les locataires du parc social. Les ménages pauvres insérés dans l'emploi ont le niveau de vie médian le plus élevé, les ménages pauvres peu ou pas insérés dans l'emploi et propriétaires ont le plus bas.

La pauvreté monétaire est liée à des situations personnelles ou professionnelles multiples : faiblesse (voire absence) des revenus d'activité selon le degré d'insertion sur le marché du travail, faible niveau de retraite, charges familiales importantes au regard des ressources, etc.

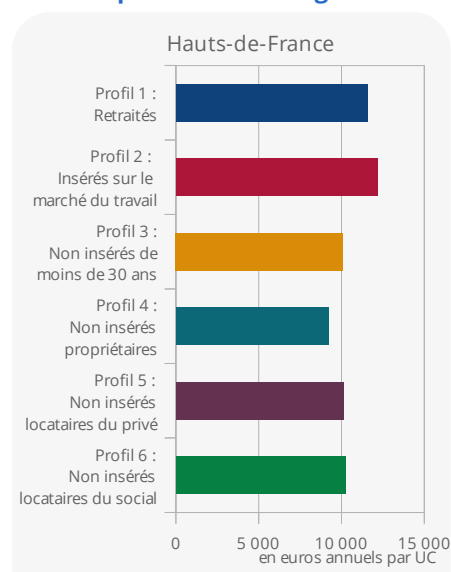
Malgré la diversité de ces situations, six profils sociodémographiques distincts peuvent être dégagés. En effet, le niveau de vie de certains ménages repose essentiellement sur les revenus d'activité, pour d'autres, il est basé sur les prestations sociales. Enfin, certains profils de ménages pauvres correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou à différents statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires).

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi. En Hauts-de-France, le profil relatif aux ménages retraités (profil 1) regroupe 26,2 % des ménages pauvres, soit 17,0 % de la population pauvre ▶ **figure 1a**. La deuxième catégorie de ménages pauvres, que l'on qualifiera d'« insérés sur le marché du travail » (profil 2), correspond à ceux percevant des revenus du travail avec un seuil fixé par convention à un demi SMIC par adulte. Cette catégorie représente 17,4 % des ménages pauvres ; sa part dans la population pauvre est plus élevée (24,3 %) du fait de nombreuses familles avec enfants. Le troisième profil correspond aux ménages pauvres de moins de 30 ans non insérés dans l'emploi. Ce profil, qui représente 11,7 % des ménages pauvres, est confronté à des problématiques spécifiques, notamment de formation et d'entrée sur le marché du travail.

Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, trois profils sont distingués selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires (profil 4), qui représentent 7,6 % des ménages pauvres, les locataires du privé (profil 5), avec 14,1 % des ménages pauvres, et les locataires du parc social (profil 6), avec 23,2 % des ménages pauvres. Les deux derniers profils rassemblent la moitié des enfants pauvres de la région.

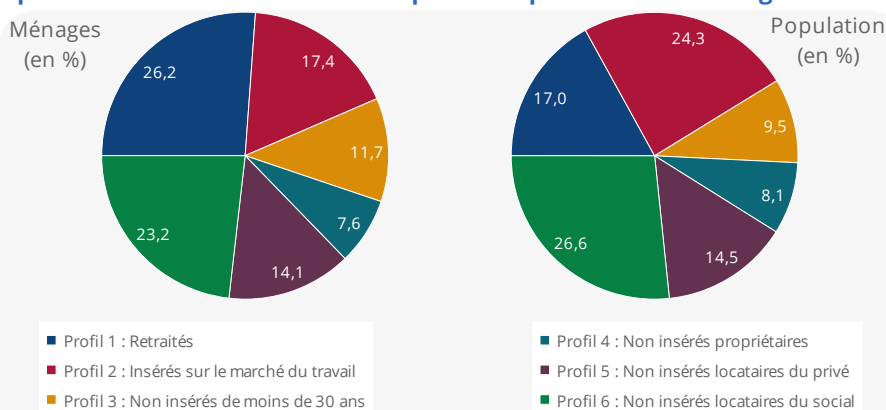
Les ménages pauvres insérés dans l'emploi ont le **niveau de vie médian** le plus élevé (12 170 euros annuels par UC) suivis par les retraités (11 570 euros) ▶ **figure 1b**. À l'inverse, le niveau de vie médian est minimal (9 220 euros) pour les ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires. Ce moindre niveau de vie doit cependant être relativisé dans la mesure où ces ménages ont moins de dépenses contraintes puisqu'ils ne paient pas de loyer.

▶ **1b. Niveau de vie médian selon les six profils dans la région**



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

▶ **1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région**



Note : les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.
Champ : Hauts-de-France, ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Des retraités pauvres, vivant seuls ou en couple

Le premier profil identifié rassemble les ménages pauvres retraités, pour lesquels ne se pose plus la question de l'insertion sur le marché du travail. Leur revenu disponible provient ainsi principalement des pensions, retraites et rentes, à hauteur de 79,9 % dans la région, et relativement peu des prestations sociales comparé aux autres ménages pauvres.

Dans la région comme sur le reste du territoire national, ce profil se singularise par une part importante de personnes vivant seules (61,9 % contre 42,0 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et de couples sans enfant (20,0 % contre 9,8 %)

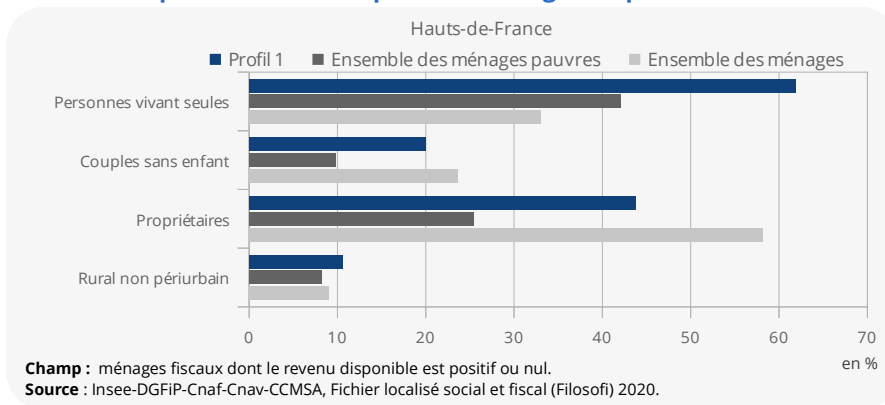
► **figure 2a.** Ainsi, même si ce profil regroupe 26,2 % des ménages pauvres dans la région, il représente seulement 17,0 % de la population pauvre.

Par ailleurs, les ménages propriétaires de leur logement, ainsi que ceux habitant une commune rurale non périurbaine sont surreprésentés dans ce profil.

Ce profil est relativement plus présent en Corse et dans les départements du Massif central (Cantal, Creuse)

► **figure 2b.**

► 2a. Principales caractéristiques des ménages du profil 1



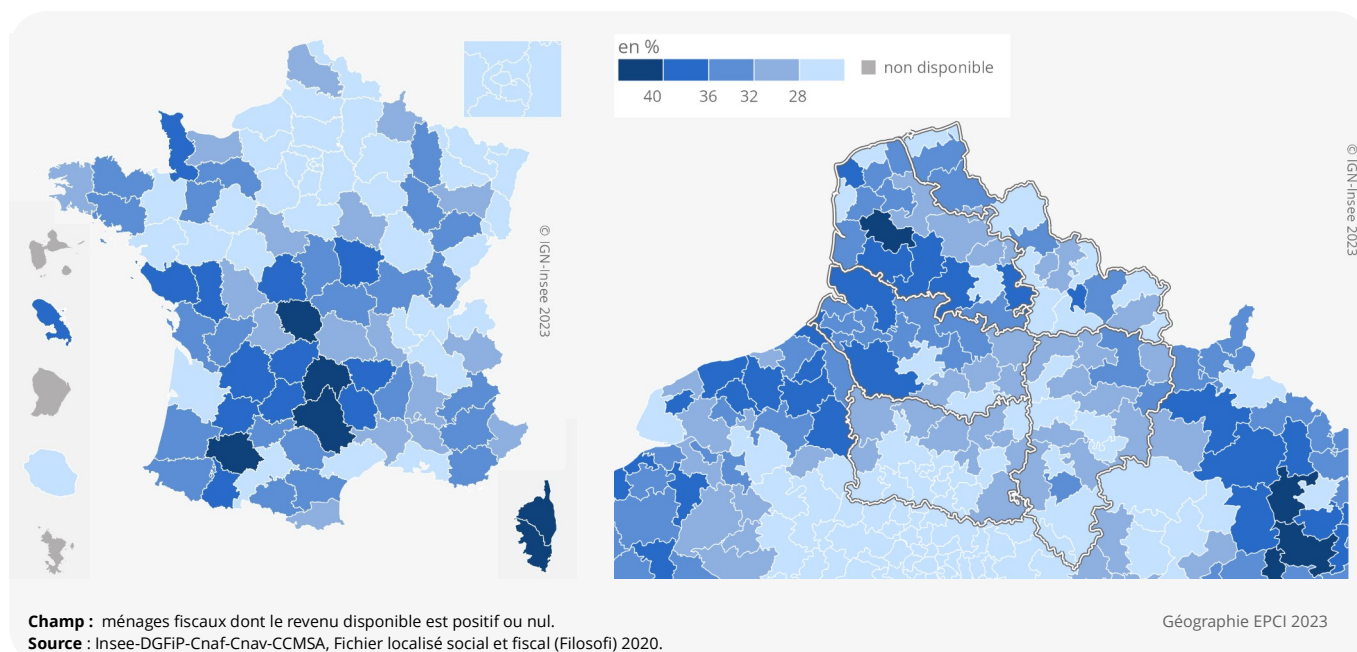
Dans la région, ce profil est plus présent dans les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne. En effet, les ménages pauvres retraités y représentent à eux seuls plus d'un quart des ménages pauvres de ces territoires. Il s'agit même du profil le plus fréquent dans le Pas-de-Calais où il représente près d'un ménage sur trois en situation de pauvreté.

Dans l'Aisne et la Somme, les deux départements les plus ruraux des Hauts-de-France (plus de la moitié de leur population vit dans une commune rurale), les ménages pauvres retraités sont surreprésentés dans les communes les plus rurales (c'est-à-dire non périurbaines). Un quart des ménages pauvres retraités y vit dans une commune rurale autonome. De plus, la moitié des ménages pauvres retraités sont propriétaires de leur logement dans ces deux départements.

Du fait notamment d'une population plus âgée, ce profil est plus présent dans les intercommunalités à l'ouest de la région. C'est le cas notamment de la communauté de communes de Ponthieu-Marquenterre (l'une des plus âgées de la région), de celle du Haut Pays du Montreuillois ou des 7 Vallées qui comptent près de 40 % de ménages retraités parmi les ménages pauvres.

Ces trois communautés de communes se situent par ailleurs en totalité dans des zones rurales. D'autre part, plus de deux tiers des ménages pauvres retraités sont propriétaires de leur logement.

► 2b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 1, par département et EPCI

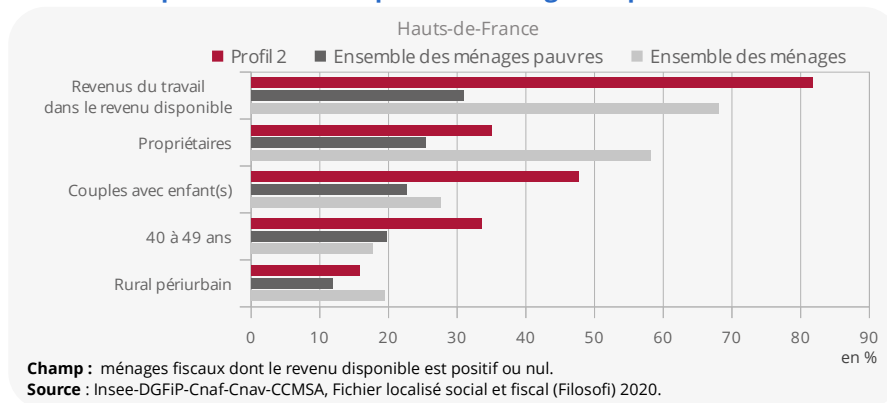


Des ménages pauvres insérés dans l'emploi, souvent avec d'importantes charges familiales

La question du rapport à l'emploi est centrale dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Le second profil rassemble des ménages pauvres qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté. Leurs revenus dépendent ainsi très majoritairement de leur activité professionnelle, salariée ou non, et relativement peu de prestations sociales, en dehors du volet familial. Dans la région, la part de leurs revenus du travail (salaires, traitements, revenus non salarié) dans le revenu disponible (81,7 %) est 2,6 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (31,0 %) ▶ **figure 3a**.

Ce profil se caractérise par une surreprésentation des couples avec enfant(s) (47,7 % contre 22,6 % pour l'ensemble des ménages pauvres), notamment de trois enfants ou plus. 29,3 % des enfants en situation de pauvreté dans la région appartiennent à cette catégorie.

▶ 3a. Principales caractéristiques des ménages du profil 2



Par rapport à l'ensemble des ménages pauvres de la région, ces ménages sont plus fréquemment propriétaires de leur logement et résident plus souvent dans une commune rurale périurbaine. La part des ménages dont le référent est âgé de 40 à 49 ans est elle aussi plus élevée.

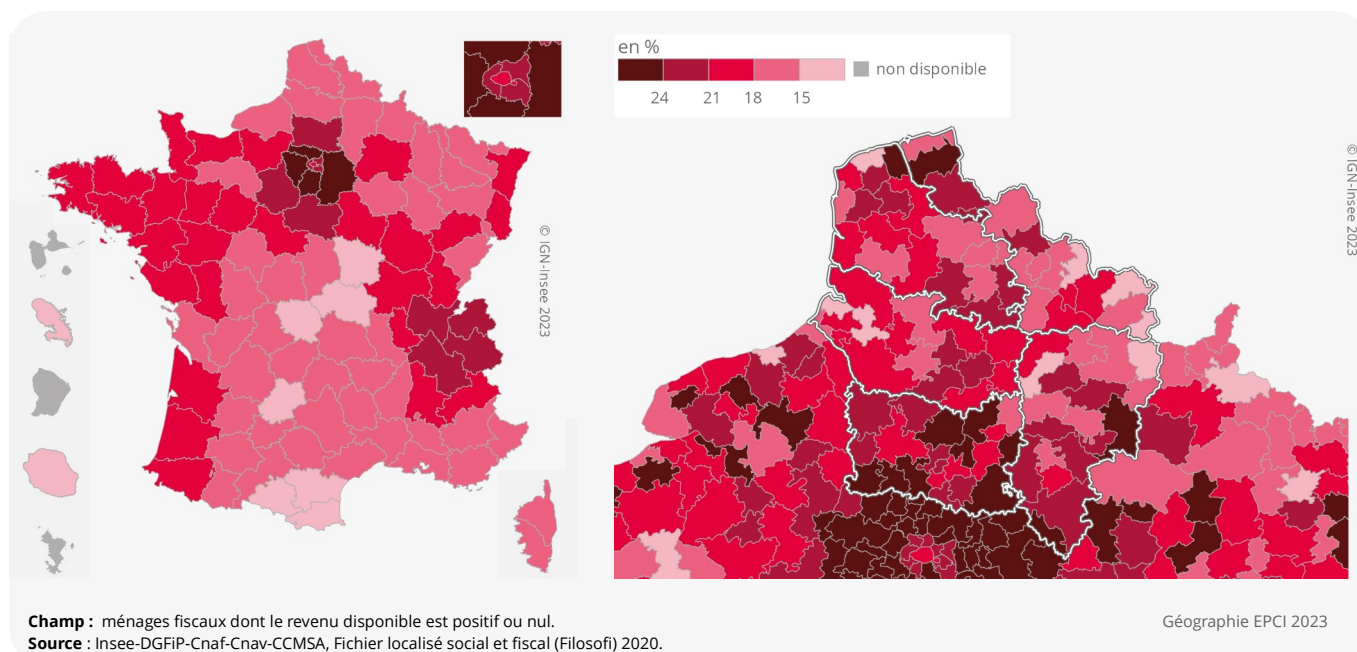
A l'échelle nationale, ce profil est surreprésenté dans les départements franciliens situés au-delà de la première couronne, ainsi qu'à l'est du Rhône (Ain, Isère, Savoie, et Haute-Savoie) ▶ **figure 3b**.

Dans la région, ce profil est très présent dans le département de l'Oise, limitrophe du bassin parisien. En effet, il regroupe 21,2 % des ménages pauvres isariens (contre environ 17 % pour les autres départements de la région) soit près de 30 % de la population du département (24 % dans la région).

Ainsi, huit communautés de communes isariennes situées à proximité de l'Île-de-France ont un quart ou plus de leurs ménages pauvres insérés dans l'emploi. Leurs revenus sont composés à plus de 90 % par des revenus d'activité.

Ce profil est également surreprésenté dans les deux intercommunalités limitrophes de la Communauté Urbaine de Dunkerque (les Communautés de Communes des Hauts-de-Flandres et de la région d'Audruicq). Il y représente près d'un quart des ménages en situation de pauvreté.

▶ 3b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 2, par département et EPCI



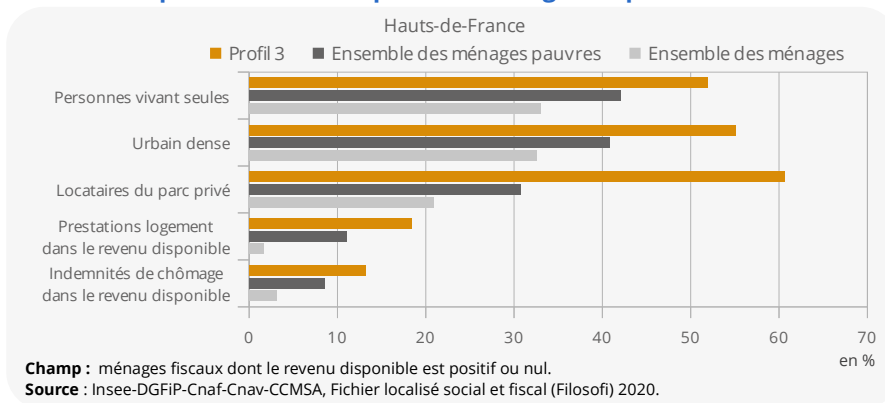
Des jeunes en situation de pauvreté, en début de vie active ou étudiants

Le troisième profil regroupe des ménages jeunes (dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans) non insérés sur le marché du travail. Certains jeunes sont en phase d'insertion professionnelle, avec des situations d'emplois intermittents ou peu rémunérés. Ils peuvent également faire face à des dépenses d'installation pour résider à un endroit proche de leur lieu de travail, et sont un des publics cibles de formations publiques en matière de formation. Les étudiants vivant en autonomie financière s'inscrivent également dans cette population.

Ce profil rassemble majoritairement des personnes vivant seules (51,9 % contre 42,0 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et locataires dans le parc privé (60,7 % contre 30,8 %) ▶ **figure 4a**. Ils résident principalement dans les territoires les plus urbanisés.

Par rapport à l'ensemble des ménages pauvres, leurs revenus dépendent davantage des prestations sociales (58,9 % du revenu disponible), essentiellement des minima sociaux et prestations logements, ainsi que des indemnités de chômage (13,2 % du revenu disponible).

▶ 4a. Principales caractéristiques des ménages du profil 3



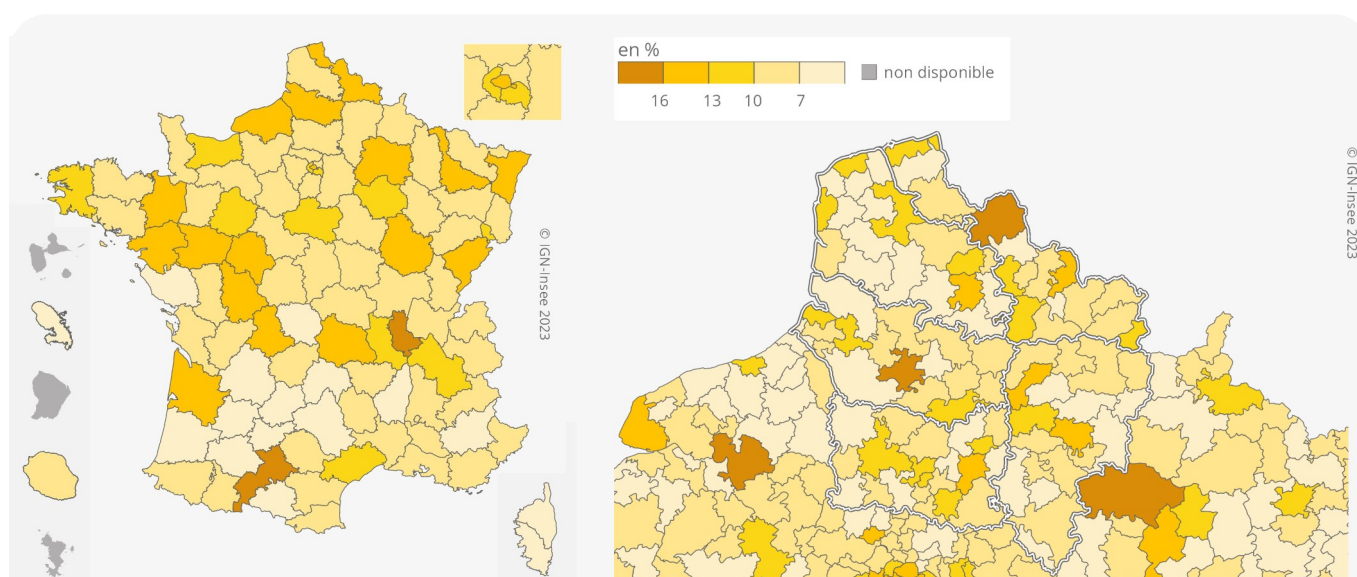
Ces jeunes en situation de pauvreté vivent davantage dans les départements abritant des grandes métropoles : le Nord et la Somme (13,2 % des ménages pauvres) ▶ **figure 4b**.

Les jeunes en situation de pauvreté, qu'ils soient en début de vie active ou étudiants, sont en effet particulièrement présents dans la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole et la Métropole européenne de Lille. Ils y représentent respectivement 22,4 % et 16,7 % des ménages pauvres, contre 11,7 % en moyenne dans la région.

Ce profil est également légèrement surreprésenté dans d'autres EPCI urbains de la région comme les communautés d'agglomération de la Région de Compiègne, du Pays de Laon, de Valenciennes Métropole et de Saint-Quentin où il regroupe 13 % à 15 % des ménages pauvres.

A l'inverse, il est sous-représenté dans certains EPCI urbains comme les CA de Creil Sud Oise ou de Maubeuge avec des parts respectives de 7,9 % et 9,7 %.

▶ 4b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 3, par département et EPCI



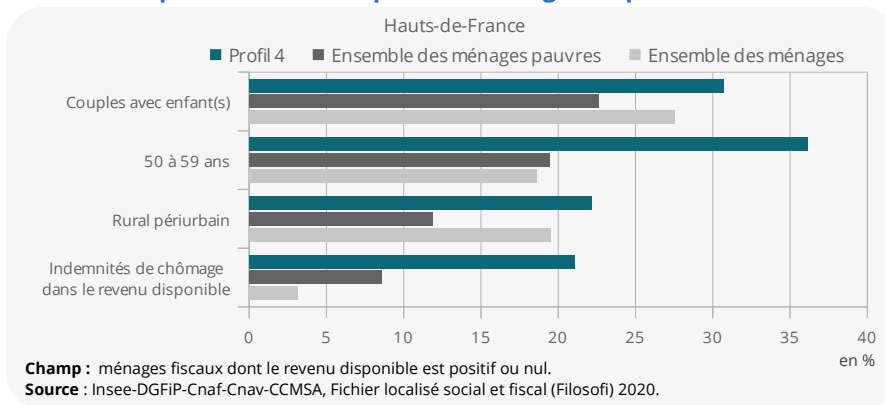
Des ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires

Le quatrième profil regroupe les ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement. Cette catégorie est davantage composée de couples avec un ou deux enfants que l'ensemble des ménages pauvres de la région (30,7 % contre 22,6 %) ▶ **figure 5a**. Ce profil regroupe ainsi 7,5 % des enfants pauvres de la région.

Cette classe se caractérise également par une forte proportion d'indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants...), qui sont néanmoins peu ou pas insérés dans l'emploi. Par conséquent, les indemnités de chômage constituent une part importante de leur revenu disponible (21,1 % contre 8,6 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région). Ces ménages ont le niveau de vie le plus faible de l'ensemble des profils (9 220 € contre 10 930 € pour l'ensemble des ménages pauvres).

Par ailleurs, ces ménages sont relativement plus nombreux à résider dans une commune rurale périurbaine (22,2 %) que l'ensemble des ménages pauvres (11,9 %).

► 5a. Principales caractéristiques des ménages du profil 4



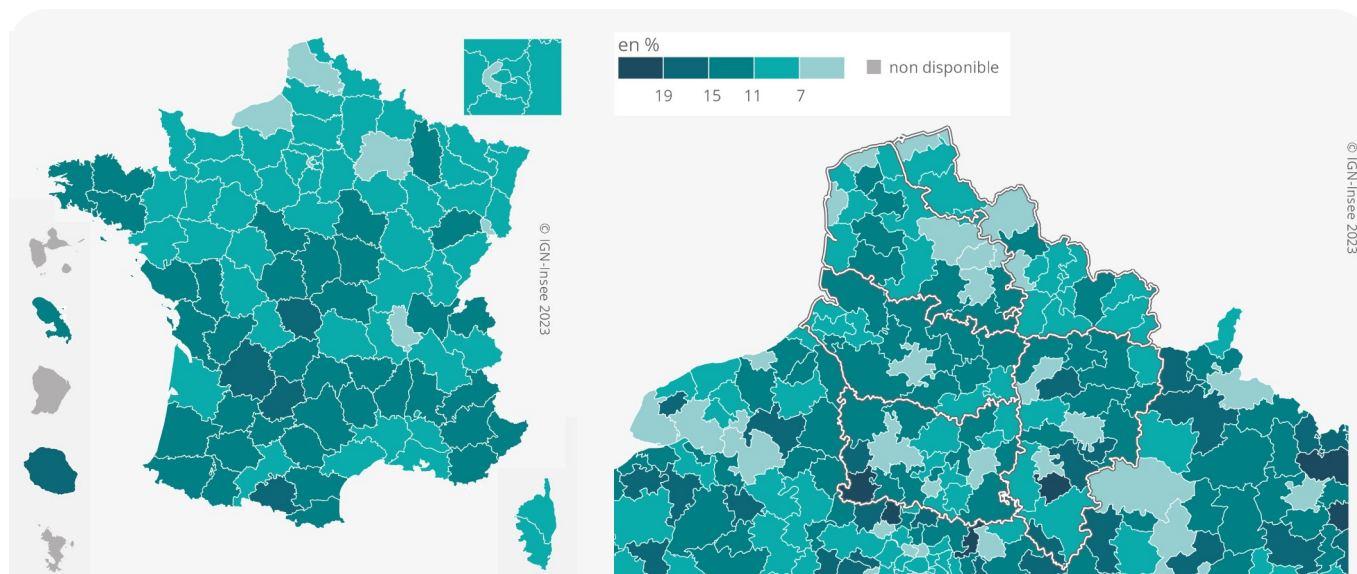
À l'échelle nationale, ce profil est relativement plus présent dans les départements au sud et à l'ouest du Massif central (Creuse, Dordogne, Lot, Ariège) ▶ **figure 5b**.

Dans la région, ce profil est globalement sous-représenté par rapport au niveau national (7,6 % des ménages contre 9,5%). Il est cependant un peu plus présent dans l'Oise, l'Aisne (plus de 9 % des ménages pauvres) et la Somme (8,4 %).

Les communautés de communes du Canton d'Oulchy-le-Château et du Vexin-Thelle sont particulièrement concernées puisqu'un ménage pauvre sur cinq a ce profil.

Avec 13 % à 20 % des ménages en situation de pauvreté, les 15 intercommunalités qui abritent le plus ce profil sont situées dans l'Aisne et l'Oise. Elles sont principalement situées dans des zones rurales.

► 5b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 4, par département et EPCI



Des ménages pauvres locataires du privé, et souvent dépendants des transferts sociaux

Le cinquième profil de pauvreté est celui des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé. Il se caractérise par une surreprésentation des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans (36,6 % contre 17,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région)

► **figure 6a.**

44,1 % des ménages de ce profil sont des personnes occupant seules leur logement (majoritairement des hommes), mais il regroupe aussi des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) de telle sorte que 17,2 % des enfants pauvres se trouvent dans ce groupe.

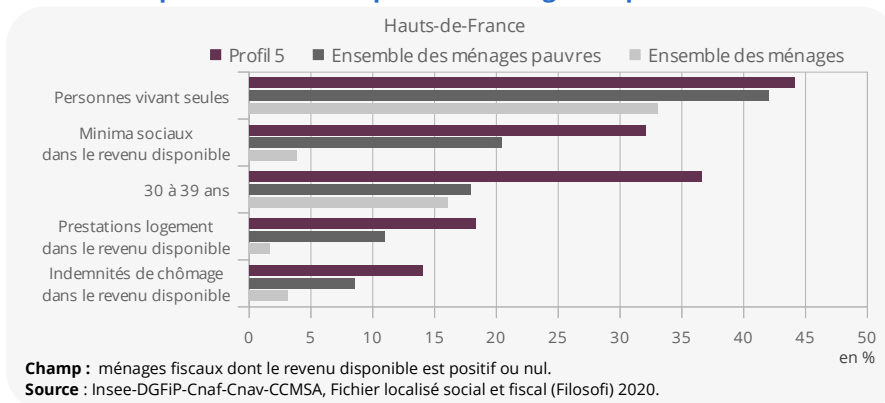
Les revenus disponibles de ces ménages se distinguent de ceux des autres ménages sous le seuil de pauvreté de la région par une part plus importante des minima sociaux (32,0 % contre 20,4 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région), des indemnités de chômage (14,0 % contre 8,6 %) et des prestations logement (18,3 % contre 11,0 %). Par ailleurs, 34,9 % de ces ménages déclarent des revenus négatifs ou nuls.

A l'échelle nationale, ce profil se retrouve surtout sur le pourtour méditerranéen, en Corse et outre-mer en Martinique et à La Réunion

► **figure 6b.**

► 6b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 5, par département et EPCI

► 6a. Principales caractéristiques des ménages du profil 5



Ce profil est un peu moins fréquent dans la région qu'au niveau national (14,1 % des ménages contre 16,8 %) mais il est surreprésenté dans l'Aisne, le Nord et de la Somme (respectivement 22,3 %, 17,9 % et 18,8 %).

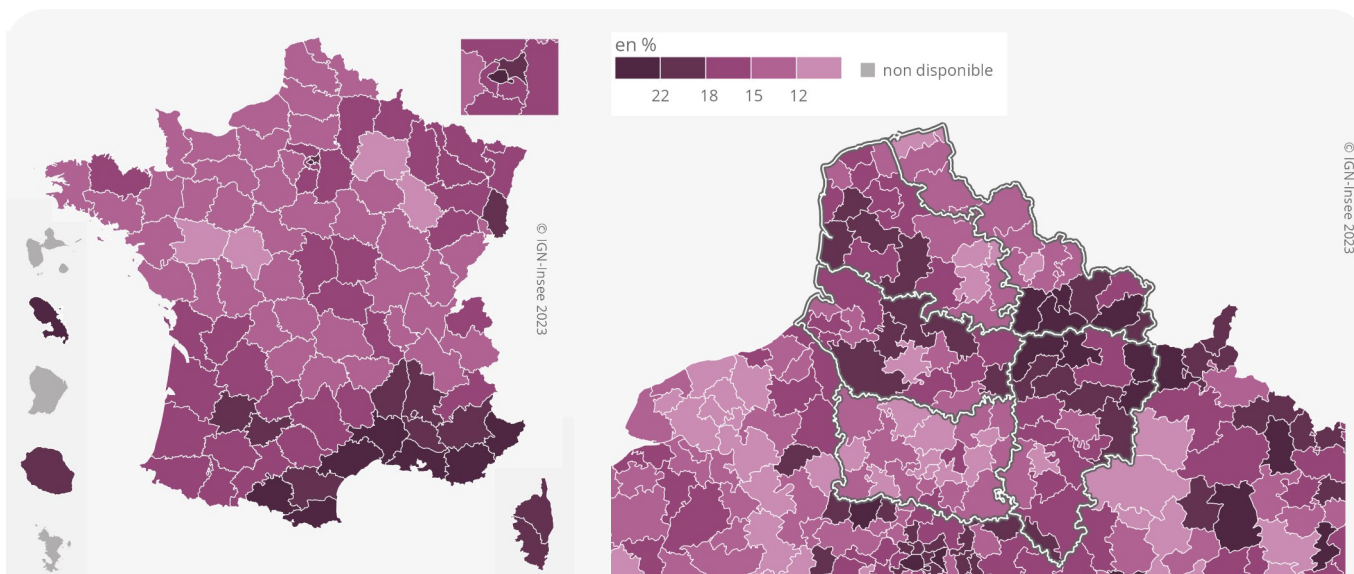
Dans chacun de ces trois départements, la part du revenu provenant de minima sociaux des personnes concernées atteint au minimum 30 %.

Ce profil est moins présent dans l'Oise où il ne regroupe que 12,9 % des ménages en situation de pauvreté, le Pas-de-Calais étant dans une situation intermédiaire avec une proportion de 15,5 %.

Ce profil est surreprésenté dans le nord-est la région, ainsi que dans certaines intercommunalités à dominante rurale de la Somme et du Pas-de-Calais.

Dans la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé représentent plus d'un quart des ménages pauvres et sont plus jeunes qu'en moyenne puisque 38,3 % d'entre eux sont âgés de 30 à 39 ans.

Dans celle de Cambrai, près de la moitié des ménages du profil 5 sont des personnes seules et plus d'un tiers de leurs revenus est issu de minima sociaux (de même dans la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois).



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Géographie EPCI 2023

Des ménages pauvres résidant dans un logement social, le plus souvent en milieu urbain

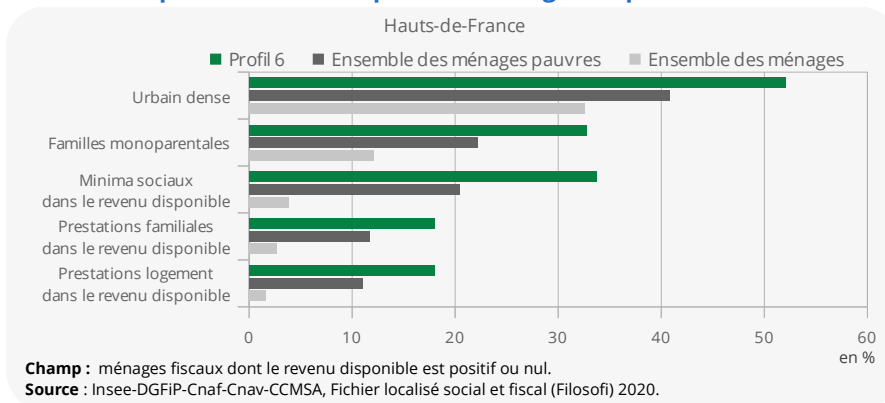
Le profil 6 regroupe les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social. Dans la région, un tiers des enfants pauvres appartient à ce profil du fait d'une part importante de familles nombreuses de trois enfants ou plus. Les familles monoparentales représentent 32,8 % des ménages de ce profil, contre 22,2 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région

► [figure 7a.](#)

Ce profil de pauvreté est caractéristique des territoires les plus denses, avec la moitié des ménages résidant dans une commune urbaine dense contre 40,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région.

La part des prestations sociales dans le revenu disponible est parmi les plus élevées par rapport aux autres profils de pauvreté. En effet, dans la région les revenus disponibles de ces ménages se composent à 33,7 % de minima sociaux (contre 20,4 % pour l'ensemble des ménages pauvres), à 18,0 % de prestations familiales (11,6 % pour l'ensemble des ménages pauvres) et à 18,0 % de prestations logement (11,0 % pour l'ensemble des ménages pauvres).

► 7a. Principales caractéristiques des ménages du profil 6



Ces ménages résident surtout dans les territoires offrant le plus de logements sociaux, notamment le long de la façade de la Manche, et dans les départements du Nord et de l'Est (Marne, Aube, Territoire de Belfort) de la France

► [figure 7b.](#)

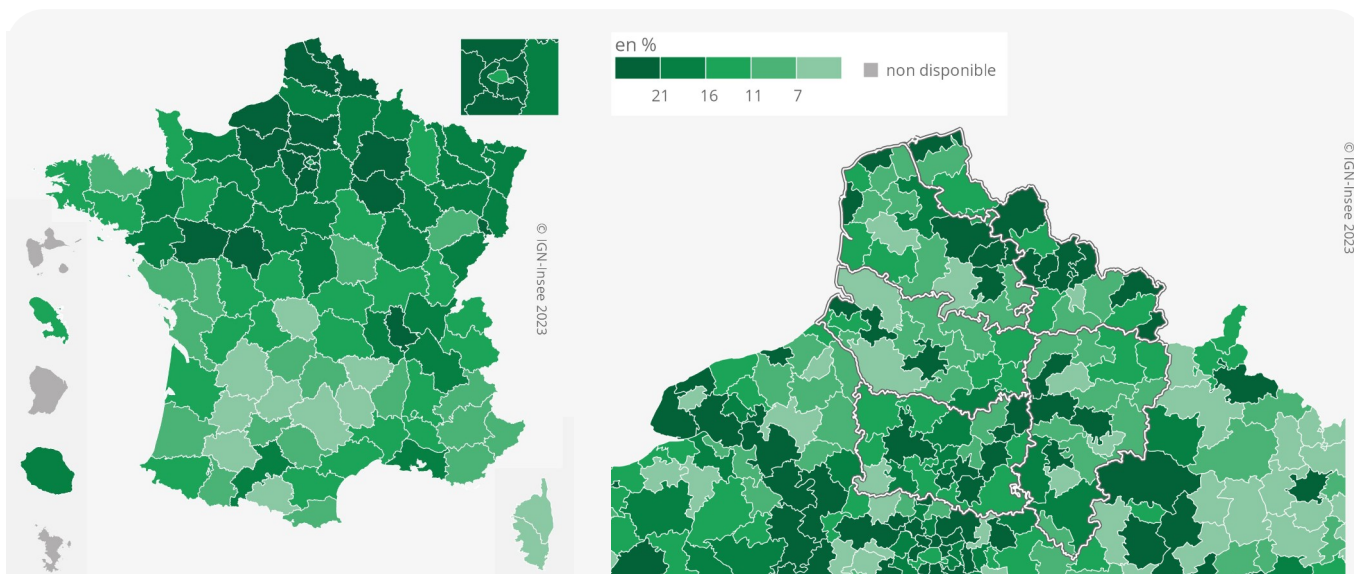
Regroupant 23,2 % des ménages pauvres contre 17,2 % en France métropolitaine, soit plus d'un quart des personnes en situation de pauvreté, ce profil est surreprésenté dans la région. Il est très présent dans les départements du Nord, de l'Oise et du Pas-de-Calais, concernant près d'un ménage sur quatre en situation de pauvreté.

La surreprésentation de ce type de ménages pauvres s'explique notamment par l'importance du parc social dans certaines parties de la région (notamment dans l'ex-bassin minier) en lien avec l'histoire industrielle de ces territoires.

Dans la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, plus d'un ménage en situation de pauvreté sur trois appartient à ce profil, proportion observée également dans les communautés d'agglomération de Creil Sud Oise, du Grand Soissons Agglomération. Plus de 42 % des enfants pauvres de ces intercommunalités vivent dans ce type de ménages.

Ce profil est également surreprésenté dans les deux plus grands EPCI de la région, la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole (respectivement 26,7 % et 30 % des ménages pauvres de ces territoires) ainsi que dans les autres EPCI centrés sur de grands centres urbains (la CU de Dunkerque, les CA Valenciennes Métropole et de Maubeuge Val de Sambre...).

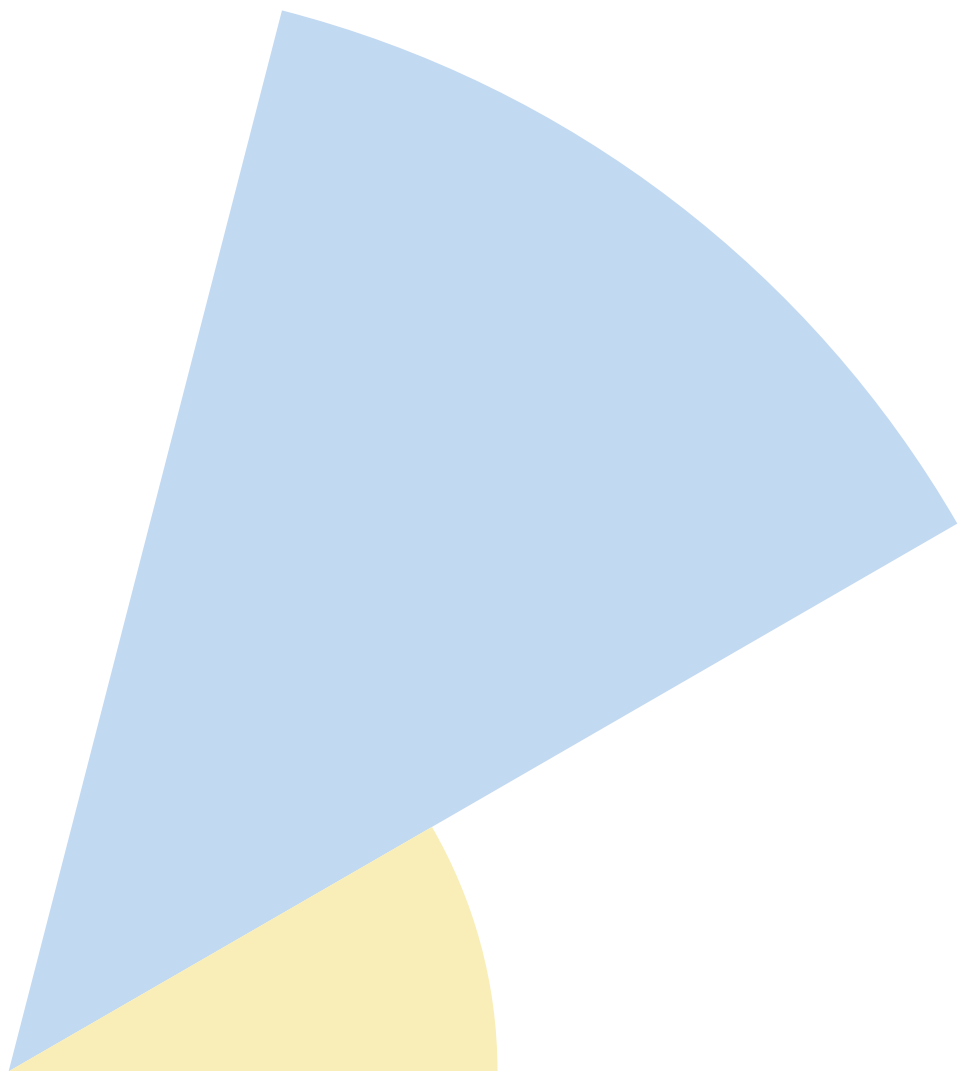
► 7b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 6, par département et EPCI



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Géographie EPCI 2023

Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires



Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires

La pauvreté monétaire peut se superposer à d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants. La conjonction entre ces phénomènes est plus facile à appréhender via une approche territorialisée. En effet, elle conduit à analyser des indicateurs dont certains sont assez directement liés à la pauvreté, alors que d'autres semblent plus indépendants ou contextuels : situation défavorable sur le marché du travail, faible niveau de formation initiale, situation familiale délicate, difficulté d'accès au logement, difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité, etc.

Pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire, vivre au sein de territoires exposés à d'autres formes de fragilités économiques ou sociales peut contribuer à renforcer leur situation de précarité.

Ces fragilités sont appréhendées ici au travers de sept thèmes : insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins, et accès aux services publics.

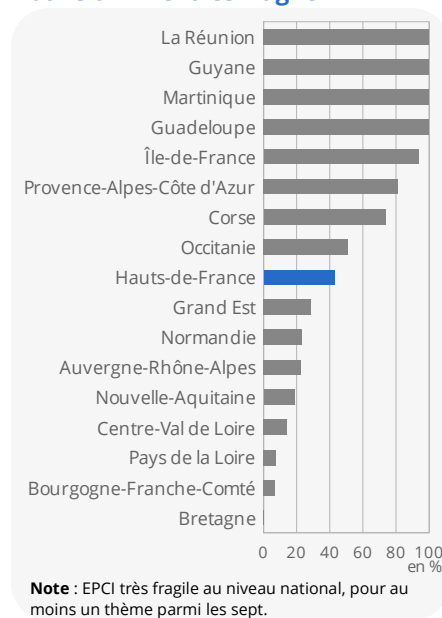
Au sein de chacun de ces thèmes, l'analyse de trois indicateurs (détaillés dans la suite du chapitre) permet d'estimer la fragilité d'un territoire au regard de critères nationaux. Ainsi, un EPCI sera qualifié de « très fragile », si pour deux indicateurs, il se situe dans les 10 % des EPCI français dont la valeur est la plus défavorable et parmi les 25 % les plus défavorisés pour le troisième indicateur. De la même façon, on peut identifier des EPCI « fragiles » au niveau national ▶ [méthodologie](#).

Certains EPCI non fragiles au niveau national peuvent apparaître comme fragiles au niveau régional s'ils font partie du quart des EPCI les plus touchés au niveau régional sur au moins deux indicateurs.

En 2020, dans la région, 42,8 % de la population vit dans un EPCI très fragile d'un point de vue national pour au moins un thème ▶ [figure 1](#).

Parmi les sept thèmes étudiés, la région se distingue par un niveau relativement plus élevé de fragilité pour le thème de l'insertion professionnelle : 33,7 % de la population réside dans un EPCI classé comme très fragile sur ce thème ▶ [figure 2](#).

▶ 1. Part de la population résidant dans un EPCI très fragile



▶ 2. Part de la population vivant dans un EPCI fragile d'un point de vue national

Les thèmes :	% de la population des EPCI Hauts-de-France	
	Très fragile	Fragile
Insertion professionnelle	33,7	46,0
Niveau de formation initiale	21,6	59,9
Logement	0,0	43,2
Situations familiales	11,7	54,1
Mobilité	0,1	11,4
Accès aux soins	0,0	6,1
Accès aux services publics	0,0	8,2

Champ : population des EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

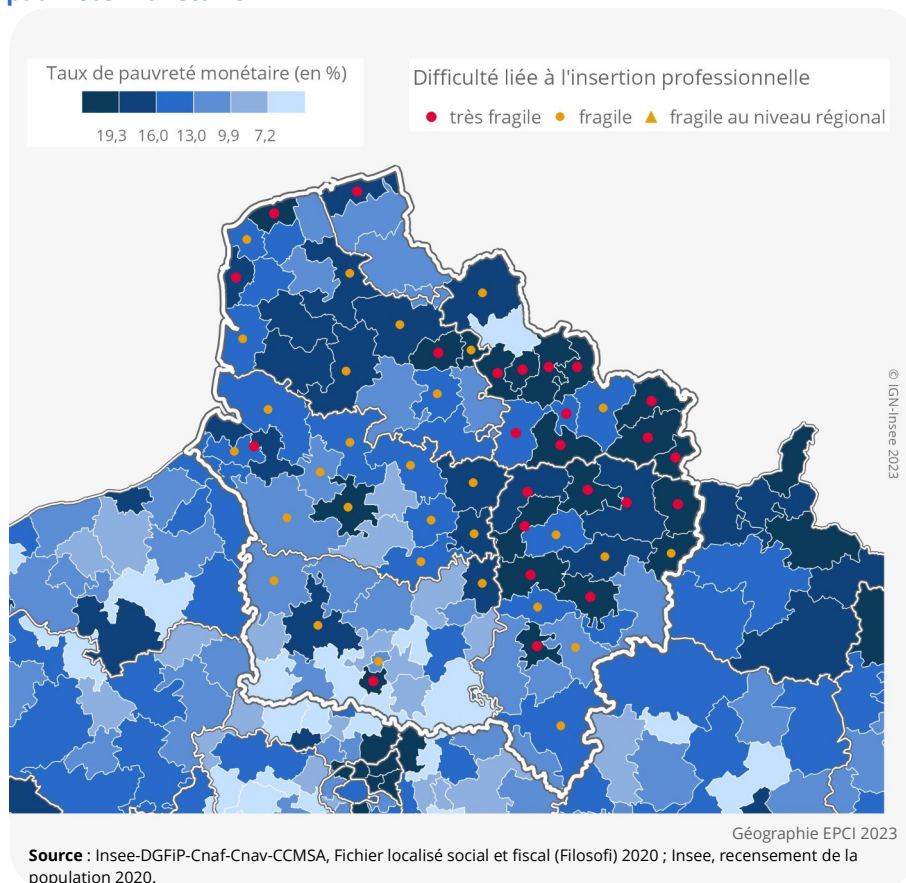
THÈME 1 : INSERTION PROFESSIONNELLE

Difficultés d'insertion sur le marché du travail et pauvreté sont étroitement liées. On observe en effet une forte corrélation entre taux de pauvreté monétaire et taux de chômage au niveau des EPCI de la région.

La même corrélation existe avec le taux de chômage de longue durée, caractérisant des difficultés d'insertion encore plus fortes. Bien que le lien apparaisse moins affirmé, certains territoires touchés par un fort degré de pauvreté sont aussi concernés par une insertion plus difficile des jeunes, avec une part élevée des 16-25 ans ni en emploi, ni en formation.

Dans la région, les EPCI du nord de l'Aisne, ainsi que ceux de l'ex-bassin minier combinent de forts taux de pauvreté et des difficultés liées à l'insertion professionnelle marquées
► figures 3 et 4.

► 3. EPCI fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle et taux de pauvreté monétaire



► 4. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des jeunes 16-25 ans ni en emploi ni en formation
CA de Lens - Liévin	Lens	+++	19,2	49,0	49,3
CU de Dunkerque	Dunkerque	+++	18,5	51,2	47,0
CA Valenciennes Métropole	Valenciennes	+++	20,0	51,0	50,4
CA de la Porte du Hainaut	Denain	+++	19,0	50,7	49,7
CA Douaisis Agglo	Douai	+++	18,4	48,3	48,6
CA Maubeuge Val de Sambre	Maubeuge	+++	24,2	56,5	56,2
CA du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer	+++	18,7	49,1	47,3
CA Grand Calais Terres et Mers	Calais	+++	21,0	54,2	54,0
CA Creil Sud Oise	Creil	+++	21,1	50,1	47,2
CA de Cambrai	Cambrai	+++	17,7	49,6	47,0
CA du Saint-Quentinois	Saint-Quentin	+++	19,8	53,2	50,0
CC Cœur d'Ostrevent	Somain	+++	18,6	49,4	48,8

*RP : au sens du recensement de la population, diffère du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail. +++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	15,7	51,0	44,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	13,2	46,7	39,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

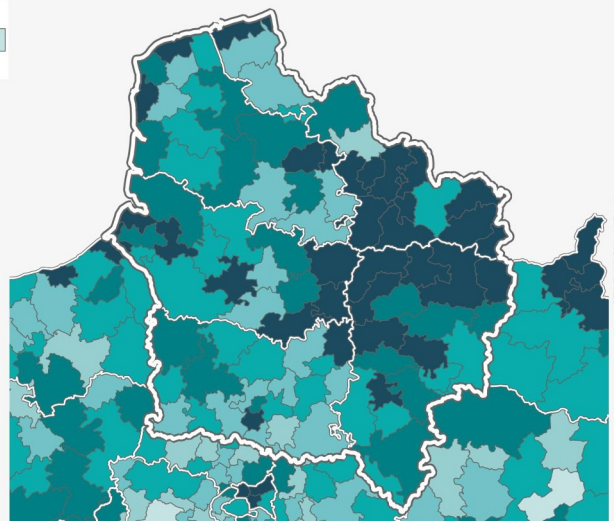
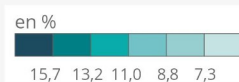
Source : Insee, recensement de la population (RP) 2020.

► 5a. Part des chômeurs au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans et le nombre d'actifs âgés de 15 à 69 ans (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Au sens du recensement, est chômeur toute personne qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle Emploi. Sur la France hors Mayotte, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8 % en 2020, contre 12,7 % au sens du recensement,

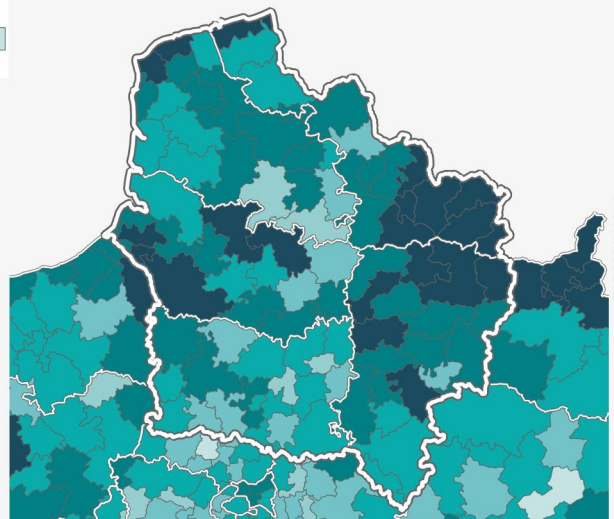
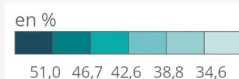


Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 5b. Part des chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans en recherche d'emploi depuis un an ou plus et le nombre de personnes âgées de 15 à 69 ans déclarées au chômage au sens du recensement (inscrite ou non à Pôle Emploi).

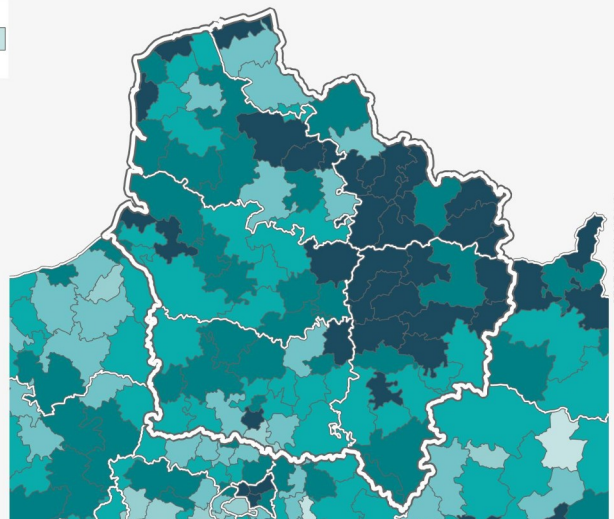
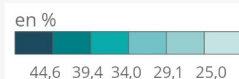


Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 5c. Part des jeunes (16-25 ans) ni en emploi ni en formation

Indicateur : Part des jeunes (de 16 à 25 ans compris) ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours parmi les personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

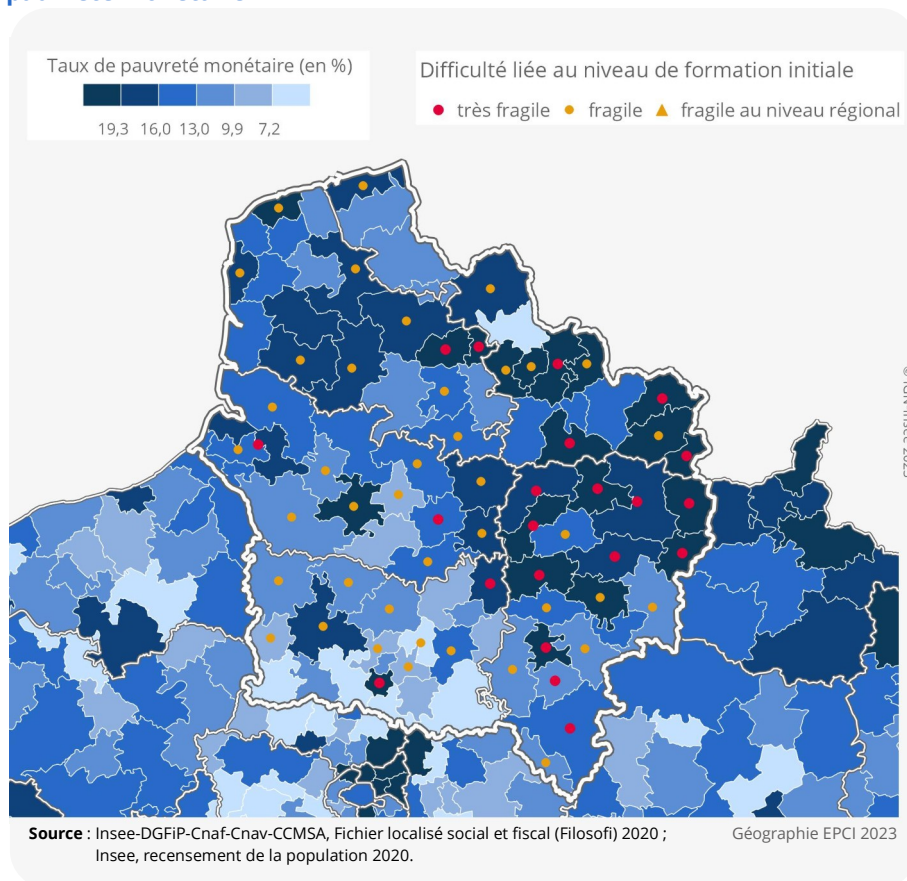
THÈME 2 : NIVEAU DE FORMATION INITIALE

Un faible niveau de formation initiale augmente fortement le risque de ne pas avoir d'emploi ou d'avoir un emploi faiblement rémunérateur.

En effet, même plusieurs années après la sortie de formation initiale, les personnes peu ou pas diplômées sont nettement plus souvent inactives ou au chômage que les diplômées. Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont encore plus marquées pour les jeunes qu'elles ne l'étaient pour leurs aînés, faisant de la lutte contre le décrochage un enjeu de politique publique.

Un faible niveau de formation initiale peut aussi être associé à une maîtrise insuffisante des savoirs de base, susceptibles d'entraîner des difficultés dans la vie quotidienne, tel qu'un risque plus marqué de difficulté de lecture ou d'illectronisme, facteurs d'exclusion sociale ▶ figures 6 et 7.

▶ 6. EPCI fragiles sur le thème du niveau de formation initiale et taux de pauvreté monétaire



▶ 7. Les EPCI les plus fragiles sur le thème du niveau de formation initiale

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans
CA de Lens - Liévin	Lens	+++	28,5	46,8	55,6
CA de la Porte du Hainaut	Denain	+++	26,9	51,5	53,3
CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont	+++	29,3	50,5	53,9
CA Maubeuge Val de Sambre	Maubeuge	+++	26,9	52,7	55,1
CA Creil Sud Oise	Creil	+++	37,3	52,2	57,0
CA du Saint-Quentinois	Saint-Quentin	+++	27,5	57,5	53,9
CA du Caudrésis et du Catésis	Caudry	+++	29,3	55,4	58,6
CA Chauny-Tergnier-La Fère	Tergnier	+++	27,3	48,3	56,3
CA de la Région de Château-Thierry	Château-Thierry	+++	27,2	51,5	55,1
CA GrandSoissons Agglomération	Soissons	+++	28,0	54,7	53,3
CA de la Baie de Somme	Abbeville	+++	27,3	50,4	54,2
CC du Pays Noyonnais	Noyon	+++	29,2	53,1	57,5

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	26,2	50,4	55,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	23,5	45,7	52,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

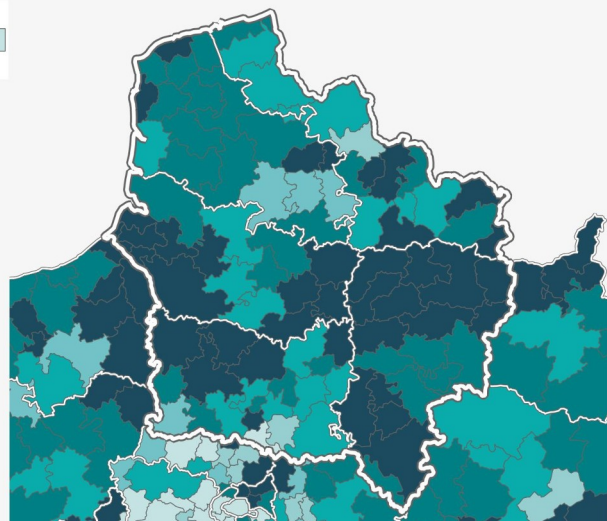
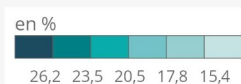
Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 8a. Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 ans ou plus ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou être détentrices d'un certificat d'études primaires (CEP) parmi les personnes âgées de 20 ans ou plus.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.

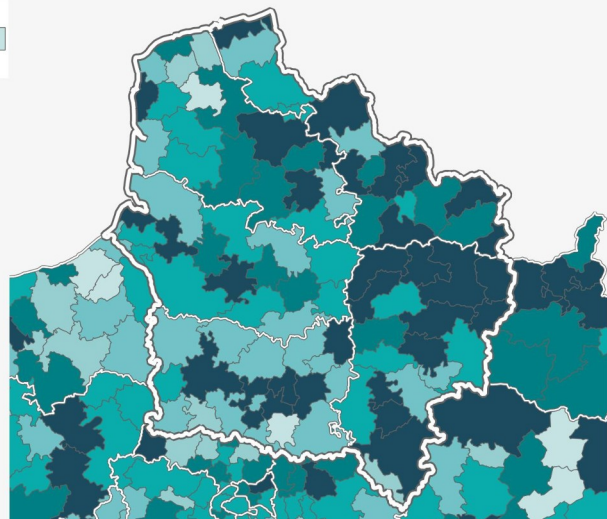
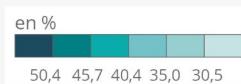


Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 8b. Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés

Indicateur : Part des jeunes (de 15 à 19 ans compris) ayant déclaré au recensement être non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours et ayant comme diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

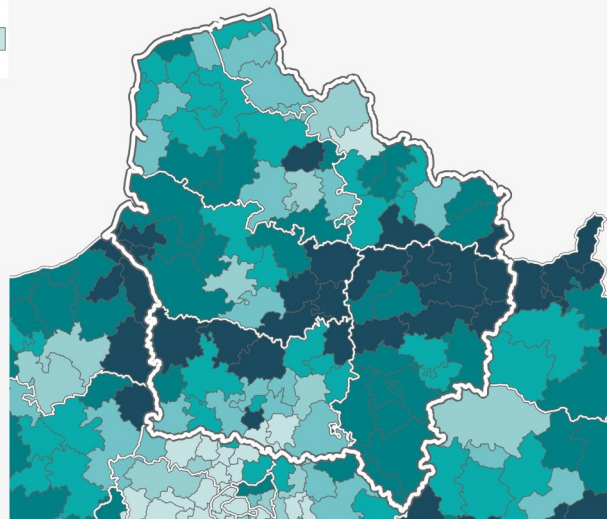
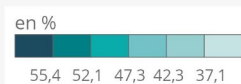
Géographie EPCI 2023

► 8c. Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 à 65 ans compris, ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou avoir un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, BEP) parmi les personnes âgées de 20 à 65 ans.

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



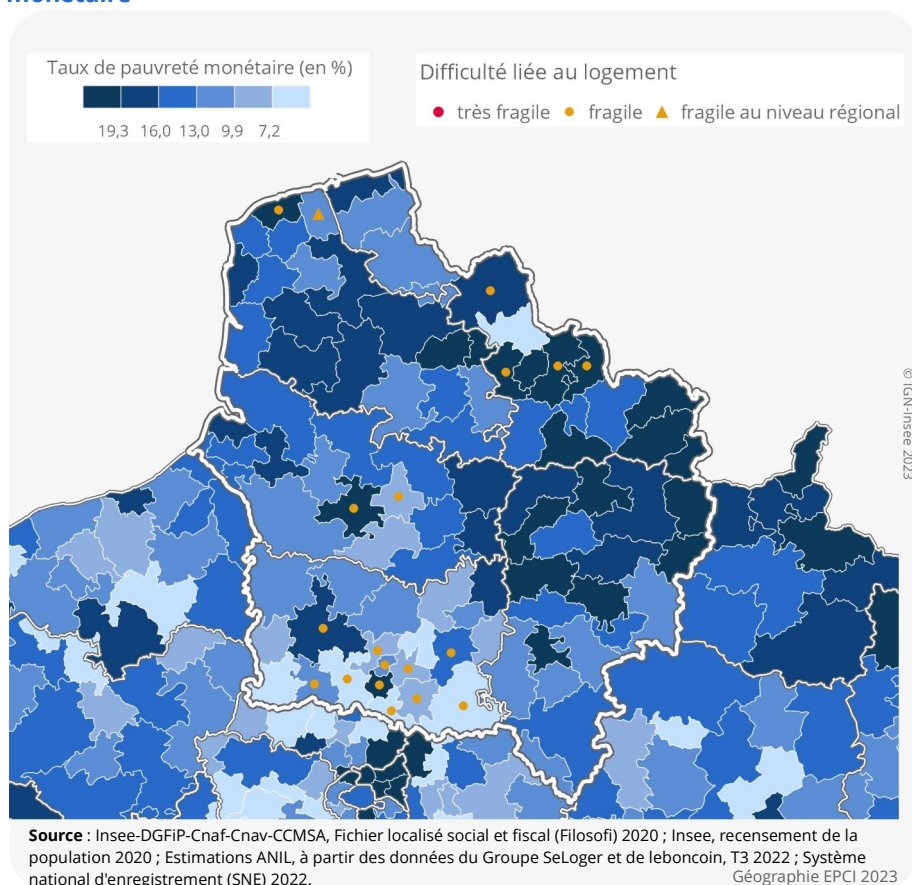
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 3 : LOGEMENT

Lorsque l'offre de logement social n'est pas suffisante au regard des besoins et que les loyers proposés dans le parc locatif privé sont élevés, l'accès au logement peut constituer une difficulté importante pour les plus modestes. Ces tensions sur le marché de l'immobilier couplées à des ressources insuffisantes peuvent par ailleurs être à l'origine de situations de mal logement et d'inadéquation entre la taille du logement et celle du ménage ▶ figures 9 et 10.

▶ 9. EPCI fragiles sur le thème du logement et taux de pauvreté monétaire



▶ 10. Les EPCI les plus fragiles sur le thème du logement

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des résidences principales en état de suroccupation en %	Loyers d'annonce élevés (1)	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution en nombre
Métropole Européenne de Lille	Lille	++	4,2	xx	5,4
CA Valenciennes Métropole	Valenciennes	++	3,1	xx	4,1
CA Amiens Métropole	Amiens	++	4,9	xx	3,4
CA de la Porte du Hainaut	Denain	++	2,6	xx	4,3
CA Douaisis Agglo	Douai	++	2,6	xx	3,8
CA du Beauvaisis	Beauvais	++	4,7	xx	4,1
CA Grand Calais Terres et Mers	Calais	++	2,5	xx	2,8
CA Creil Sud Oise	Creil	++	12,3	xxx	5,1
CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne	Compiègne	++	4,0	xx	3,0
CC Thelloise	Chambly	++	3,2	xx	3,9
CC du Pays de Valois	Crépy-en-Valois	++	3,6	xx	3,6
CC de l'Aire Cantilienne	Chantilly	++	3,3	xxx	4,9

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

(1) part de la pop. exposée : xxx très importante, xx importante, x importante régionalement

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	4,0	n.c.	8,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	2,5	n.c.	5,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	n.c.	4,3

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

n.c. : non concerné, s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

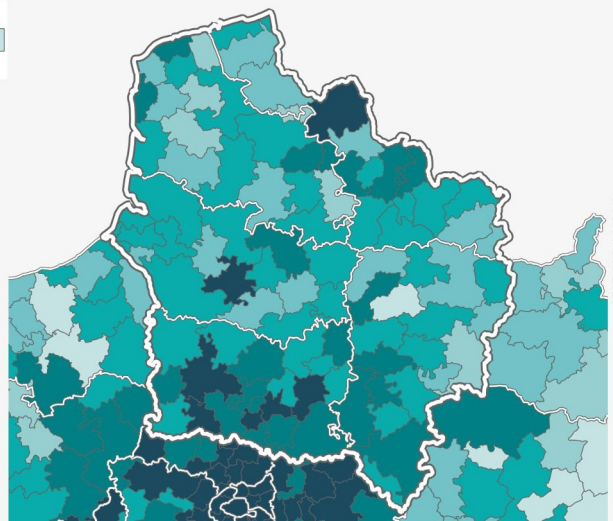
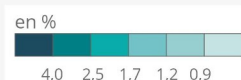
Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, recensement de la population 2020 ; Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

► 11a. Part des résidences principales en état de suroccupation

Indicateur : Rapport entre le nombre de résidences principales en état de suroccupation (hors studio occupé par une personne) et le nombre de résidences principales (hors studio occupé par une personne) .

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

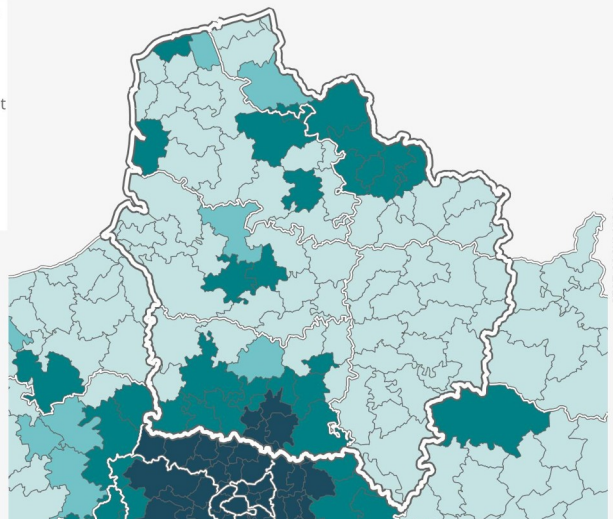
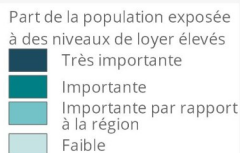
Géographie EPCI 2023

► 11b. Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés

Indicateur : Part de la population de l'EPCI vivant dans une commune avec des loyers élevés.

Des indicateurs de loyer du parc locatif privé à l'échelle de la commune sont estimés par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes leboncoin et du Groupe SeLoger sur la période 2018 – 2022.

Un loyer est ici considéré comme élevé lorsqu'il est supérieur au loyer minimal auquel est exposée la moitié des locataires du territoire (médiane du loyer d'annonce pondérée par la population des locataires). La fragilité d'un territoire est déterminée par la part de la population soumise à un loyer élevé.

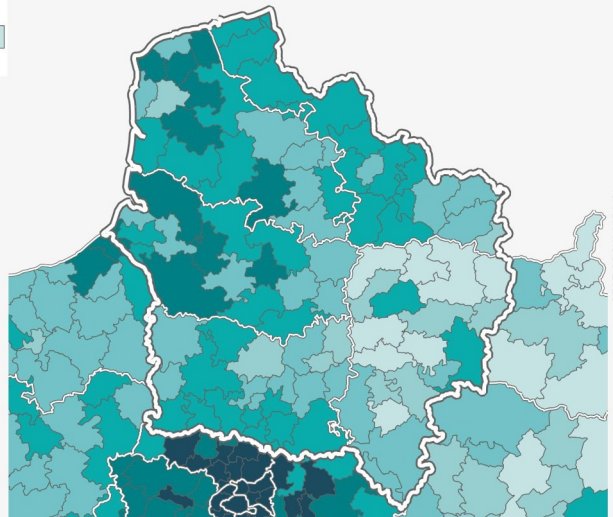
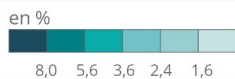


Source : estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et leboncoin, T3 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 11c. Demandes de logement social pour une attribution

Indicateur : Nombre de demandes de logement social (hors mutations), au 31 décembre 2022 pour la première localisation souhaitée, divisée par les attributions (hors mutations), pour des personnes physiques, en 2022, pour la première localisation souhaitée.



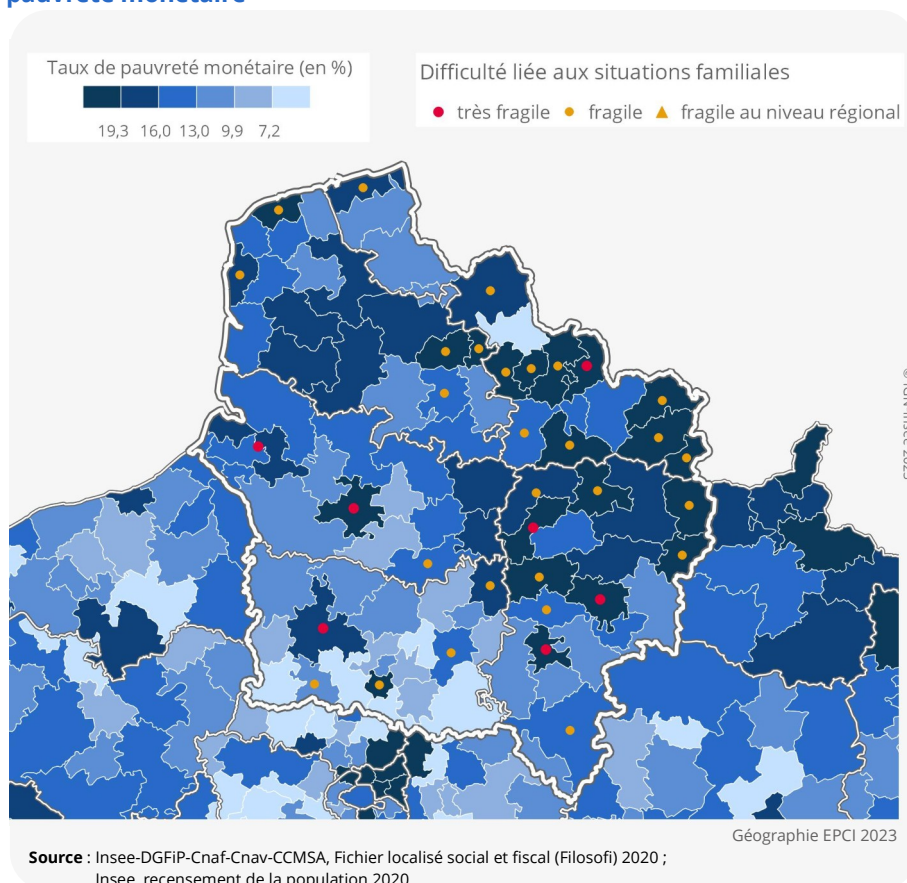
Source : système national d'enregistrement (SNE) 2022.

Géographie EPCI 2023

THÈME 4 : SITUATIONS FAMILIALES

Les enfants constituent une population cible des politiques de lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté affecte dans l'immédiat le bien-être de l'enfant mais a également une incidence sur son avenir. Vivre avec un seul parent ou avoir des parents sans emploi accroît le risque de pauvreté monétaire, et au-delà le risque d'exclusion sociale. Parallèlement, les enfants dont les parents ont de faibles ressources ont des conditions de logement souvent plus précaires ▶ figures 12 et 13.

▶ 12. EPCI fragiles sur le thème des situations familiales et taux de pauvreté monétaire



▶ 13. Les EPCI les plus fragiles sur le thème des situations familiales

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi
CA Valenciennes Métropole	Valenciennes	+++	24,3	8,5	22,3
CA Amiens Métropole	Amiens	+++	27,2	13,4	20,3
CA du Beauvaisis	Beauvais	+++	25,1	14,1	18,0
CA du Saint-Quentinois	Saint-Quentin	+++	27,3	10,6	23,8
CA GrandSoissons Agglomération	Soissons	+++	24,4	13,4	20,7
CA de la Baie de Somme	Abbeville	+++	26,5	8,5	21,2
CA du Pays de Laon	Laon	+++	25,7	8,8	20,7
Métropole Européenne de Lille	Lille	++	22,5	11,9	16,6
CA de Lens - Liévin	Lens	++	20,7	8,4	21,1
CU de Dunkerque	Dunkerque	++	22,5	6,9	18,0
CA de la Porte du Hainaut	Denain	++	21,3	7,9	20,5
CA Douaisis Agglo	Douai	++	22,0	7,6	19,3

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	24,3	12,6	15,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	21,3	8,4	12,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	21,2	8,1	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

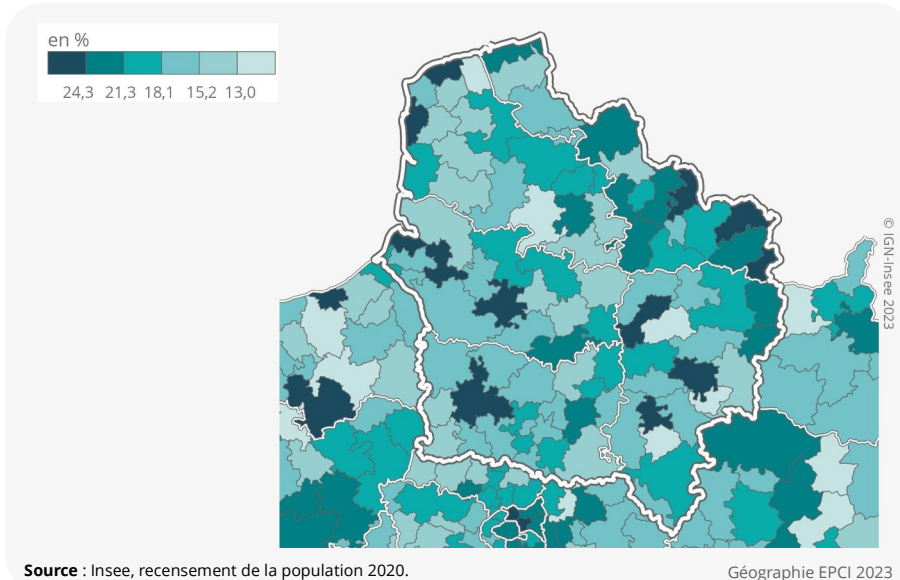
Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 14a. Part des enfants vivant en famille monoparentale

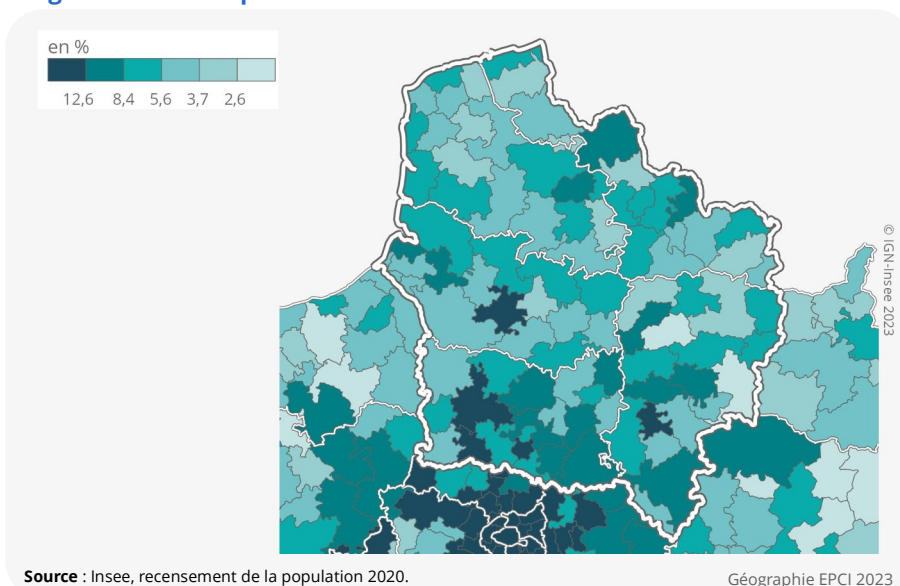
Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale parmi les personnes mineures.



► 14b. Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé

Indicateur : Part des mineurs vivant dans un logement en état de suroccupation parmi les mineurs vivant dans un logement ordinaire.

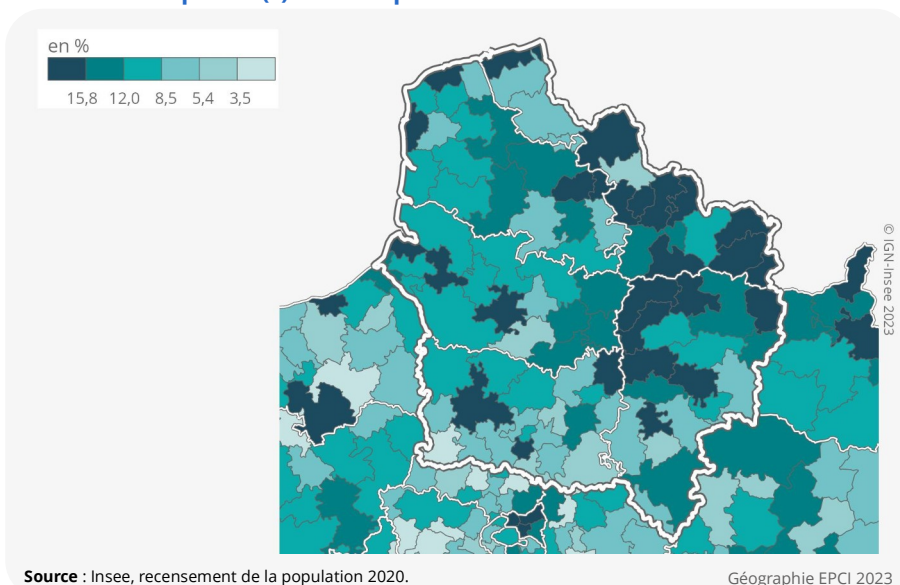
Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale (voir méthodologie).



► 14c. Part des enfants vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi

Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille dont le(s) parent(s) sont sans emploi parmi les enfants mineurs vivant dans une famille.

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. Le(s) parent(s) qui résident avec l'enfant sont considérés comme parents. Si un enfant vit avec un parent et un beau parent, ce dernier est également compté comme parent. En revanche, il n'est pas tenu compte de l'activité d'un parent qui ne vit pas avec l'enfant. Dans le cas de résidence alternée, l'enfant est considéré vivre avec le parent avec lequel il habite à la date du recensement.

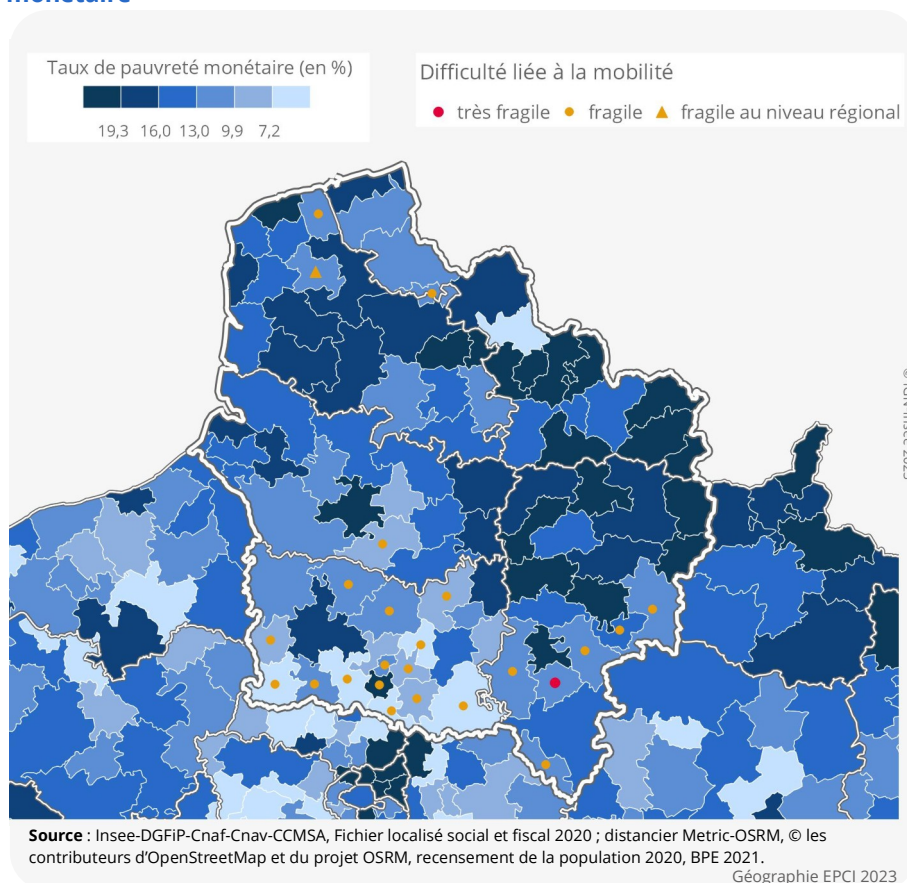


THÈME 5 : MOBILITÉ

Pouvoir se rendre facilement sur son lieu de travail, à un entretien d'embauche ou à une formation est un enjeu essentiel en terme de lutte contre la pauvreté. Or, selon le lieu où elles habitent, les personnes pauvres peuvent rencontrer des freins à la mobilité. Ainsi, dans les territoires où l'usage de la voiture pour aller travailler est très élevé, la possession d'un véhicule (et donc d'un permis de conduire) est souvent un préalable à la recherche d'emploi, du fait de l'absence de transports en commun adaptés et d'une offre d'emploi locale très limitée. De plus, dans les territoires éloignés des pôles, les actifs doivent souvent parcourir une grande distance pour aller travailler, ce qui, quel que soit le transport, a un coût ▶ figures 15 et 16.

Parallèlement, les habitants pauvres des territoires éloignés des services courants sont confrontés à des coûts ou à des difficultés qui peuvent les fragiliser ou les exclure davantage.

▶ 15. EPCI fragiles sur le thème de la mobilité et taux de pauvreté monétaire



▶ 16. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de la mobilité

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante
CC du Canton d'Oulchy-le-Château	Oulchy-le-Château	+++	90,0	27,1	97,9
CA Creil Sud Oise	Creil	++	64,5	36,0	0,0
CC Thelloise	Chambly	++	82,1	38,8	5,4
CC du Pays de Valois	Crépy-en-Valois	++	78,8	49,3	19,7
CC de l'Aire Cantilienne	Chantilly	++	64,5	42,3	1,0
CC Flandre Lys	Merville	++	86,6	26,1	0,3
CC des Sablons	Méru	++	78,6	45,2	15,8
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	Pont-Sainte-Maxence	++	81,1	35,7	0,8
CC du Plateau Picard	Saint-Just-en-Chaussée	++	82,7	34,3	34,8
CC Retz-en-Valois	Villers-Cotterêts	++	81,2	36,3	32,1
CC de la Région d'Audruicq	Oye-Plage	++	89,5	21,4	8,6
CC Senlis Sud Oise	Senlis	++	78,8	31,9	7,7

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	88,5	31,8	59,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	86,5	23,2	39,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	85,8	s.o.	28,7

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

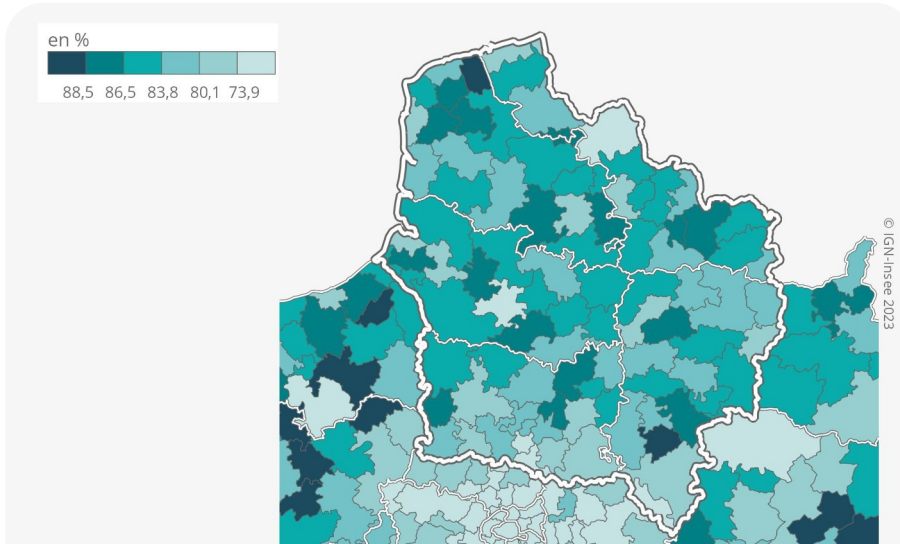
Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

► 17a. Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler

Indicateur : Nombre d'actifs ayant un emploi et déclarant au recensement utiliser une voiture, un camion ou une fourgonnette comme mode de transport principal pour aller travailler, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.

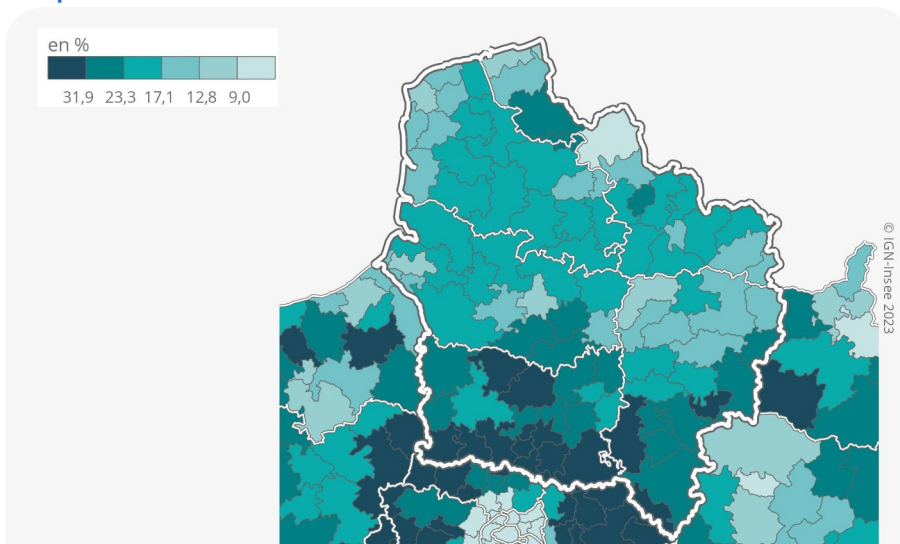


Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 17b. Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail

Indicateur : Nombre d'actifs occupant un emploi dans une commune distante d'au moins 30 kilomètres de sa commune de résidence rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



Source : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020.

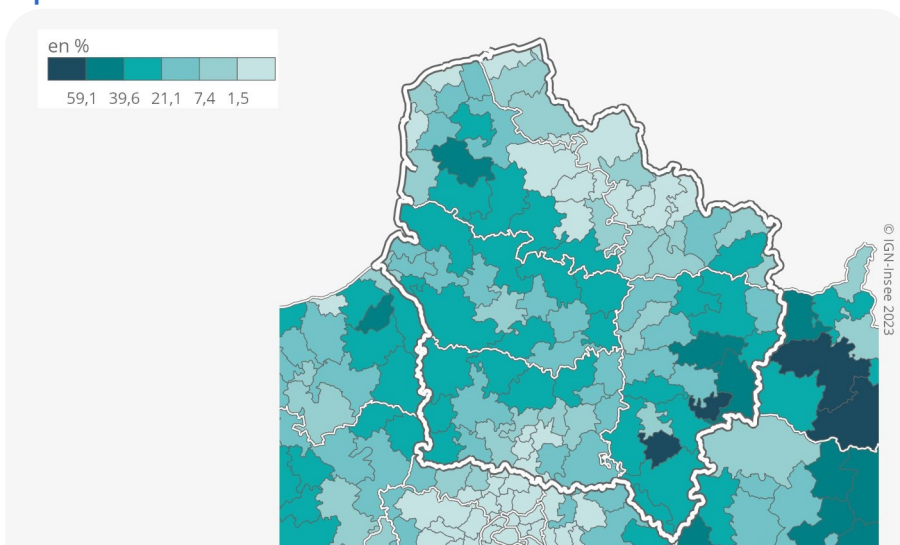
Géographie EPCI 2023

► 17c. Part de la population éloignée du panier vie courante

Indicateur : Le « panier de la vie courante » comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils comprennent une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité (école, boulangerie, etc).

En France, 90 % de la population accède en moins de 8 minutes, par la route, à ce panier d'équipement (temps théorique). Les 10 % restants sont considérés comme éloignés.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.



Source : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

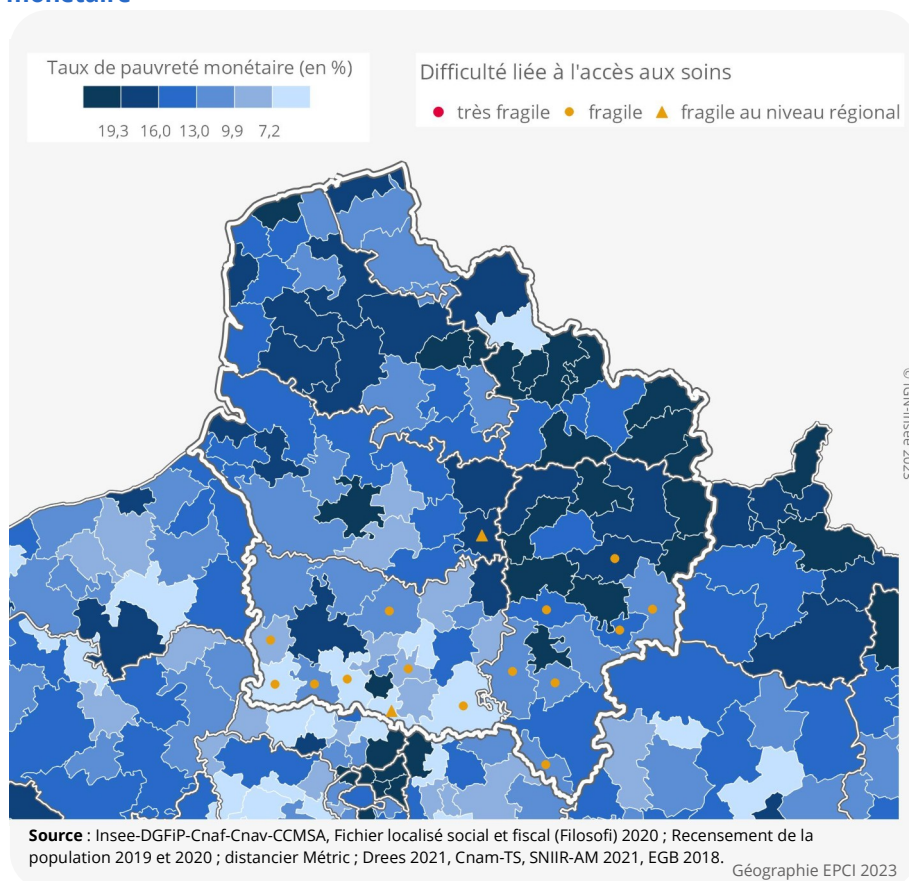
Géographie EPCI 2023

THÈME 6 : ACCÈS AUX SOINS

Les difficultés d'accès aux soins, si elles ne sont pas directement corrélées à la pauvreté monétaire, viennent renforcer la précarité des ménages, en accroissant les contraintes (temps d'attente, recherche d'un praticien, déplacements, ...). Par ailleurs, vivre dans un territoire faiblement doté en services de santé augmente fortement le risque que les personnes en situation de privation matérielle et sociale renoncent aux soins.

Dans les territoires où la population est très âgée, les difficultés d'accès aux soins peuvent devenir encore plus prégnantes, notamment pour les personnes les moins favorisées. En effet, les personnes les plus âgées sont à la fois généralement moins mobiles, et davantage susceptibles de devoir recourir à plusieurs professionnels de santé ▶ figures 18 et 19.

▶ 18. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux soins et taux de pauvreté monétaire



▶ 19. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux soins

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Accessibilité potentielle aux médecins généralistes en nb de consultation par an et par hab.	(2) Accessibilité potentielle aux infirmiers ETP pour 100 000 habitants	Part de la population de 80 ans ou plus en %
CC Thelloise	Chambly	++	2,0	107	3,6
CC du Pays de Valois	Crépy-en-Valois	++	2,2	82	3,4
CC des Sablons	Méru	++	1,2	109	2,5
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	Pont-Sainte-Maxence	++	2,5	88	4,1
CC du Plateau Picard	Saint-Just-en-Chaussée	++	2,5	89	4,1
CC Retz-en-Valois	Villers-Cotterêts	++	1,7	104	4,8
CC de la Champagne Picarde	Villeneuve-sur-Aisne	++	2,1	129	3,8
CC du Vexin-Thelle	Chaumont-en-Vexin	++	1,5	104	3,7
CC du Pays de Bray	Sérifontaine	++	1,6	78	4,1
CC Picardie des Châteaux	Anizy-le-Grand	++	1,9	146	5,7
CC du Canton de Charly-sur-Marne	Charly-sur-Marne	++	1,7	91	4,7
CC du Pays de la Serre	Marle	++	1,7	134	5,1

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)*	2,1	75,0	8,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)*	2,5	92,7	7,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	114,5	5,4

* Pour (1) et (2), valeur au dessous du 1^e décile (10 %) et du 1^e quartile (25 %) ; s.o. (sans objet) : (1) ou (2) le seuil régional est inférieur au seuil national.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

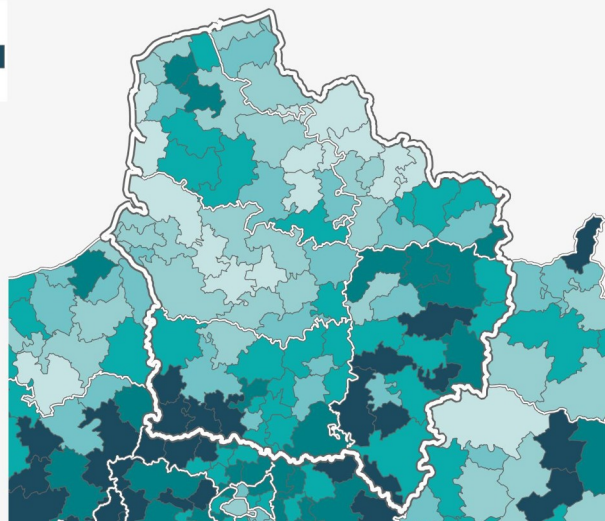
Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : recensement de la population 2019 et 2020 ; distancier Métrix ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

► 20a. Accessibilité potentielle aux médecins généralistes

Indicateur : Nombre de consultations/visites accessibles pour chaque habitant par an. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les médecins accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.



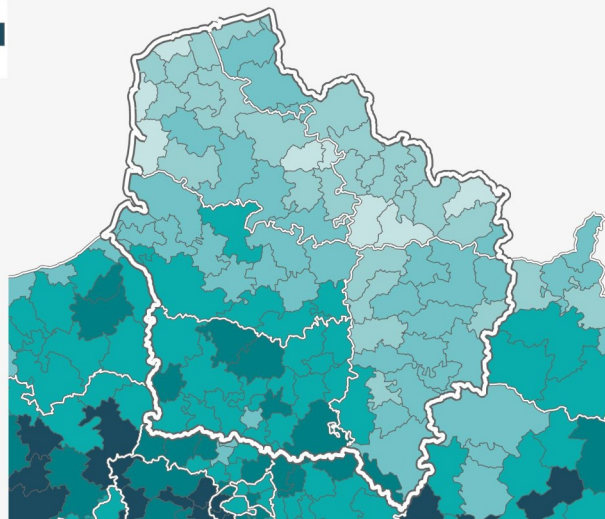
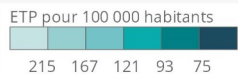
Source : traitements Drees 2021 , Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric.

Géographie EPCI 2023

► 20b. Accessibilité potentielle aux infirmières

Indicateur : Nombre d'infirmières de 65 ans ou moins en équivalent temps plein (ETP) accessibles pour 100 000 habitants. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les infirmières accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seules les infirmières libérales ou salariées en centre de santé de moins de 65 ans sont prises en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.



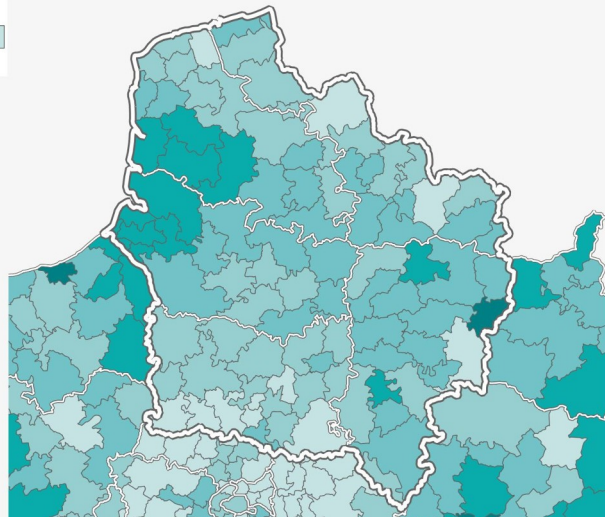
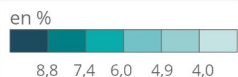
Source : Traitements Drees 2021 , Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric.

Géographie EPCI 2023

► 20c. Part de la population de 80 ans ou plus

Indicateur : Part des personnes âgées de 80 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire au sens du recensement, parmi les personnes vivant dans un logement ordinaire.

Un logement ordinaire est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, services de moyen ou long séjour, communautés religieuses, ...) ne sont pas considérés comme des logements ordinaires.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

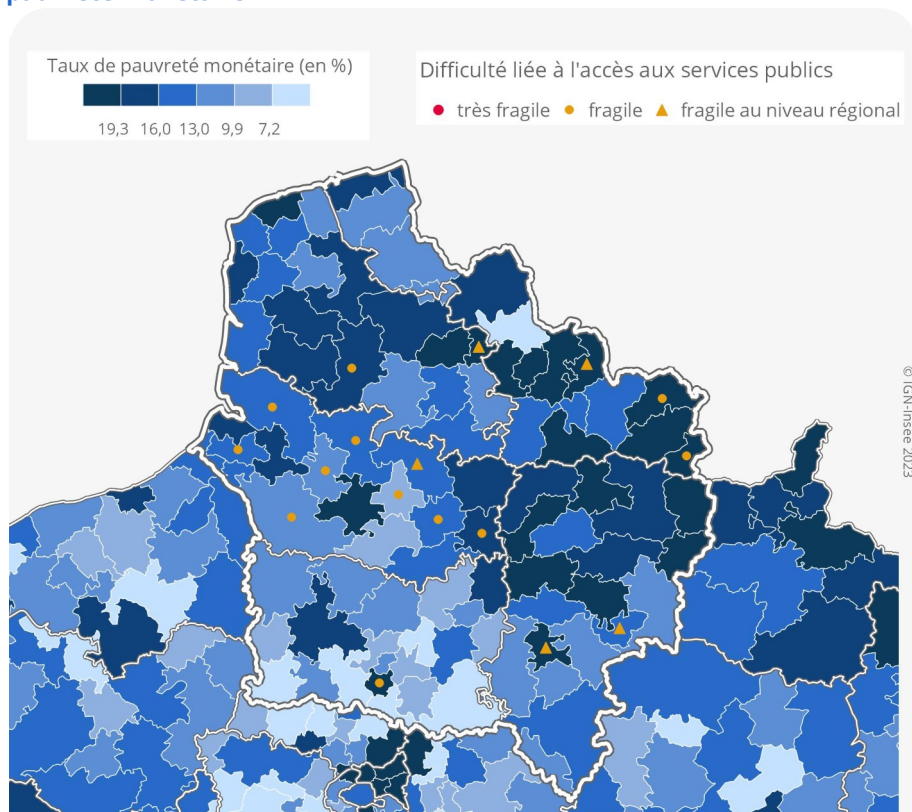
THÈME 7 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

L'accès aux droits et aux services sociaux est un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté.

Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « la question d'accessibilité à un mode d'accueil se pose de manière accrue pour les familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion ; c'est un enjeu clef si l'on veut que les mères seules retrouvent le chemin de l'emploi ; pour les enfants, l'enjeu est leur socialisation et leur développement futur ».

Par ailleurs, afin de ne pas exclure la population la plus éloignée des usages d'internet, la proximité des services publics reste indispensable, notamment dans le cadre de la lutte contre le non recours aux droits. Parallèlement, l'inclusion numérique nécessite un accès de bonne qualité aux réseaux de communication ▶ figures 21 et 22.

▶ 21. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux services publics et taux de pauvreté monétaire



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF ; CPAM ; ARCEP 2022. Géographie EPCI 2023

▶ 22. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux services publics

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans	Accès aux équipements France services en minutes	(2) Part des locaux raccordables à la fibre en %
CA Maubeuge Val de Sambre	Maubeuge	++	39,2	4,5	98,8
CA Creil Sud Oise	Creil	++	32,4	1,4	91,8
CC Somme Sud-Ouest	Poix-de-Picardie	++	64,0	9,2	21,2
CC du Ternois	Saint-Pol-sur-Ternoise	++	48,1	10,9	98,1
CC Ponthieu-Marquenterre	Rue	++	65,8	8,7	25,1
CC du Territoire Nord Picardie	Doullens	++	64,5	10,8	36,4
CC Nièvre et Somme	Flixecourt	++	74,9	13,7	86,8
CC du Val de Somme	Corbie	++	69,9	13,9	90,3
CC du Sud Avesnois	Fourmies	++	33,7	3,4	97,1
CC du Vimeu	Friville-Escarbotin	++	65,9	13,8	82,4
CC de l'Est de la Somme	Ham	++	45,4	9,1	28,1
CC Terre de Picardie	Rosières-en-Santerre	++	56,7	16,7	11,9

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)*	44,6	11,8	25,7
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)*	52,2	9,3	53,2
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	53,7	9,1	91,8

* Pour (1) et (2), valeur au dessous du 1^e décile (10 %) et du 1^e quartile (25 %).

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

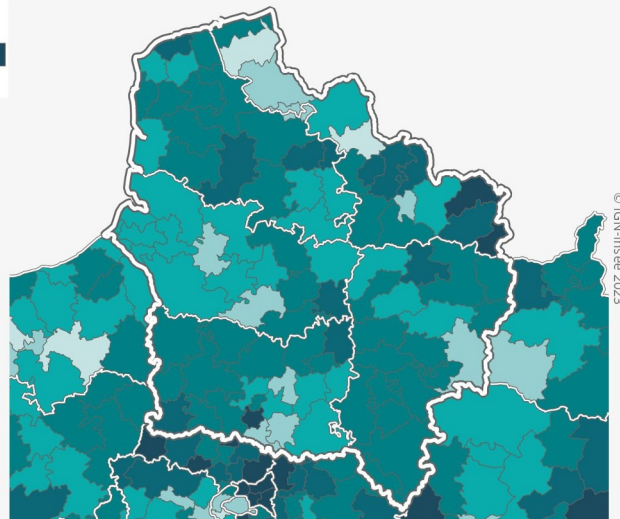
Source : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023 ; ARCEP 2022.

► 23a. Capacité théorique d'accueil du jeune enfant

Indicateur : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les modes d'accueil "formels" correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés.



Source : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoess) 2021

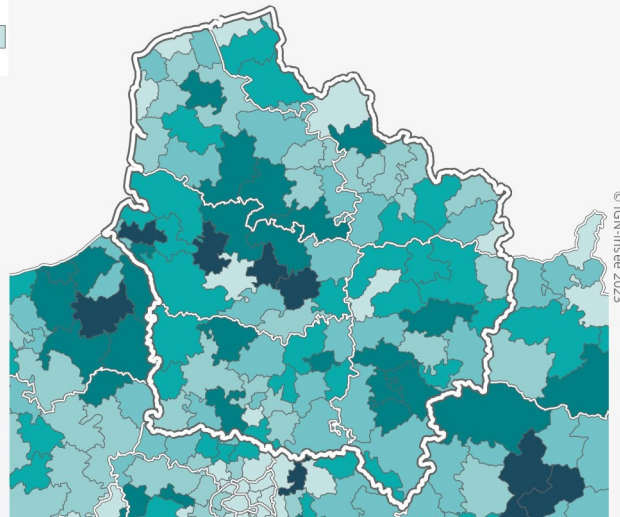
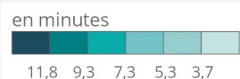
Géographie EPCI 2023

► 23b. Temps d'accès aux équipements France services

Indicateur : Temps d'accès de la population à la maison France services la plus proche ou au panier équivalent d'équipements.

France Services est un guichet unique permettant un accompagnement sur les démarches de 9 opérateurs nationaux. Le panier « équivalent France services » est ici constitué des points d'accueil de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de la Poste, des finances publiques et de Pôle Emploi ainsi que des antennes judiciaires et des maisons de justice.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.

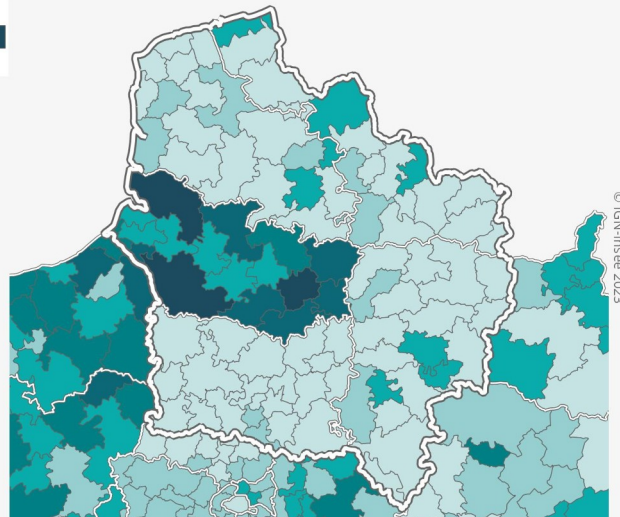
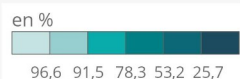


Source : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023.

Géographie EPCI 2023

► 23c. Part des locaux raccordables à la fibre

Indicateur : Les locaux raccordables FttH (fibre optique) correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.



Source : ARCEP, données du 4^e trimestre 2022.

Géographie EPCI 2023

Indicateurs par EPCI : Aisne

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins		Accès aux services publics	
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans
CC des Trois Rivières	25,6	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx				xx	xxx					x	x		
CC Thiérache Sambre et Oise	22,7	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx					xxx				xx	x	xx		
CC des Portes de la Thiérache	22,1	xx	xx	xxx	xxx	xxx	xxx			xx	xx	xx	xx	x			xx		x	
CA du Saint-Quentinois	22,0	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xx		xxx	xx	xxx					x			
CA du Pays de Laon	21,1	xxx	xx	xxx	xx	xxx				xxx	xx	xxx								x
CA GrandSoissons Agglomération	21,1	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xx		xxx	xxx	xxx	xx				x		xx	x
CA Chauny-Tergnier-La Fère	19,4	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx			x		xxx			xx					
CC de la Thiérache du Centre	18,9	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx					xx		x	xx		x		x	
CC du Pays du Vermandois	17,8	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xxx					xxx			xx					
CC du Pays de la Serre	16,4	xx	xx	xxx	xxx	xxx	xxx							xx	xxx				xx	
CC Picardie des Châteaux	14,7	xx	xx	xx	xx		xx	xx		xx	xx			x	xxx		x		xx	
CA de la Région de Château-Thierry	14,7	xx		xx	xxx	xxx	xx	xx		xx	xx		xx							
CC du Val de l'Oise	13,6	xx	xx	xxx	xxx		xx						xx				x			
CC du Chemin des Dames	13,1				xx								xxx	xxx	xxx			x		x
CC Retz-en-Valois	11,9		xx		xxx		xx	xx					xxx	x	xxx	x				
CC de la Champagne Picarde	11,8		xx		xx		xx						xx	xx	xxx					
CC du Val de l'Aisne	11,6	xx	xxx		xx		xx						xx	xx					xx	
CC du Canton de Charly-sur-Marne	11,4			xx	xx		xx						xxx		xxx	xx		x		
CC du Canton d'Oulchy-le-Château	10,0				xxx	xxx	xx						xxx	xx	xxx	xxx			xx	

*RP : au sens du recensement de la population.

Lecture : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Nord

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins		Accès aux services publics		
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services
CC du Sud Avesnois	27,5	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx				xxx	xxx				xx			xxx		
CA Maubeuge Val de Sambre	26,3	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx				xxx	xxx							xxx		
CA Valenciennes Métropole	22,3	xxx	xxx	xxx	xx	xxx		xx	xx		xxx	xx	xxx						xx		x
CA du Caudrésis et du Catésis	22,0	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx					xxx						x			
CA de la Porte du Hainaut	21,9	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xx	xx	x	xx	xxx							xx		
CC Cœur de l'Avesnois	19,8	xxx	xxx	xxx	xx	xx	xx				xx	xxx						x	xx		
CA Douaisis Agglo	19,5	xxx	xx	xxx	xx	xxx		xx	xx		xx	xxx									
CC Cœur d'Ostrevent	19,4	xxx	xx	xxx	xxx	xx	xx		xx			xxx		xx					xx		
Métropole Européenne de Lille	18,6	xx	xx	xx		xxx	xxx	xx	x	xx	xx	xxx									x
CU de Dunkerque	18,3	xxx	xxx	xxx	xx	xxx					xx	xxx									x
CA de Cambrai	15,9	xxx	xx	xxx		xx					xx	xx						x			
CC du Pays Solesmois	15,7	xxx	xxx	xxx						x		xx	xx								
CC du Pays de Mormal	13,3		xxx	xx		xx							xx							x	
CC Flandre Lys	10,5		xx						xx	x			xx	xx							
CC de Flandre Intérieure	10,4								x					xx							
CC des Hauts de Flandre	10,4									x			x								
CC Pévèle-Carembault	7,0								xx											xx	

*RP : au sens du recensement de la population.

Lecture : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Oise

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins		Accès aux services publics	
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'ann once élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans
CA Creil Sud Oise	29,5	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	x		xxx	xxx		xxx				xxx		x
CC du Pays Noyonnais	17,9	xxx		xxx	xxx	xxx	xx				xx	xxx		xx				xx		
CA du Beauvaisis	16,7	xx	xx	xx	xxx	xxx		xxx	xx		xxx	xxx	xxx				x			
CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne	14,3					xxx		xxx	xx		xx	xx		xx			x			
CC de l'Oise Picarde	12,8			xx	xxx		xxx		x					xxx	x		xx		xx	
CC de la Picardie Verte	12,6	xx	xx		xxx	xxx								xx	x		xx			
CC des Sablons	11,5				xx		xxx	xx			xxx			xxx		xxx	x			
CC des Deux Vallées	10,8			xx	xx			xx					x				x		xx	
CC du Liancourtois	10,7	xx		xx	xx			xx	xx			x		xxx			x		x	
CC du Plateau Picard	10,3			xx	xxx		xxx	xx	x		xx			xxx	x	xx	xx			
CC du Pays de Bray	9,7			xx	xx		xx	xx					xx	xx	x	xxx	xx		x	
CC du Clermontois	9,4		xx			xxx		xx	xx		xx			xx		xx	x			
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	9,2					xxx		xxx	xxx		xx			xxx		xx	xx			
CC des Lisières de l'Oise	9,1												x			xx	x			
CC du Pays des Sources	8,3												xx	xx	x		x			
CC Senlis Sud Oise	7,3							xx	xxx		xx			xxx			x			
CC du Pays de Valois	7,1							xx	xx		xx			xxx		xx	xx			
CC Thelloise	7,0							xx	xx		x			xxx		xxx	x		xx	
CC du Vexin-Thelle	6,5								xx					xxx	x	xxx	x		xx	
CC de l'Aire Cantilienne	6,2							xx	xxx	x	x			xxx			x	x		
CC de la Plaine d'Estrées	6,1				xx	xxx			xx				xx	xx			x			

*RP : au sens du recensement de la population.

Lecture : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Pas-de-Calais

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales		Mobilité			Accès aux soins		Accès aux services publics			
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services
CA de Lens - Liévin	22,8	xxx	xx	xxx	xxx	xx	xxx	xx			xx	xxx							xx		
CA Grand Calais Terres et Mers	22,1	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xx	xx	xx	xxx		xxx							xx		
CA d'Hénin-Carvin	20,7	xxx		xxx	xxx	xxx	xx	xx				xxx							xx		x
CA du Boulonnais	19,0	xxx	xx	xxx	xxx	xxx		xx		xxx		xxx						x	x		
CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	17,9	xx	xx	xxx	xx	xxx			xx			xx	x						x		
CC des 7 Vallées	17,7			xx	xx		xx							x				x	x		
CC du Ternois	17,4	xx	xx	xx	xx	xx	xx					xx						x	xx	xx	
CC du Haut Pays du Montreuillois	17,1				xx										xx				x		
CA du Pays de Saint-Omer	16,8	xx	xx	xx	xx	xx						xx									
CU d'Arras	14,9	xx	xx	xx		xxx		xx		xx		xx									x
CC Pays d'Opale	14,7		xx		xx								xx			xx					
CC de la Terre des Deux Caps	14,1	xx	xxx	xx	xx								x								
CC de Desvres-Samer	13,7				xx								xx								
CA des Deux Baies en Montreuillois	13,6	xx		xx				xx	x									x			
CC du Sud-Artois	13,4				xx		xx													xx	
CC du Pays de Lumbres	12,9		xx		xx								xx	x	xx					xx	
CC de la Région d'Audruicq	11,9				xx			x	xx				xxx						x		
CC des Campagnes de l'Artois	10,0					xx			xx				xx				x		xx		
CC Osartis Marquion	9,9								x				xx								

*RP : au sens du recensement de la population.

Lecture : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Somme

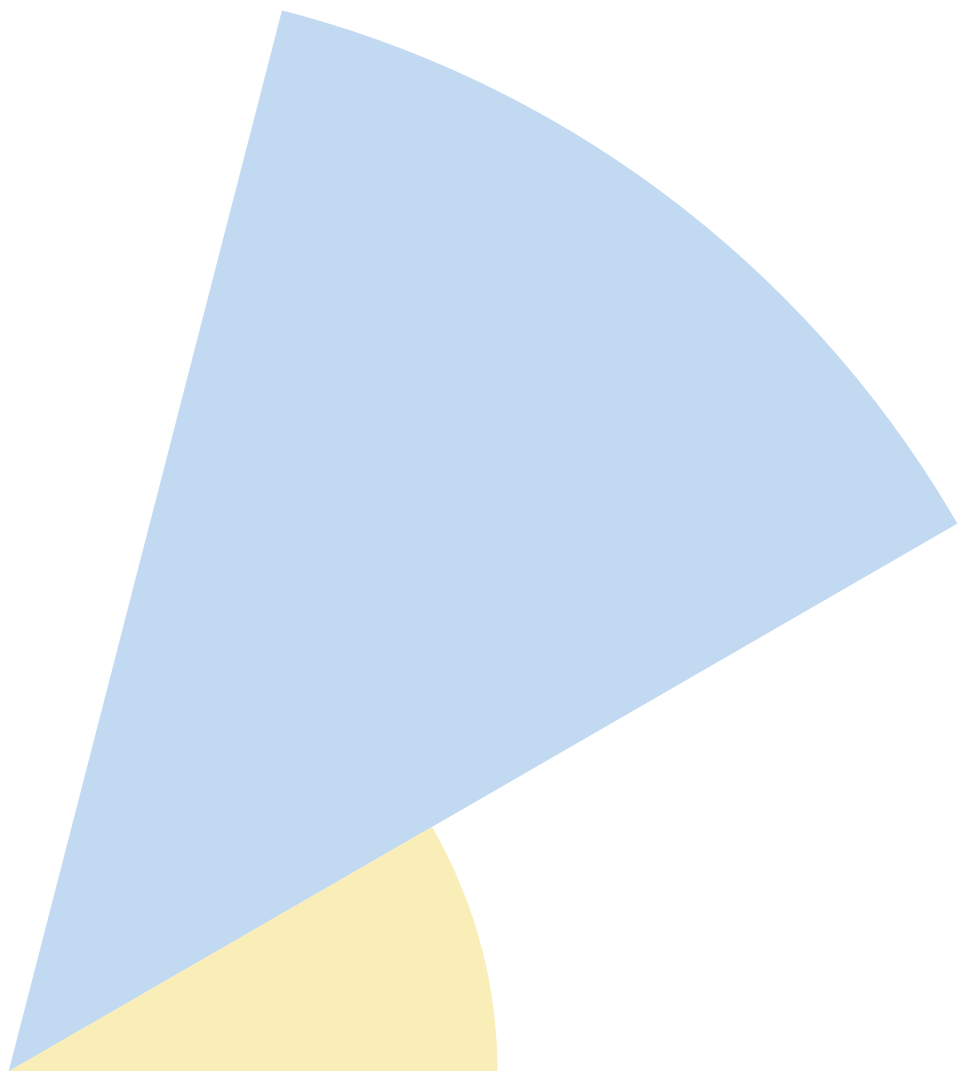
EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins		Accès aux services publics		
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services
CA Amiens Métropole	19,5	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx		xxx	xxx	xxx									x
CC de l'Est de la Somme	17,7	xxx	xx	xx	xxx	xxx	xxx					xx		x		x	x	xx	x	xx	xx
CA de la Baie de Somme	17,6	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx			xxx	xx	xxx					x			x	x
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	16,5	xxx		xxx	xxx	xxx	xxx					xx		x			x			xx	xx
CC du Grand Roye	15,3	xxx	xx	xx	xxx	xxx	xxx			xx		xx		xx						xx	xx
CC Ponthieu-Marquenterre	14,7	xx		xx	xx	xx	xx		xx					x			x			xxx	xxx
CC Terre de Picardie	14,6	xx		xx	xxx	xx	xxx					xx		xx						xxx	xxx
CC du Pays du Coquelicot	14,5	xx	xxx		xx	xx	xx	xx						x			x		xx	xx	x
CC du Vimeu	13,6	xx	xxx		xxx	xxx	xxx		x				xx				x		xxx	xxx	x
CC du Territoire Nord Picardie	13,3		xxx						x										xx	xx	xx
CC Somme Sud-Ouest	12,3		xxx		xxx	xx	xx			xx				x			x		x	xxx	xxx
CC Nièvre et Somme	12,1		xx	xx	xxx	xx	xx			xx			xx						xxx	xxx	x
CC Avre Luce Noye	9,5		xx										xx	xx	x		x			xx	xx
CC du Val de Somme	8,8				xx	xx		xx	xx										xxx	xxx	x

*RP : au sens du recensement de la population.

Lecture : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Annexes

La pauvreté monétaire au sein des départements



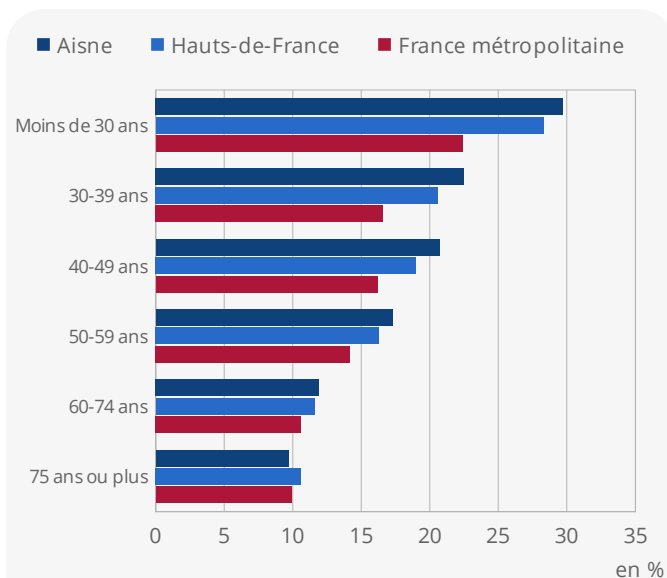
1. Aisne

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

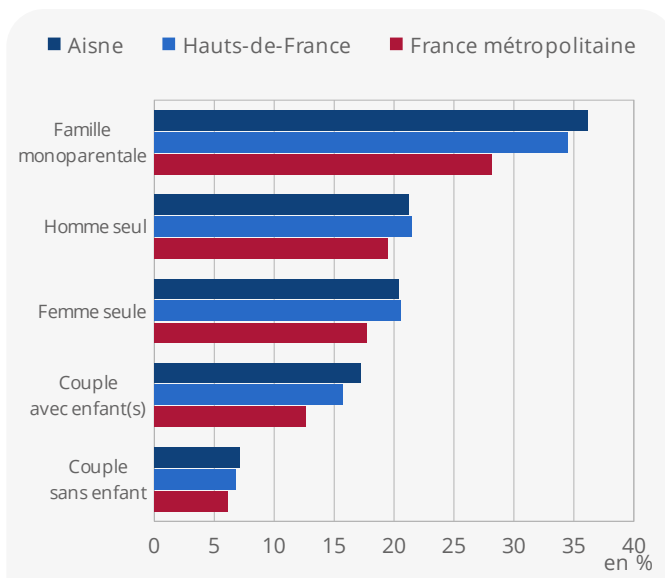
		Aisne	Hauts-de-France	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	18,0	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	10,1	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 870	10 930	10 740
	de la population	20 300	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

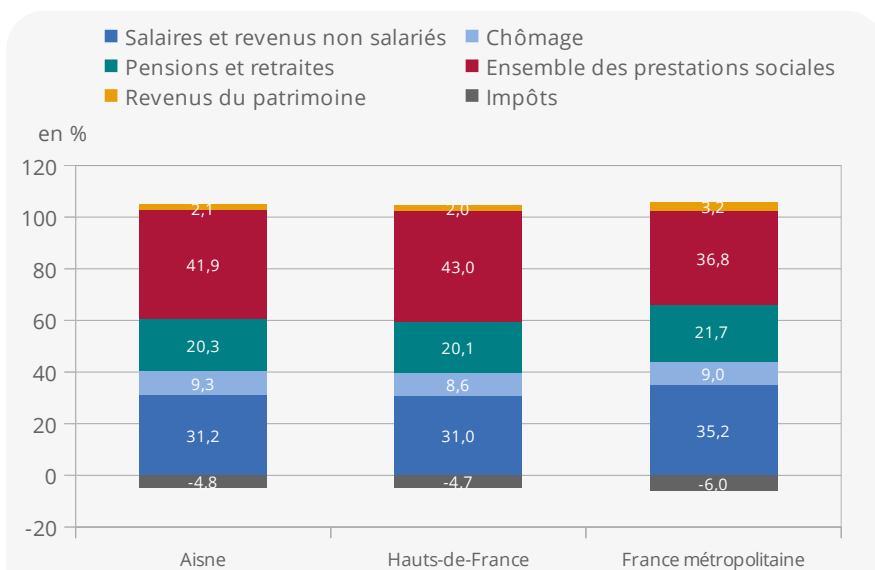
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



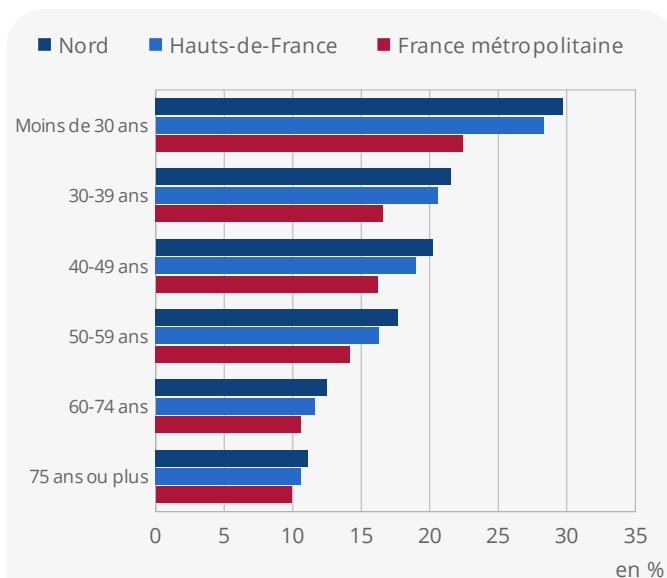
2. Nord

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

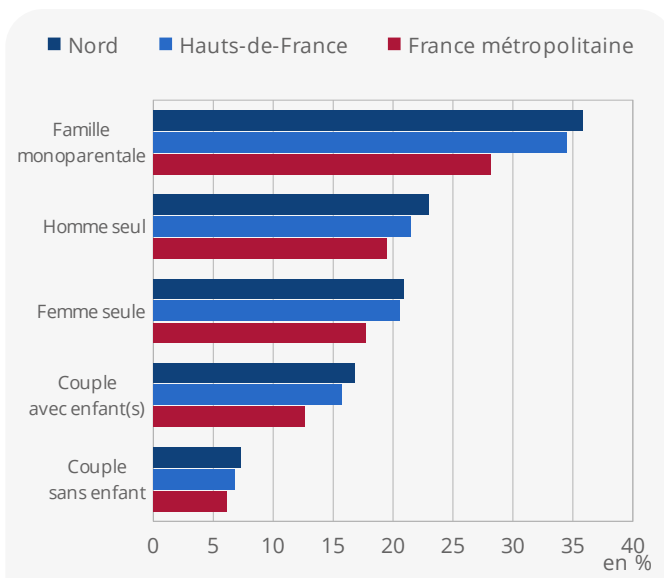
		Nord	Hauts-de-France	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	18,4	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	10,3	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 850	10 930	10 740
	de la population	20 750	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

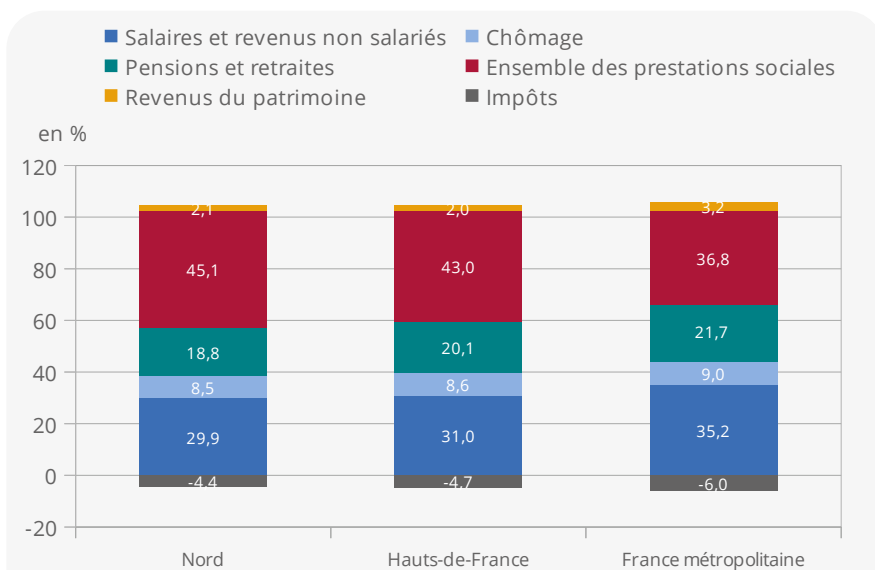
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



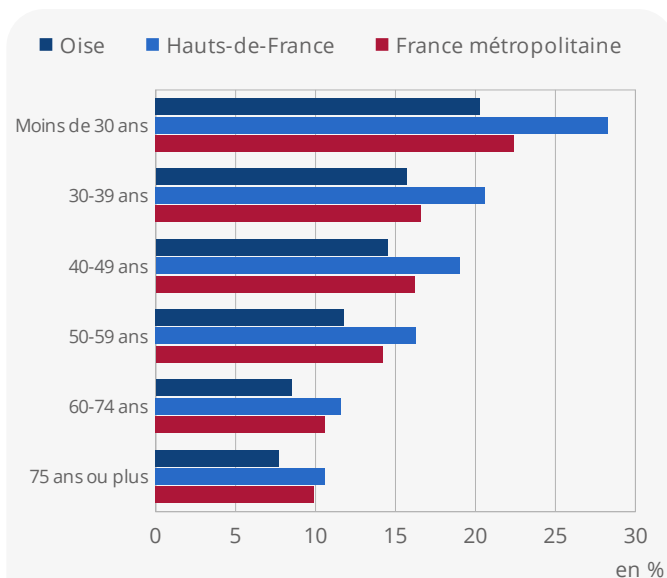
3. Oise

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

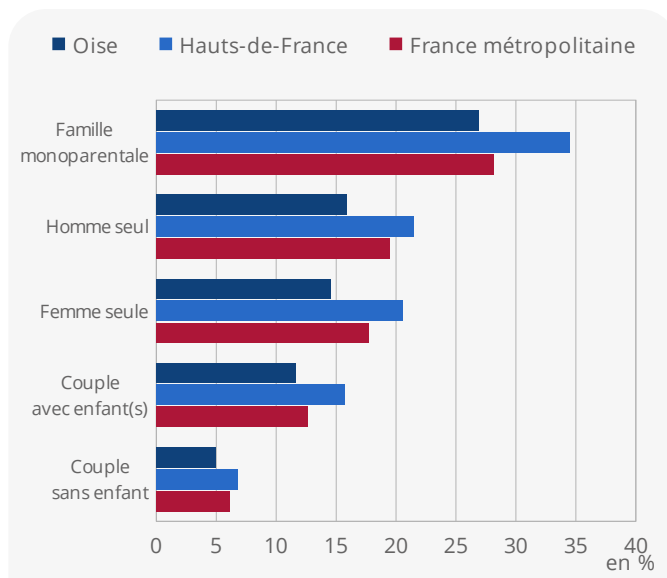
		Oise	Hauts-de-France	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	12,8	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	7,1	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 880	10 930	10 740
	de la population	22 680	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

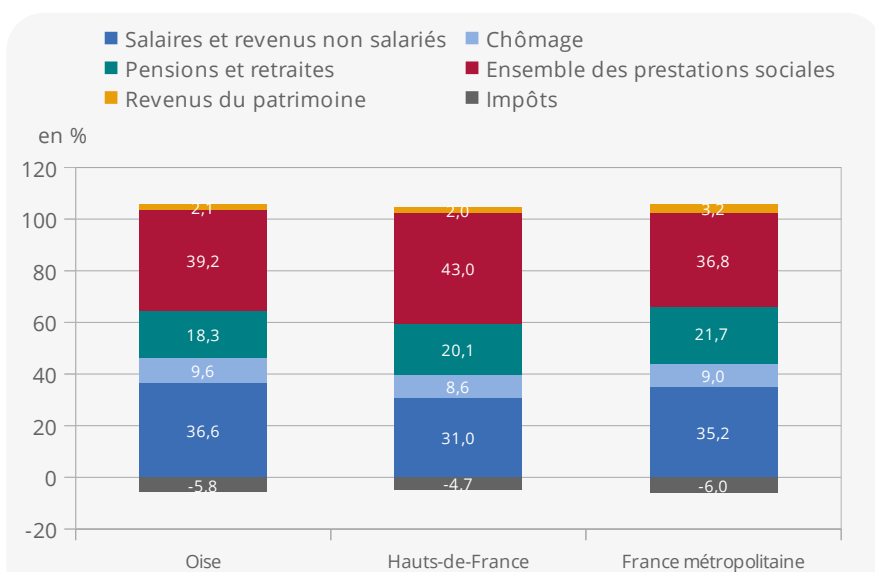
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



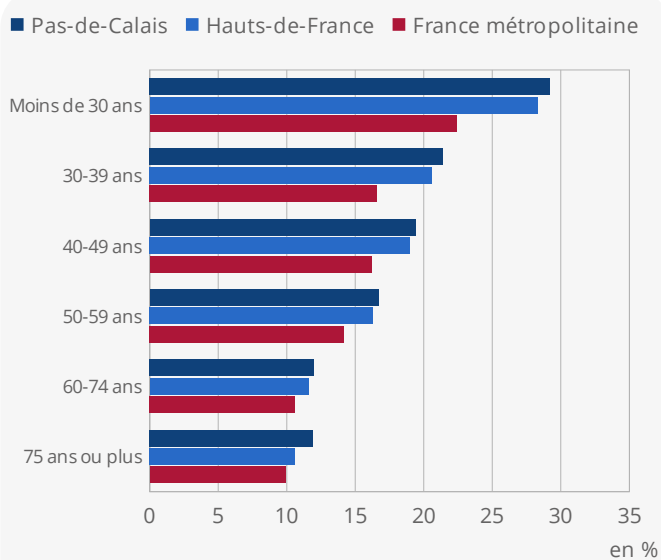
4. Pas-de-Calais

▸ 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

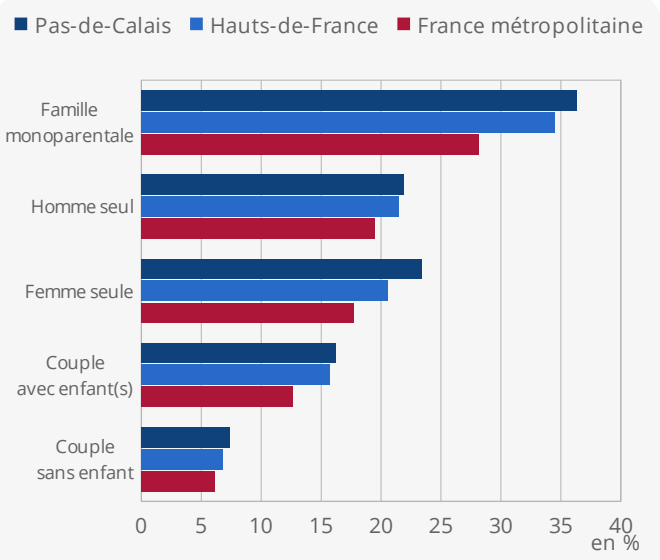
		Pas-de-Calais	Hauts-de-France	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	17,8	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	9,2	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	11 110	10 930	10 740
	de la population	20 090	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

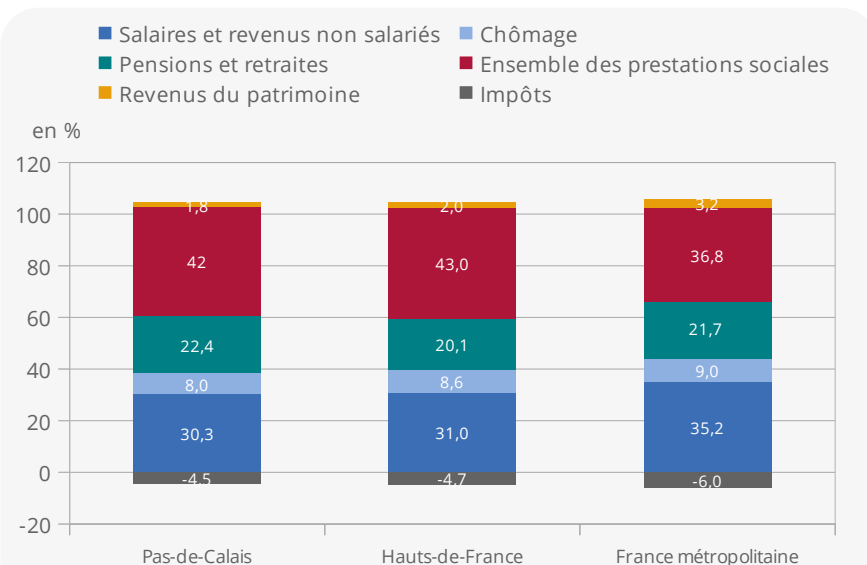
▸ 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



▸ 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



▸ 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



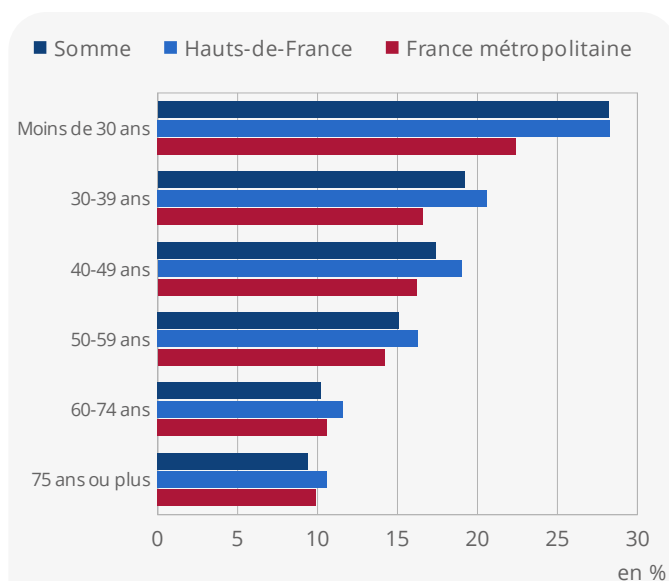
5. Somme

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

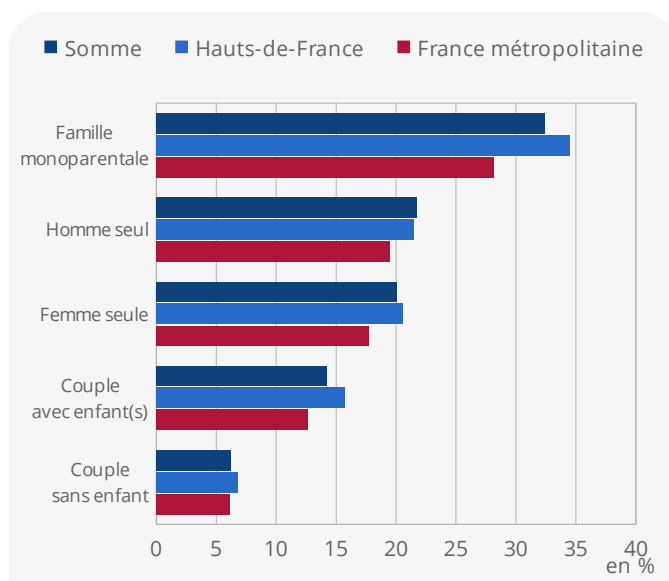
		Somme	Hauts-de-France	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	15,7	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	8,6	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 940	10 930	10 740
	de la population	20 980	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

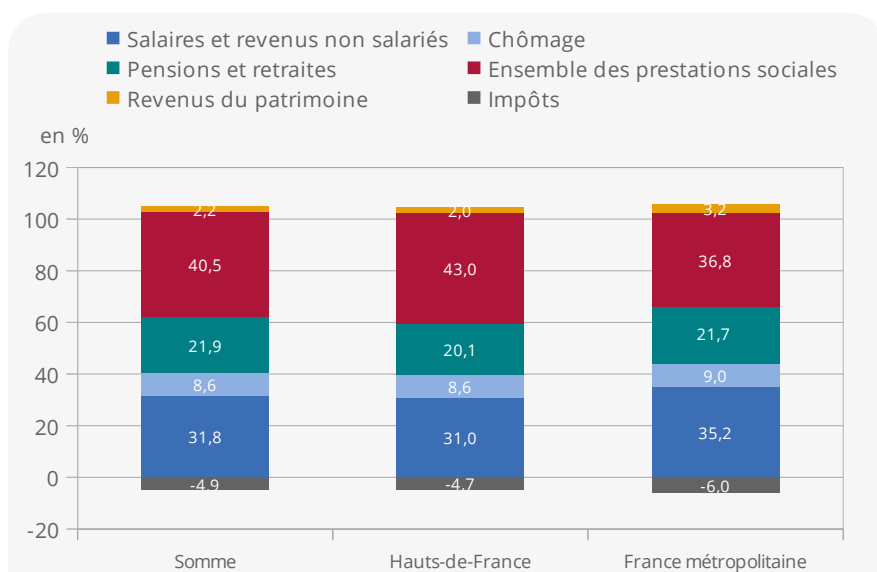
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



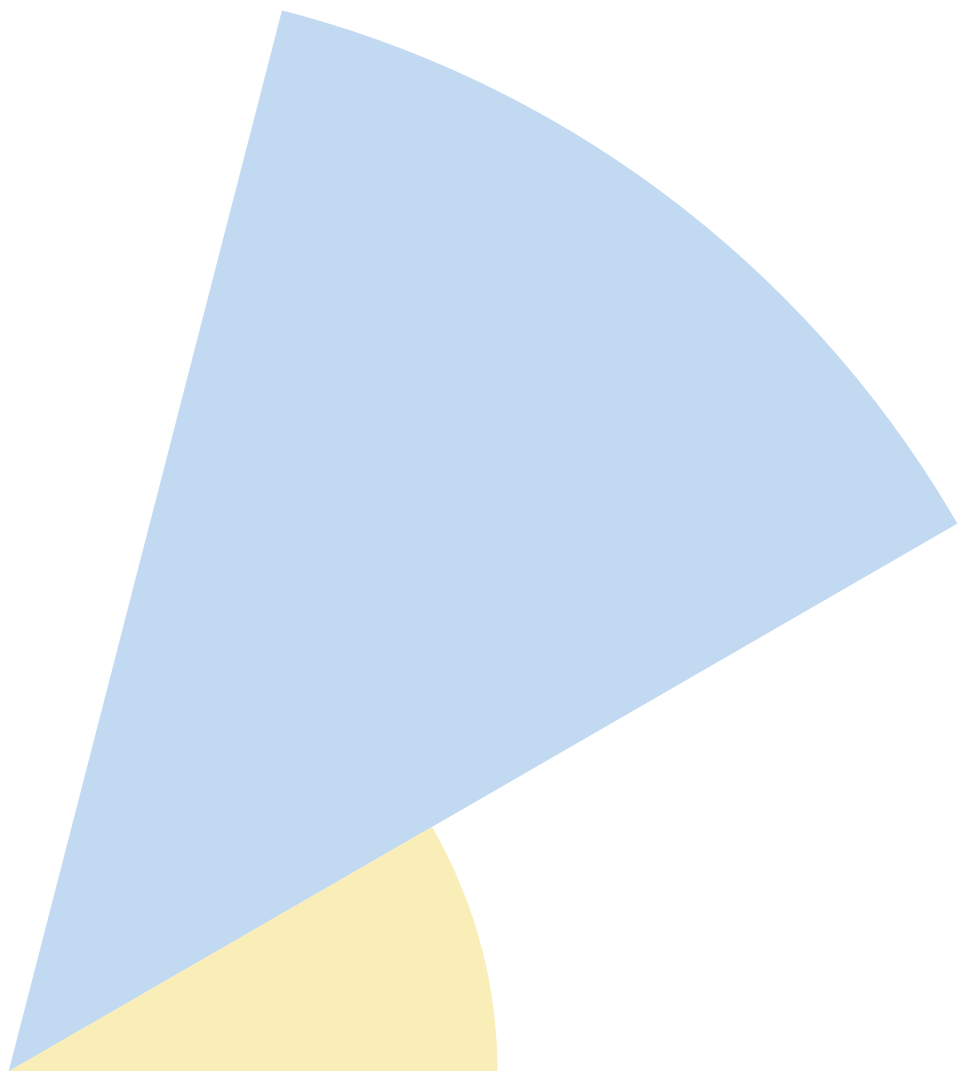
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



La pauvreté monétaire au sein des principaux EPCI



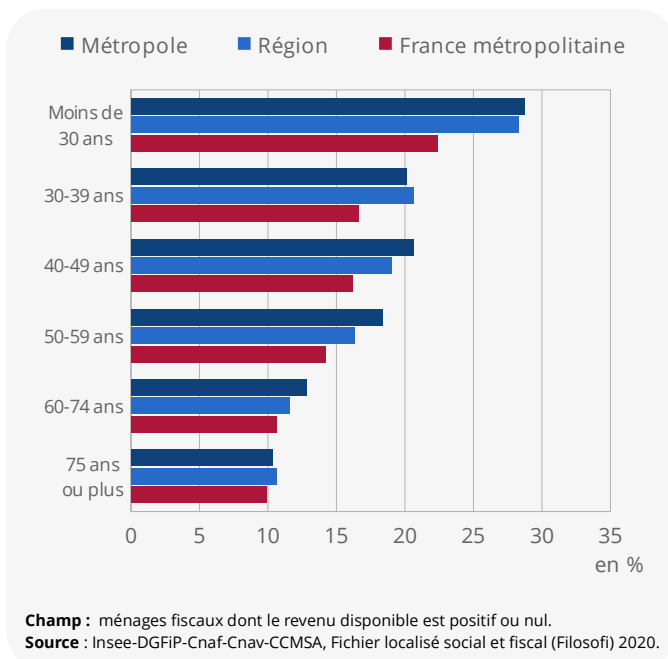
1. Métropole Européenne de Lille

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

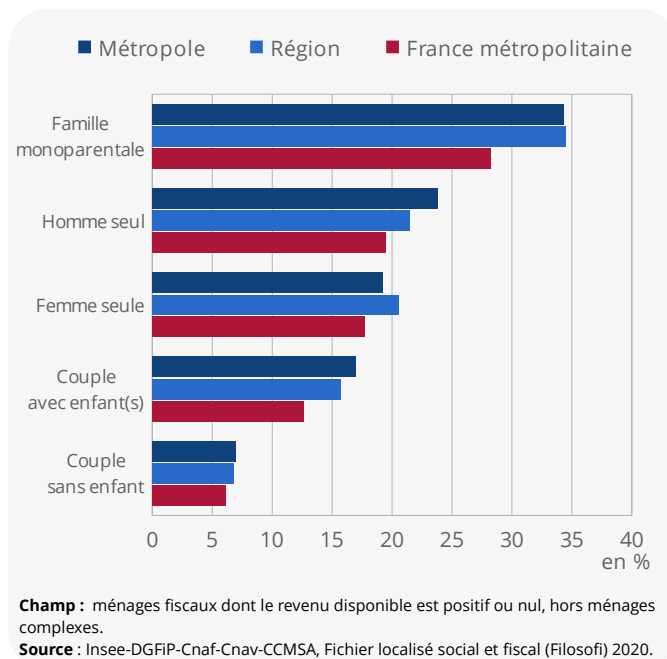
		Métropole Européenne de Lille	Hauts-de-France	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	18,6	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	10,8	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 710	10 930	10 740
	de la population	21 450	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

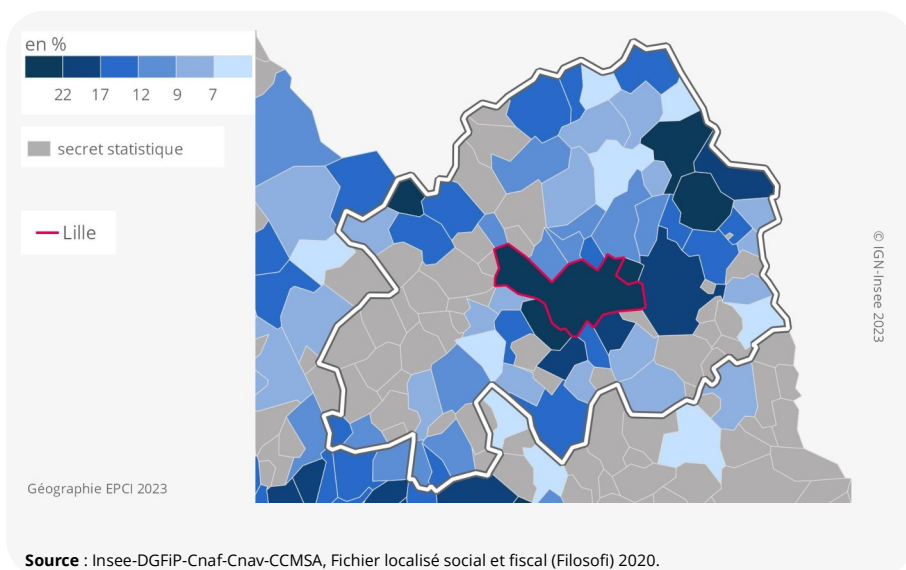
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune



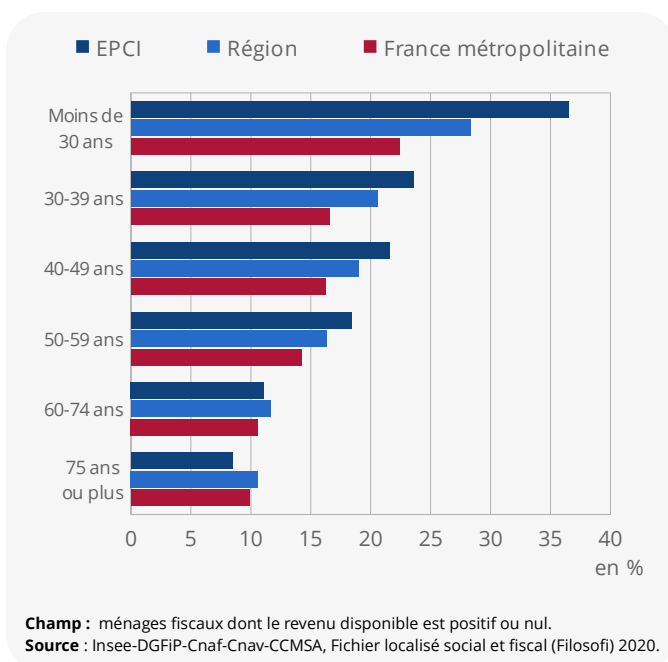
2. CA Amiens Métropole

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

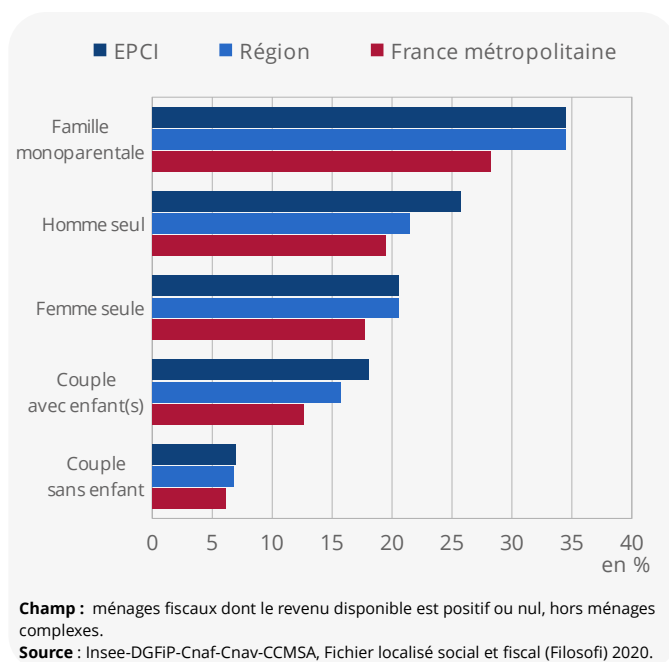
		CA Amiens Métropole	Hauts-de-France	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	19,5	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	11,5	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 660	10 930	10 740
	de la population	20 980	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

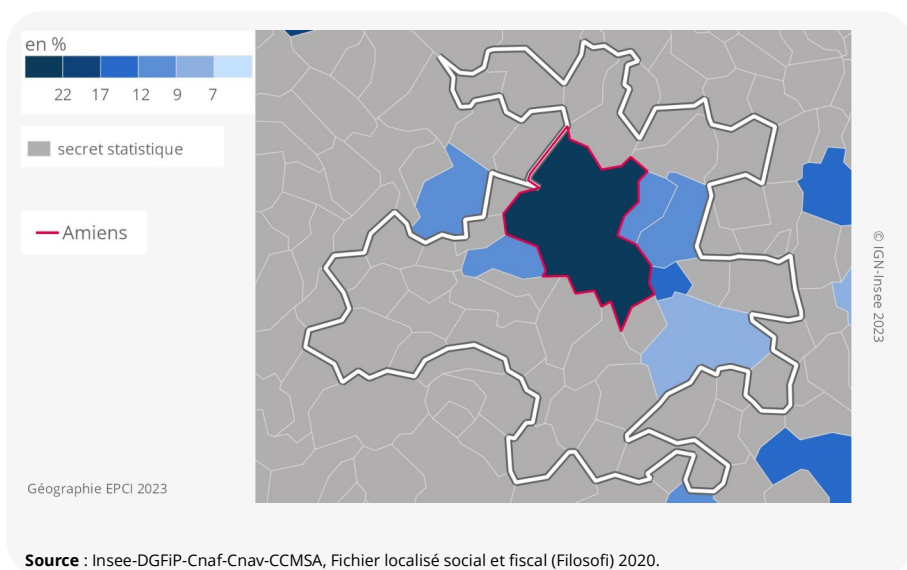
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune



3. CA de Lens - Liévin

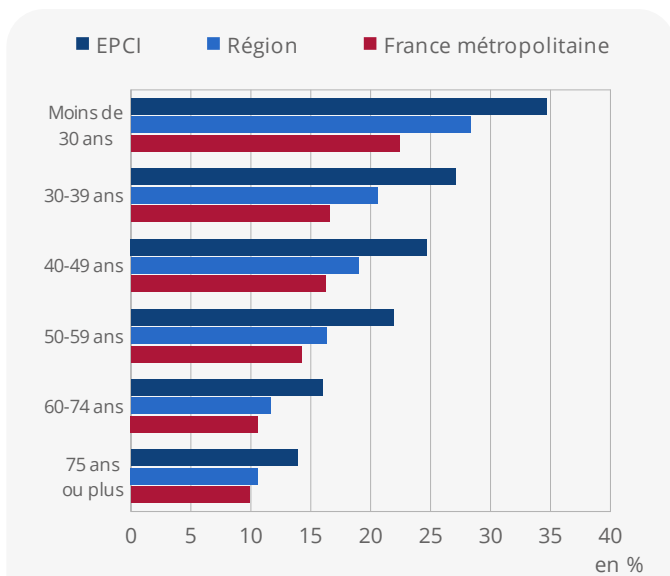
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		CA de Lens - Liévin	Hauts-de-France	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	22,8	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	12,0	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	11 040	10 930	10 740
	de la population	18 510	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

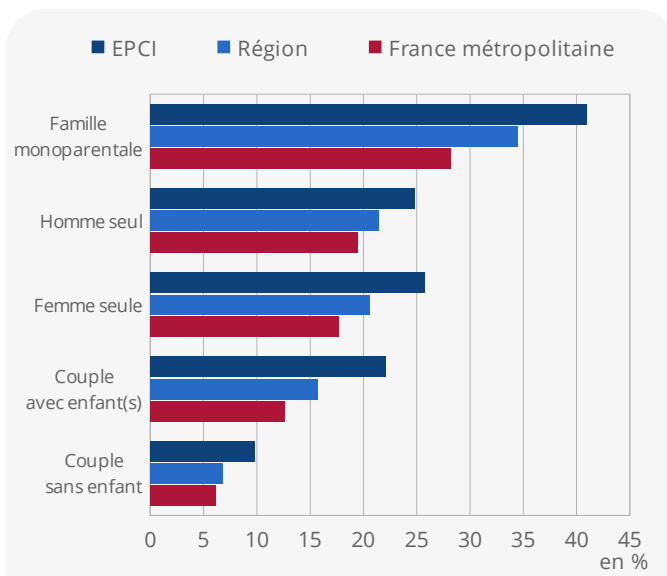
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

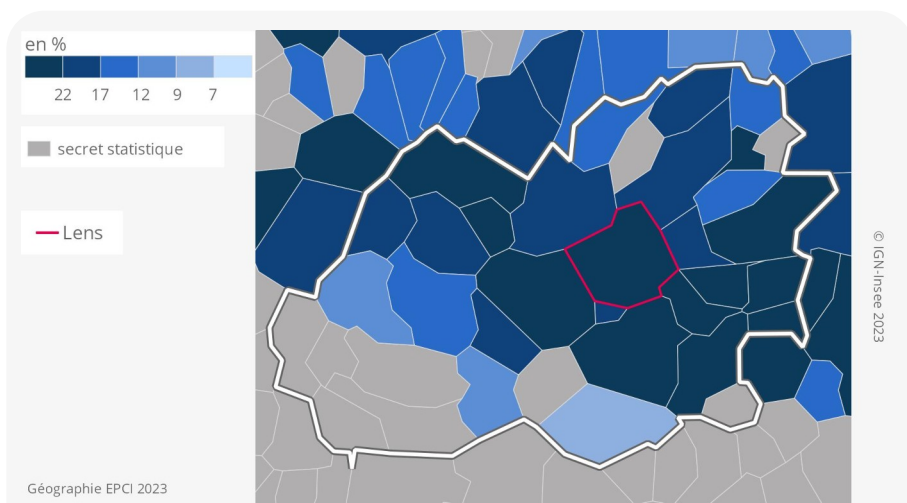
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

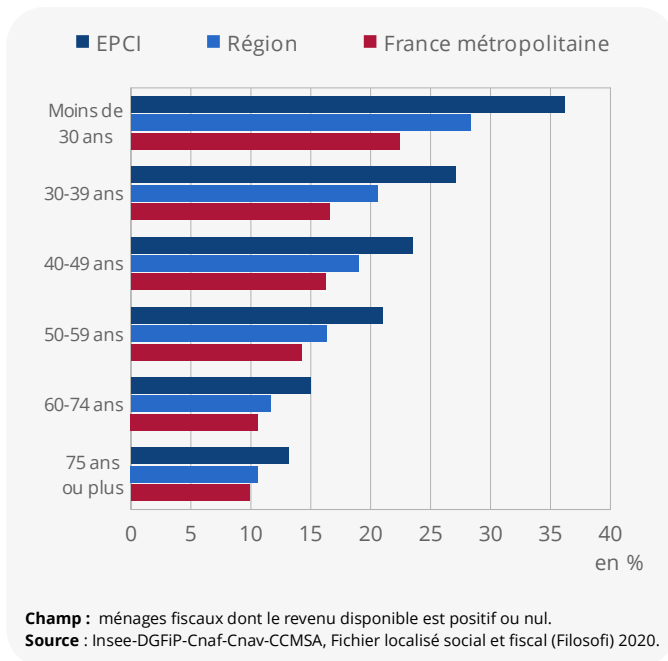
4. CA Valenciennes Métropole

▸ 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

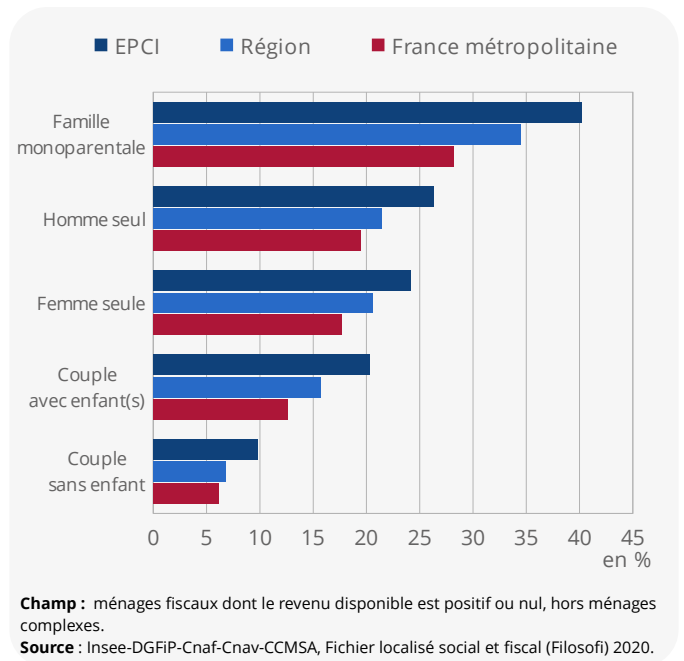
		CA Valenciennes Métropole	Hauts-de-France	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	22,3	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	12,7	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 790	10 930	10 740
	de la population	19 230	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

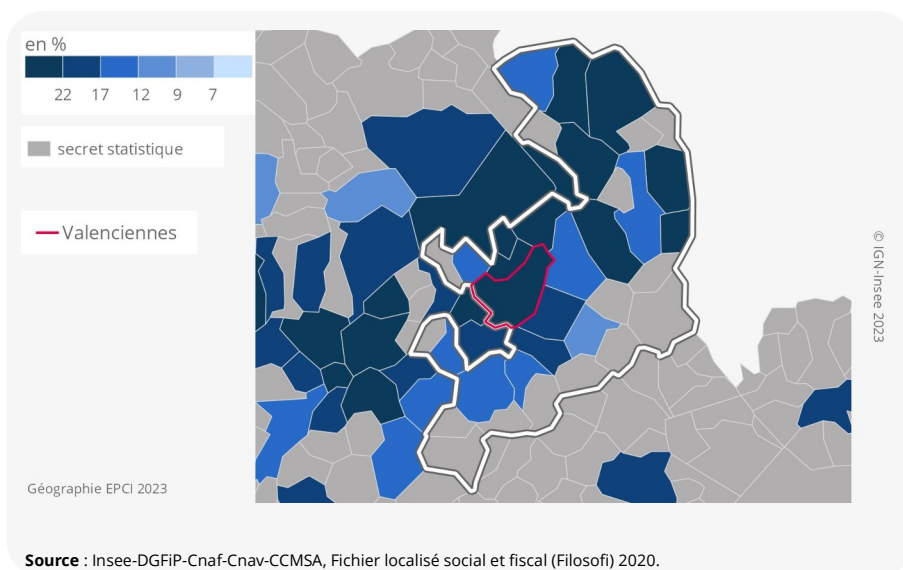
▸ 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



▸ 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



▸ 4. Taux de pauvreté monétaire par commune



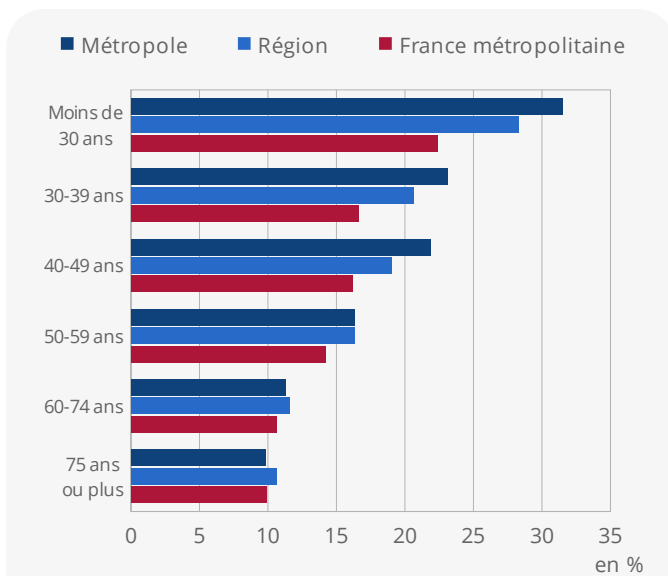
5. CU de Dunkerque

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

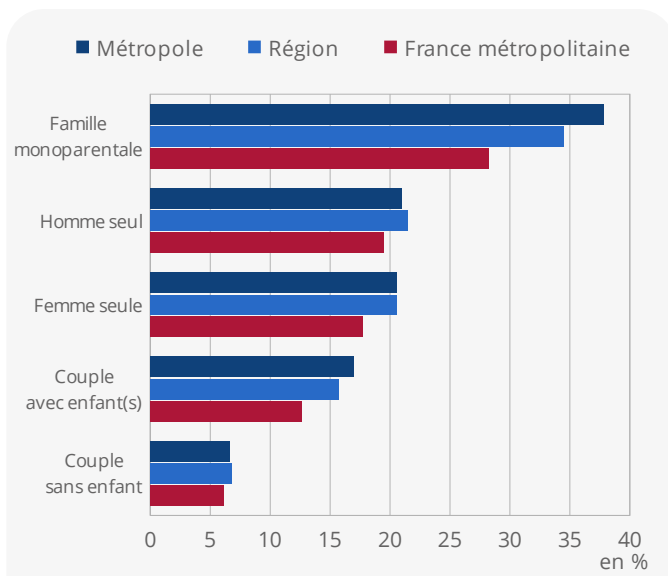
		CU de Dunkerque	Hauts-de-France	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	18,3	17,2	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	9,9	9,4	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 960	10 930	10 740
	de la population	20 110	20 820	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

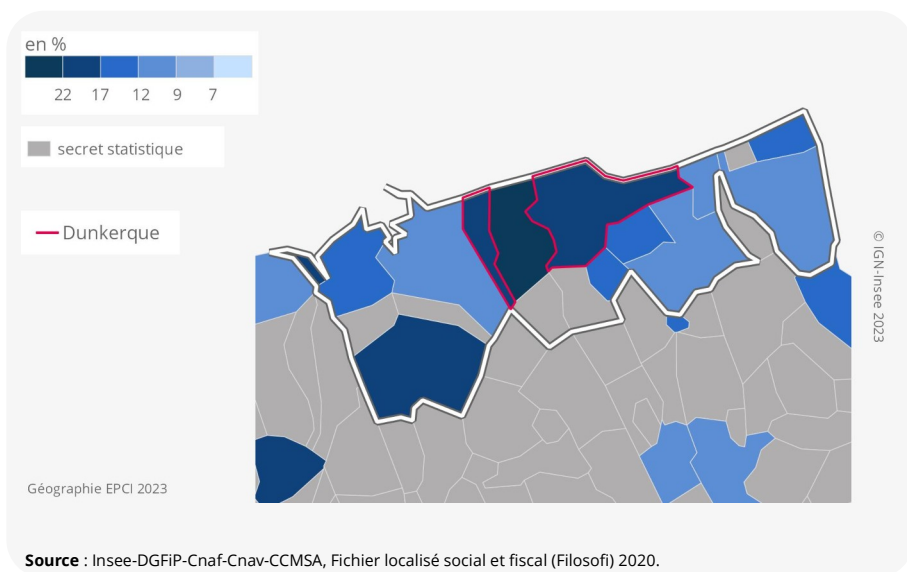
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



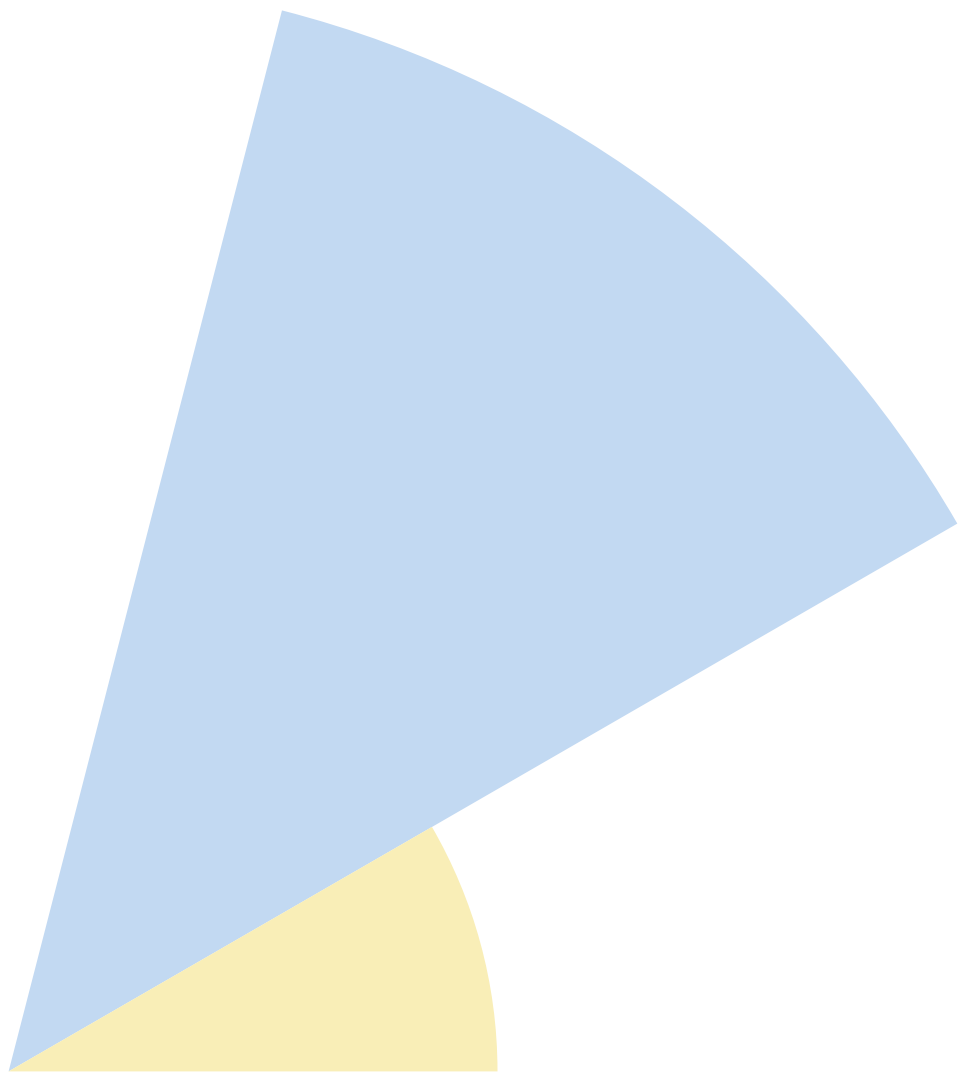
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune



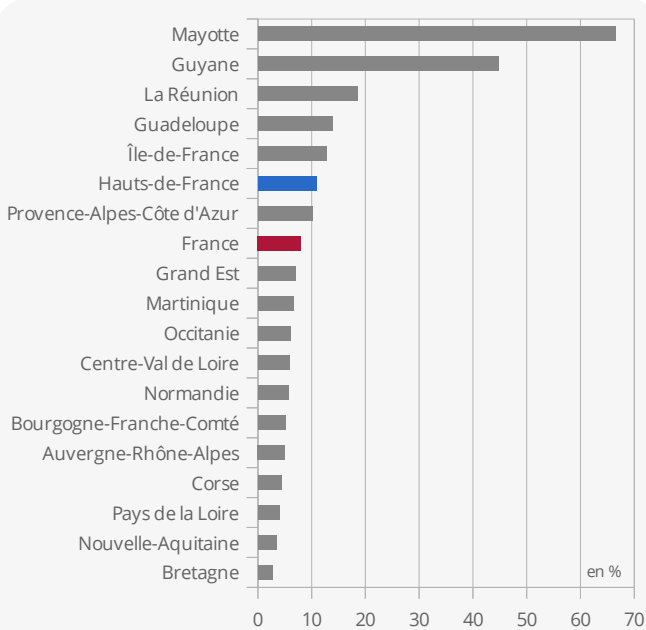
La pauvreté monétaire au sein des quartiers de la politique de la ville



Quartiers de la politique de la ville (QPV)

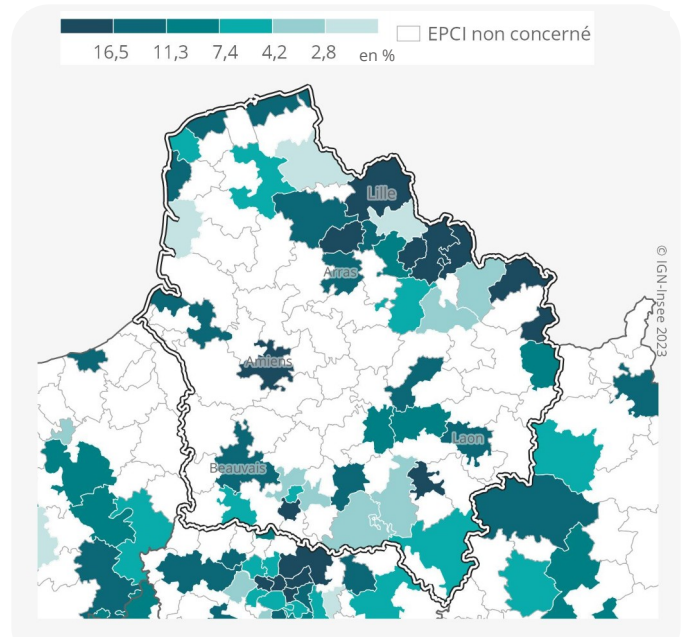
1. La population vivant en quartier de la politique de la ville

Part dans la population de la région



Source : Insee, recensement de la population 2018, 2017 pour Mayotte.

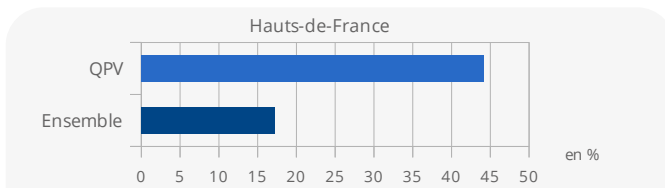
Part dans la population des EPCI



Source : Insee, recensement de la population 2018.

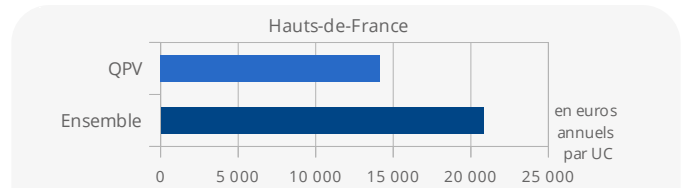
Géographie 2023

2. Taux de pauvreté monétaire



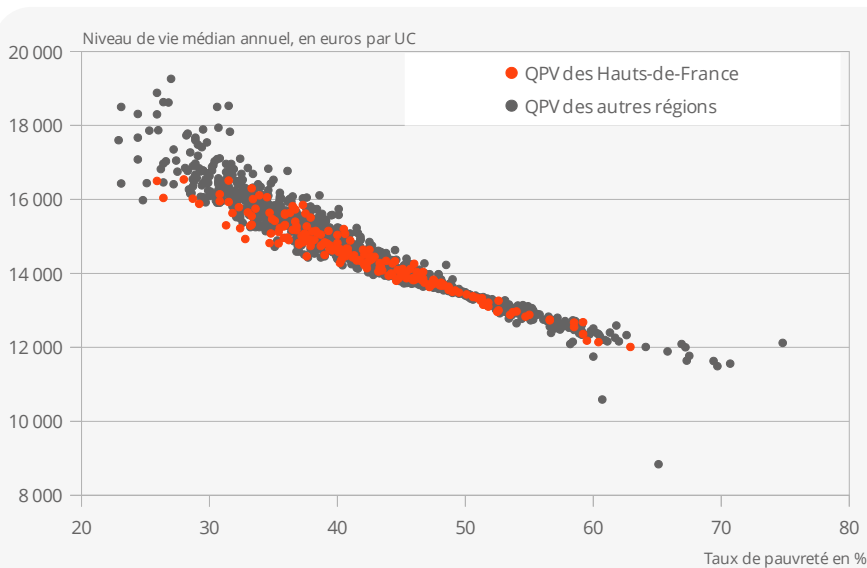
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

3. Niveau de vie médian



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

4. Les 199 quartiers de la politique de la ville dans la région Hauts-de-France

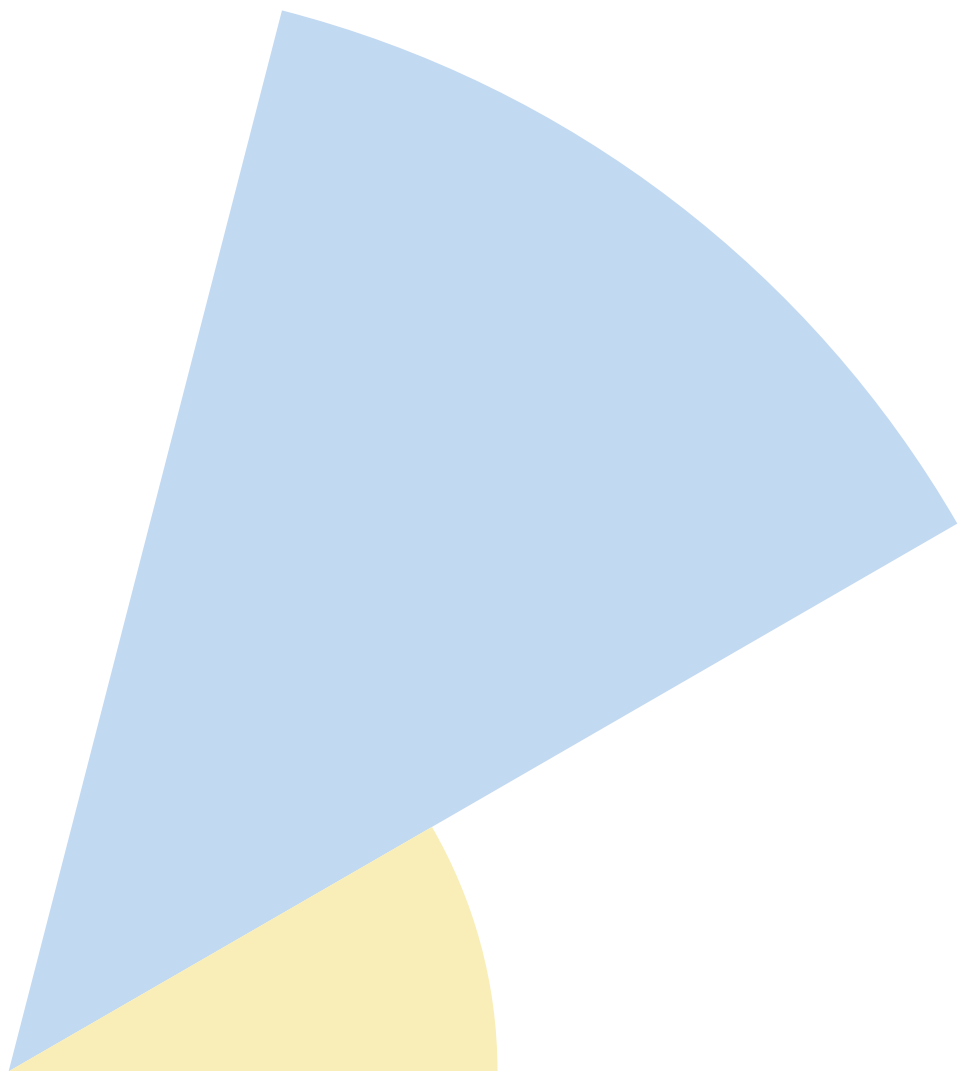


Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Valeurs extrêmes dans la région

Taux de pauvreté		en %
le plus faible		
Elnon (Saint-Amand-les-Eaux)		26
le plus élevé		
Pont De Pierre (Maubeuge)		63
Niveau de vie médian		en euros annuels par UC
le plus faible		
Pont De Pierre (Maubeuge)		12 010
le plus élevé		
Quartier Kennedy (Crépy-en-Valois)		16 540

Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus



► Sources

L'enquête annuelle **SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est le volet français de l'enquête européenne Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) qui a pour but la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette enquête sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres de l'Union Européenne sur les conditions de vie et les inégalités.

Le dispositif **Filosofi** (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). C'est la source mobilisée pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, à une maille pouvant aller jusqu'à l'infracommunal. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles) et les évolutions des indicateurs de revenu sont à interpréter avec précaution.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte, l'enquête **Budget de Famille** est mobilisée. Cette enquête vise à étudier les dépenses et ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer, l'enquête Budget de Famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département.

Le **recensement de la population** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

La **base permanente des équipements** répertorie un large éventail d'équipements et des services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. En 2021, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

Les données de l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) sont utilisées pour évaluer le taux de locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique (FttH) par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le **Système national d'enregistrement** (SNE) permet de suivre les demandes et attributions de logements sociaux et de construire des indicateurs de tension sur ce marché.

Les données de la **Carte des loyers** produites par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) sont mobilisées pour construire un indicateur traduisant la part de la population exposée à des niveaux de loyer élevés. Cet indicateur est défini à partir de la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce estimé par l'ANIL est supérieur à un seuil. Ce seuil est défini comme le loyer auquel sont exposés la moitié des locataires, soit 12,5€/m² au niveau national. Il est défini de la même manière pour chaque région. L'indicateur ainsi construit peut prendre 4 modalités : « très importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 9^e décile national, « importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 3^e quartile national, « importante par rapport à la région » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil régional est supérieure au 3^e quartile régional, et « faible » dans les autres cas.

Des travaux sont en cours à l'Insee à partir des données de SeLoger pour construire un indice des loyers déclinable localement, qui doit permettre d'éclairer l'hétérogénéité entre territoires. Des premiers résultats seront publiés d'ici la fin de l'année 2023.

► Définitions

La **pauvreté institutionnelle** correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé.

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union Européenne est défini depuis 2017 comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Le **niveau de vie** du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : une pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Dans sa version à 3 niveaux, elle définit trois types de communes : les **communes urbaines denses**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

► Méthodologie

Typologie de ménages pauvres

Afin de déterminer les profils caractéristiques des ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP). Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion dans l'emploi, l'âge et les conditions d'occupation du logement. Ces six profils représentent par ailleurs des publics cibles distincts des politiques publiques.

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi, permettant de distinguer les retraités, les ménages insérés sur le marché du travail, et ceux non insérés. Pour être qualifié « d'inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros nets annuel pour 35h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.

Parmi ces derniers, les ménages de moins de 30 ans sont isolés car concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail. Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires, les locataires du privé et les locataires du parc social. Cette approche par le logement permet d'aller au-delà de la seule dimension des revenus et de traduire des écarts de conditions de vie. En effet le statut d'occupation du logement, fortement lié au lieu de résidence, est à l'origine de différences dans les dépenses de logement et de transport, ainsi que de disparités dans l'accessibilité à l'emploi ou aux équipements.

Niveau de fragilité

• Niveau de fragilité pour un indicateur

Un EPCI est dit **très fragile au niveau national** pour un indicateur s'il fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national (valeur de l'indicateur supérieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est dit **fragile au niveau national** pour un indicateur si, au niveau national, il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés sans faire partie des 10 % des EPCI les plus touchés (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile et inférieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} quartile et supérieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional** pour un indicateur s'il ne se positionne pas comme fragile ou très fragile au niveau national, et s'il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés au niveau régional (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile régional, ou inférieure au 1^{er} quartile régional pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

• Niveau de fragilité pour un thème

Un EPCI est considéré comme **très fragile au niveau national pour un thème** si le positionnement du territoire est très fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs et au moins fragile au niveau national pour l'autre.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau national** si le positionnement du territoire est très fragile pour deux indicateurs et pas fragile pour l'autre, très fragile pour un indicateur, ou fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional**, s'il n'est pas considéré comme fragile ou très fragile au niveau national, et si le territoire est dit fragile au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

► Pour en savoir plus

Gicquiaux C., Fusiller K., « Les multiples visages de la pauvreté dans les Hauts-de-France », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 159, octobre 2023.

Belhakem N., Lermechin H., « Une pauvreté très élevée mais moins intense », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 78, mai 2018.

Brefort M., Gicquiaux C., « Un demi-million de personnes proches du seuil de pauvreté », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 119, avril 2021.

Bailleul Y., Eblé S., « Une région fortement touchée par différentes formes de fragilités sociales », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 74, mars 2018.

Guarnero M., Guillauneuf J., « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses* n° 77, octobre 2022.

Brendler J., Comte S., Follin J., Hurard C., Silvestre E., « Panorama de la pauvreté en Normandie : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Normandie* n° 21, février 2022.

Audoux L., Prévot P., « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », *Insee Focus* n° 270, juillet 2022.

Le Hir B., Bono P.-H., « Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? », *Note d'analyse* 117, France Stratégie, février 2023.

Flachère M., Lardellier R., « Un travailleur sur dix reste pauvre malgré les autres ressources de son ménage », *Insee Analyses Occitanie* n° 116, juin 2022.

Azouguagh M., Delmas F., « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n° 1884, janvier 2022.

Gleizes F., Pla A., « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », *Insee Focus* n° 294, mars 2023.

Guillauneuf J., Picard S., Rousset A., « Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population », *Insee Première* n° 1940, mars 2023.

Panorama de la pauvreté en Hauts-de-France : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Hauts-de-France

n° 10

Octobre 2023

À partir de 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Afin d'éclairer les acteurs publics parties prenantes de ce Pacte, la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté a sollicité l'Insee pour dresser des panoramas régionaux des différents visages de la pauvreté illustrant la diversité des situations dans les territoires. En France métropolitaine, les Hauts-de-France figurent parmi les régions au plus fort taux de pauvreté monétaire avec quatre de ses départements parmi les plus touchés. Si, quels que soient la classe d'âge ou le type de ménages, les taux de pauvreté y sont supérieurs à la moyenne nationale, les moins de 30 ans et les familles monoparentales apparaissent comme particulièrement exposés. En tenant compte des liens à l'emploi et des conditions de logements, six profils sociodémographiques de ménages pauvres ont été identifiés qui se retrouvent de façon plus ou moins marquée dans chaque territoire. Globalement, les Hauts-de-France se distinguent des autres régions métropolitaines par une surreprésentation des ménages éloignés de l'emploi vivant en logement social mais également, essentiellement dans le sud de la région et dans les territoires périurbains, par une grande part de ménages pauvres en emploi. Des facteurs tels que les difficultés d'accès aux transports, la précarité énergétique, le déficit de formation, l'inadaptation des logements... peuvent venir aggraver les situations de pauvreté monétaire. Ces facteurs ont été regroupés en sept thèmes et appréhendés via une approche territorialisée. Les intercommunalités des Hauts-de-France se distinguent alors par un niveau relativement élevé de fragilité en matière d'insertion professionnelle et de formation initiale.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

